

Recueil des actes administratifs

n° 500

REUNION DE 2018
SESSION PLENIÈRE du 19 avril 2018

CONSEIL REGIONAL
SESSION DU 19 AVRIL 2018
SOMMAIRE

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

18_DAJCP_SA_03	« Breizh COP, un monde à vivre » - Point d'étape	5
18_DAJCP_SA_04	Désignations au sein des organismes extérieurs	46

Procès-verbaux de réunion du bureau du CESER

Procès-verbal de la réunion du 5 mars 2018	50
Procès-verbal de la réunion du 16 avril 2018	62

Avis du CESER

Avis compilés de la session du 9 avril 2018	72
---	----

Arrêtés

18_DAJCP_DIMER_AO_03	Arrêté de délégation de signature à Anthony Ollitraut - Chef du service de la pêche et de l'aquaculture	127
18_DAJCP_DIMER_SP_03	Arrêté de délégation de signature à Stéphane Pennanguer - Chef du service des politiques maritimes et des stratégies de la zone côtière	129
18_DAJCP_DIRAM_CL_04	Arrêté de délégation de signature à Colette Lafage - Cheffe de service de la contractualisation territoriale	131
18_DAJCP_PRADA_DPD_01	Arrêté portant nomination d'Anne-Laure Donzel aux fonctions de PRADA-DPD	133

REGION BRETAGNE

n° DAJCP_SA_03

CONSEIL REGIONAL

19 avril 2018

DELIBERATION

« Breizh COP, un monde à vivre »

Point d'étape

Le Conseil régional convoqué par son Président le 27 mars 2018 s'est réuni le 19 avril 2018 au Centre de Congrès de Brest, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE (jusqu'à 17h30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 20h15), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 20h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 20h), Madame Delphine DAVID (jusqu'à 19h10), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 19h30), Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 18h45), Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 19h10), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (jusqu'à 20h15), Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 20h15), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 19h30), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER (jusqu'à 21h15), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF (jusqu'à 19h10), Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 19h30), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 20h15), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 19h35), Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 19h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR (jusqu'à 19h50), Madame Agnès RICHARD (jusqu'à 21h15), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH (jusqu'à 17h15), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 20h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (jusqu'à 20h).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaëlle VIGOUROUX à partir de 17h30), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 20h15), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à 20h) Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE jusqu'à 19h30 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLOT à partir de 20h), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h10),

Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Marc COATANEA), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 19h30), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 18h45), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD à partir de 19h10), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN à partir de 20h15), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 20h15), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Monsieur Gwenegon BUI à partir de 19h30 puis à Madame Anne PATAULT à partir de 20h), Monsieur Christian LECHEVALIER (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 21h15), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 19h10 puis à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 20h15), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur André CROCCQ à partir de 19h30 puis à Madame Nicole LE PEIH à partir de 20h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 20h15), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Laurence FORTIN à partir de 19h35), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 19h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 19h50), Madame Agnès RICHARD (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 21h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER à partir de 17h15), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir de 20h), Madame Sylvaine VULPIANI (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 20h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération n°18_DAJCP_SA_CP1 autorisant le Président à réunir le Conseil régional en séance plénière au Centre de Congrès de Brest ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Économique Social et Environnemental lors de sa réunion du 9 avril 2018 ;

Vu les avis de l'ensemble des Commissions ;

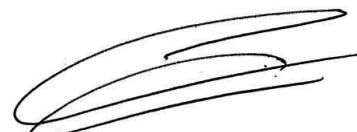
Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **D'approuver les éléments de calendrier précisés dans le présent rapport, et acter la présentation d'un point d'étape à chaque session du Conseil régional,**
- **D'approuver les premières orientations proposées dans ce rapport d'étape, comme socle de la construction du projet de territoire,**
- **D'approuver la charte des valeurs et des principes de la Breizh COP, comme premier outil d'engagement qui sera proposé à l'ensemble de nos partenaires.**

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Détail des votes :

Ont voté pour : Groupe Alliance progressiste, socialiste et démocrate, Groupe Régionalistes, Groupe Communistes et progressistes, Groupe Radical, social et européen.

Ont voté contre : Groupe Front National (abstention sur le calendrier et les points d'étape)

Se sont abstenus : Groupe Droite, Centre et Régionalistes, Madame Catherine BLEIN

CHARTRE DES VALEURS & DES PRINCIPES



Partager des valeurs, pour une communauté humaine, est un **facteur de Force, de Cohésion. et de Rayonnement**, au moment où elle doit relever les défis d'un développement durable, déterminer les orientations de son projet collectif et se mobiliser pour le mettre en œuvre.

Partager des principes communs, une règle du jeu est la condition de la réussite collective au moment où s'engage une démarche nouvelle et ambitieuse, la Breizh COP.

Au premier rang de ses valeurs, la Bretagne place LA SOLIDARITÉ. Elle est le ciment de son projet collectif, elle doit être au cœur de l'action collective et de l'action publique.

- **la solidarité entre les personnes** comme facteur essentiel de cohésion sociale et comme facteur d'égalité des chances,
- **la solidarité entre générations** pour construire dès aujourd'hui le monde à vivre de demain et ne pas obérer les chances des générations futures,
- **la solidarité entre les territoires**, dans une logique d'interdépendance, de complémentarité et de réciprocité.

Le développement durable de la Bretagne s'appuie sur quatre autres valeurs :

- **L'engagement** – Il s'exprime à travers la prise d'initiatives audacieuses, la mise en œuvre d'actions volontaristes au service du territoire et de son développement. Il se traduit par une forte capacité de mobilisation individuelle ou collective autour d'enjeux communs, au service d'ambitions et de projets durables.
- **Le sens du collectif** – Le goût du collectif, du coopératif, du « faire ensemble » est attesté dans tous les domaines (économique, social, culturel). La Bretagne allie une remarquable modération des rapports humains, l'esprit de

coopération et une capacité à transcender ses clivages dès qu'il s'agit d'enjeux stratégiques.

- **L'ouverture** – La Bretagne est une région péninsulaire, un port d'attache mais aussi un point de départ. Accueillante et tolérante, c'est une région européenne dotée d'une remarquable capacité d'intégration et d'une réelle ouverture d'esprit. Enracinement et ouverture nourrissent l'imagination, favorisent les croisements culturels et la créativité.
- **L'imagination** – En Bretagne, nous croyons en l'imagination créative. Cette région sait être visionnaire et faire des choix différents. Il existe, en Bretagne, un imaginaire spécifique, un art singulier de la réinvention permanente et de l'innovation avec une créativité ouverte à l'universalité.

Devenir acteur de la Breizh COP, c'est partager :

Un principe de responsabilité individuelle – chacun à son niveau, qu'il soit particulier, association, entreprise, institution publique ou groupement divers, s'engage pour ce qui relève de sa responsabilité et de son champ d'action. Il se pose d'abord la question de ce qu'il peut apporter à la cause commune avant de réclamer des autres des actions et des soutiens dans une logique de consommation.

Un principe de responsabilité commune, mais différenciée : tous les acteurs sont et seront touchés par les grandes mutations en cours, mais tous n'ont pas la même responsabilité dans ces changements. Les plus responsables doivent donc s'imposer plus d'efforts et prendre les devants pour « faire ensemble ».

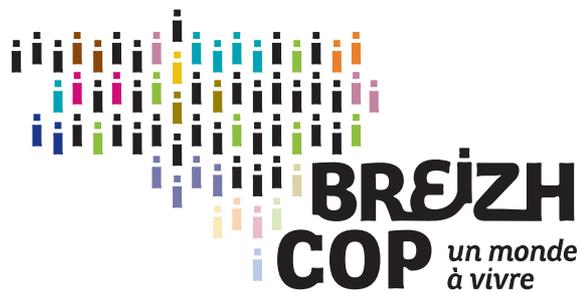
Un principe de respect, de confiance et de recherche de compromis – le bien commun ne peut résulter de

l'imposition du point de vue des uns sur les autres. Au-delà des valeurs partagées, demeurent des intérêts à concilier. La participation à la Breizh COP, c'est l'engagement à écouter et comprendre les points de vue divergents et à rechercher les points d'équilibre permettant d'avancer et d'aboutir à des accords gagnant-gagnant. C'est l'engagement, aussi, à évaluer les résultats dans la transparence.

Le signataire de la présente charte en partage les valeurs et les principes, il s'engage à participer à la dynamique de la Breizh COP et autorise la Région à valoriser son engagement.

Signé le ____ / ____ /2018 à _____ par _____

**POINT D'ÉTAPE
CONSEIL RÉGIONAL
19 AVRIL 2018**



Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180419-18_DAJCP_SA_03-DE



Point d'étape

Penser ensemble notre avenir pour ne pas le subir.

Le XXI^{ème} siècle, qui a sans doute commencé en septembre 2001 a donc déjà 16 ans ; la planète, comme les civilisations, sait désormais qu'elle est mortelle. Le Monde bouge comme jamais il ne l'a fait ; son climat se dérègle à une vitesse inédite ; l'Europe est soumise à des bouleversements existentiels ; la France cherche à entrer dans la modernité sans renoncer à ce qu'elle est... et la Bretagne sait qu'elle est à la croisée des chemins, après plusieurs décennies d'un développement exemplaire, fondé sur un modèle qui l'était peut-être moins.

Le moment est ainsi venu d'engager le débat sur notre avenir, sur la manière dont nous voulons dessiner la Bretagne de demain, dont nous voulons la construire ensemble, dès à présent, une Bretagne à vivre pour ses habitants, une Bretagne attractive pour ceux qui ne la connaissent pas, une Bretagne active et créative, une Bretagne singulière, mais inscrite dans une géographie et des réseaux nationaux, européens et mondiaux.

Ce débat s'inscrit dans la démarche de Breizh COP proposé par le Conseil régional, engagée depuis plus de 18 mois, qui consiste à partager ensemble un projet d'avenir pour notre territoire et le bien-être de ses habitants, proposer et mettre en œuvre des réponses opérationnelles aux défis que nous devons relever, mobiliser largement l'ensemble des acteurs en privilégiant toujours les principes de responsabilité et de volontarisme.

Table des matières

Penser ensemble notre avenir pour ne pas le subir.	1
A. Une Breizh COP qui se structure autour de valeurs et de principes partagés.....	3
B. Un projet pour répondre aux grands défis de demain.	6
C. Trois orientations pour un projet : « Breizh COP, un monde à vivre ».....	22
1 - Une Bretagne créatrice, performante et rayonnante dans le monde	22
a) Une région durablement attractive.	23
b) Une région productive, compétitive parce que écologiquement performante.	23
c) Une région ouverte, rayonnante, connectée au monde.	24
d) Une grande région maritime.	26
2 - Une Bretagne, terre de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures	26
a) Une région des proximités, équilibrée et reliée	27
b) Une région vivante et solidaire	28
c) Une région exemplaire et résiliente aux transitions environnementales	29
3 - Une Bretagne diverse et unie, mobilisée et démocratique	30
a) Une région diverse et unie	31
b) Une région pertinente et cohérente	32
c) Une Région démocratique et engagée	33

A. Une Breizh COP qui se structure autour de valeurs et de principes partagés

- Il ne peut exister de projet collectif et ambitieux s'il ne s'ancre sur un socle de valeurs partagées.
- Il ne peut y avoir de démarche efficace de co-construction d'un projet partagé si elle ne repose pas sur des règles du jeu et des modalités de mise en œuvre faisant consensus.
- Il n'y a pas de projet de territoire s'il ne vise pas, in fine, au bien-être et à la réussite de chacun et de tous.

Ces trois affirmations sont formalisées dans une charte partagée, dont la signature, pour ceux qui le veulent, sera un premier engagement dans la démarche de la Breizh COP.

1. Un projet de territoire qui place la solidarité au premier rang de ses valeurs communes.

Partager des valeurs à l'échelle de la Région est un facteur :

> **De Force.** C'est un actif immatériel majeur. En donnant un sens au projet, il lui donne toute sa force, sa légitimité, sa raison d'être. Les valeurs partagées justifient l'engagement collectif dans l'action, elles transcendent les intérêts particuliers.

> **De Cohésion.** Les valeurs partagées rassemblent. Elles sont un bien commun. Elles transcendent les intérêts particuliers. Elles fédèrent et soudent autour de points de rassemblement plus forts que les sujets de division. Elles sont le ciment d'une action collective et cohérente.

> **De Rayonnement.** Les valeurs partagées sont aussi les actifs immatériels d'une marque de territoire, source de cohésion interne et de rayonnement externe. Un territoire peut être plus connu et reconnu pour ses valeurs que pour ses richesses matérielles. Son attractivité peut autant résulter de sa manière de vivre en société que de ses atouts matériels.

C'est une autre manière de parler de **l'identité du territoire**.

Au premier rang de ses valeurs, la Bretagne place la solidarité. Elle doit être le ciment de son projet collectif, elle doit être au cœur de l'action collective et de l'action publique. La solidarité se décline ainsi dans plusieurs dimensions :

La solidarité entre les personnes comme facteur essentiel de cohésion sociale et comme facteur d'égalité des chances,

la solidarité entre générations pour construire dès aujourd'hui le monde à vivre de demain et ne pas obérer les chances des générations futures,

la solidarité entre territoires, dans une logique d'interdépendance, de complémentarité et de réciprocité.

Le développement de la Bretagne s'appuiera par ailleurs sur quatre autres valeurs :

- **L'engagement**

En Bretagne, nous croyons au sens de l'engagement. Il s'exprime à travers la prise d'initiatives audacieuses, la mise en œuvre d'actions volontaristes au service du plus grand nombre, du territoire et de son développement. Il se traduit par une forte capacité de mobilisation individuelle ou collective autour d'enjeux communs, au service d'ambitions et de projets durables. Il se révèle aussi dans une volonté de recherche permanente qui mène à l'excellence, à l'innovation et à la création.

- **Le sens du collectif**

En Bretagne, nous croyons à l'importance des liens entre les personnes. Le goût du collectif, du coopératif, du « faire ensemble » est attesté dans tous les domaines (économique, social, culturel). La Bretagne allie une remarquable modération des rapports humains, l'esprit de coopération et une capacité à transcender ses clivages dès qu'il s'agit d'enjeux stratégiques. La rencontre, le besoin de se retrouver, cet art d'être et de vivre ensemble se traduit notamment par la qualité de l'accueil ou par cette capacité unique à organiser de grands rassemblements et événements. La solidarité, la tolérance et le sens de l'égalité sont le ciment de cette fraternité.

- **L'ouverture**

En Bretagne, nous croyons à l'esprit d'ouverture et à l'aventure humaine. « Penn Ar bed » ou « tête du monde », la Bretagne est une région péninsule, un port d'attache mais aussi un point de départ. Elle est une terre d'explorateurs emprunts d'audace et d'esprit d'aventure. Accueillante et tolérante, c'est une région européenne dotée d'une remarquable capacité d'intégration et d'une réelle ouverture d'esprit. Enracinement et ouverture nourrissent l'imagination, favorisent les croisements culturels et la créativité.

- **L'imagination**

En Bretagne, nous croyons en l'imagination créative. Nous avons l'intelligence du faire ensemble, une capacité à saisir les opportunités, à nous organiser, à créer un « modèle breton ». Cette région sait être visionnaire et faire des choix différents. Il existe, en Bretagne, un imaginaire spécifique, un art singulier de la réinvention permanente et de l'innovation avec une créativité ouverte à l'universalité.

2. Les principes directeurs et la « règle du jeu ».

Partager des principes dans la construction même du projet de territoire, c'est une première expression de cette « charte des valeurs ».

Ces principes, cette « règle du jeu » s'inspirant de ceux de la COP onusienne, pourraient être les suivants :

> **Un principe de responsabilité individuelle** : chacun à son niveau, qu'il soit particulier, association, entreprise, institution publique ou groupement divers, s'engage pour ce qui relève de sa responsabilité et de son champ d'action. Il se pose d'abord la question de ce qu'il peut apporter à la cause commune et de sa propre responsabilité avant de réclamer des autres des actions et des soutiens dans une logique de consommation.

> **Un principe de responsabilité commune, mais différenciée** : tous les acteurs sont et seront touchés par les grandes mutations en cours, mais tous n'ont pas la même responsabilité dans ces changements,

ni la même capacité à agir. Les plus responsables doivent donc faire plus d'efforts et prendre les devants.

> **Un principe de respect, de confiance et de recherche de compromis** : le bien commun ne peut résulter de l'imposition du point de vue des uns sur les autres. Au-delà des valeurs partagées, demeurent des intérêts difficilement conciliables. La participation à la COP régionale, c'est l'engagement à écouter et comprendre les points de vue divergents et à rechercher les points d'équilibres, pourvu qu'ils constituent des avancées objectives. C'est l'engagement, aussi, à évaluer les résultats dans la transparence.

3. Un projet qui place la personne au premier rang de ses préoccupations.

L'enjeu ultime de toute action collective est celle du bien vivre des personnes. Performance économique, aménagement du territoire, valorisation environnementale, cohésion sociale n'ont de sens que si au bout de la chaîne, ils conduisent à répondre aux aspirations des personnes dans leur parcours de vie individuelle et collective.

Ce défi du bien vivre, de la « bonne vie », disaient les anciens, est le fil rouge du futur projet de territoire. Devant tout projet, devant toute action publique, la question de l'effet sur la vie quotidienne et sur le bien être des personnes doit être posée en prenant l'expérience d'usage des individus comme un critère essentiel des choix.

Le projet pour la Bretagne doit permettre de répondre aux légitimes aspirations des personnes à mieux :

- Habiter,
- Se nourrir,
- Se déplacer,
- Communiquer,
- Travailler en Bretagne,
- Se connecter au monde,
- Porter des projets d'avenir,
- Bénéficier d'un environnement préservé,
- Se cultiver, pratiquer son activité sportive,
- Prévenir les risques sanitaires et se soigner,
- Se former, s'orienter, rebondir dans leur parcours,
- Etre citoyen, s'engager et œuvrer pour les générations futures...

B. Un projet pour répondre aux grands défis de demain.

Identifier et prioriser les grands défis auxquels la Bretagne devra faire face dans les années à venir, c'est se donner les moyens de poser les vraies questions et de bâtir ensemble les bonnes réponses.

L'analyse de l'ensemble des travaux élaborés à divers niveaux, (par le CESER, par les agences d'urbanisme et de développement, par les territoires dans le cadre de leurs SCOTs, ou par la Région dans le cadre de tous ses travaux et schémas thématiques), l'analyse de toutes les contributions reçues ou produites dans le cadre des carrefours ou réunions publiques depuis plusieurs mois permet de formaliser cette priorisation des défis. Cette analyse est synthétisée sous la forme d'une grille d'opportunités et de menaces. Ce tableau ne se veut pas exhaustif, il veut au contraire mettre en exergue les principaux défis et ainsi induire des choix dans les orientations pouvant être retenues pour y répondre.

Ces défis sont présentés en lien avec les quatre piliers du développement durable.

1^{er} défi - Favoriser un développement économique et social dynamique, permettre le développement de l'emploi, assurer la compétitivité économique, la croissance démographique, conforter notre attractivité, mais sans accroître les tendances actuelles de surconsommation des ressources et de déséquilibres territoriaux.

Opportunités :

- La vitalité démographique et l'attractivité bretonne, la perspective de gagner plusieurs centaines de milliers d'habitants à l'horizon 2040 est fondamentalement un atout porteur de croissance.
- Les transitions énergétiques et numériques sont porteuses d'opportunités majeures pour une région comme la Bretagne, compte tenu de ses atouts dans les domaines du numérique ou des énergies marines ; compte tenu également du potentiel de développement des énergies renouvelables qui ne représentent aujourd'hui que 11% de l'énergie consommée en Bretagne et des nécessaires économie d'énergie à réaliser.
- Les excellences bretonnes identifiés par les schémas de développement économique et d'enseignement supérieur et de recherche (SRDEII et le SRESR) qui flèchent les 7 domaines d'innovation et les 11 filières prioritaires. Elles représentent des atouts majeurs pour le développement d'une Bretagne productive, positionnée sur des marchés en très forte croissance : sécurité alimentaire, cyber sécurité, smart grids, énergies marines, biotechnologies etc...
- La maritimité de la Bretagne, atout essentiel dans un monde qui se tourne vers les océans et alors que les potentialités maritimes sont encore très largement sous valorisées.

Menaces :

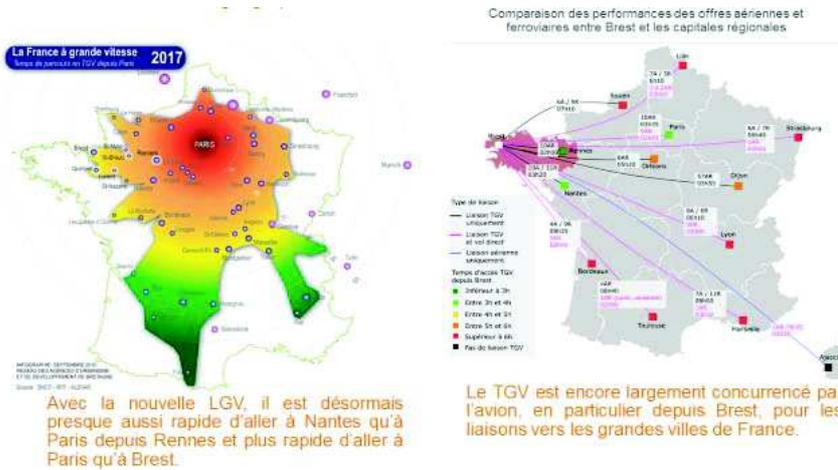
- Le risque de désindustrialisation dans la concurrence internationale exacerbée et en poursuite d'un mouvement engagée depuis plusieurs décennies.
- Les risques liés à la sur-consommation foncière, tant pour l'activité agricole que pour les enjeux environnementaux.
- L'éloignement de la Bretagne et le déplacement vers l'est des centres de gravité restent des réalités géographiques structurantes pour les territoires les plus à l'ouest et un risque dans la concurrence entre les territoires. L'outil de production subit des coûts de transports de marchandises pénalisants pour la compétitivité des entreprises.
- La surexploitation et l'épuisement des ressources et la détérioration des écosystèmes (habitats naturels et espèces) sont une réelle menace planétaire et bretonne qui rend non soutenable certains modèles de développement.
- La sur concentration des activités et la spécialisation des espaces qui se traduit en Bretagne par des territoires en perte de vitalité et par des phénomènes de relégation socio spatiales dans certains territoires. L'aggravation des déséquilibres de peuplement par le vieillissement inégal de la population.
- Le risque de la « banalisation » de la Bretagne, de ce qui fait sa cohésion, ses spécificités, ses paysages, son dynamisme.

• Une Bretagne attractive



Taux d'augmentation de la population estimée par département entre 2017 et 2040

• L'accessibilité, un défi permanent



Attractivité des modes de transports collectifs - La nouvelle LGV améliore l'accessibilité à la Bretagne et en dessine une nouvelle géographie

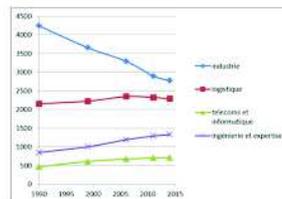
• Une Bretagne productive ?

Évolution de l'emploi productif et de l'emploi présentiel en Bretagne



Source : INSEE

Évolution des composantes de l'emploi productif en France



Source : INSEE - réseau des agences

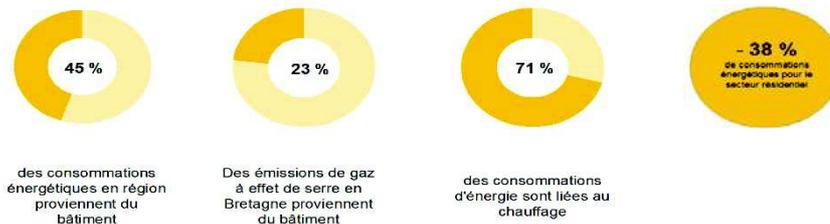
En 1975, autant d'emplois « productifs » que d'emplois « présentsiels » et aujourd'hui deux fois plus de présentiel

NB : Emplois « productifs » = agriculture/pêche + industrie + logistique + informatique + services aux entreprises.

Une économie de plus en plus présenteielle

La transition énergétique, une formidable opportunité

Réhabiliter 45 000 logements par an d'ici 2020 (un nombre passé de 18 000 / an en 2012 à 23 000 / an en 2015) grâce à un volume d'emplois de 15 000 équivalents temps plein (ETP).



Au cœur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le bâti concerne les 3,3 M d'habitants de la Bretagne. L'enjeu est fort : l'habitat représente 45 % de la consommation énergétique et 23 % des gaz à effet de serre dans une région qui connaît une forte hausse démographique (+ 25 000 habitants par an d'ici 2030). Les bâtisseurs (construction et rénovation) y constituent un secteur d'activité essentiel, avec 13 % de l'emploi régional et 80 000 professionnels.

La mer, un potentiel encore inconnu ?

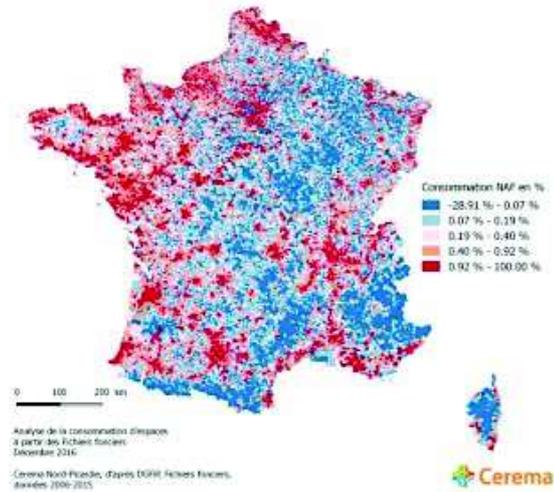
A l'horizon 2030 ; de nombreux secteurs d'activités liés à la mer pourraient afficher une croissance supérieure à celle de l'économie mondiale prise dans son ensemble, que ce soit en termes de valeur ajoutée ou en termes d'emploi. Les projections indiquent en effet qu'entre 2010 et 2030, à supposer que les évolutions actuelles se poursuivent, l'économie de la mer pourrait largement doubler sa contribution à la valeur ajoutée mondiale et franchir la barre des 3000 milliards de dollars. Une croissance particulièrement forte est attendue en ce qui concerne l'aquaculture marine, l'éolien en mer, les activités de transformation du poisson, ainsi que pour la construction et la réparation navales. Les secteurs d'activité liés à la mer promettent également d'apporter une contribution notable à la création d'emplois puisque l'on estime qu'en 2030, ils représentent approximativement 40 millions d'emplois en équivalent plein temps, toujours dans le cadre d'un scénario au fil de l'eau.

OCDE (2017), *L'économie de la mer en 2030*, Éditions OCDE, Paris.

• **Une menace sur les ressources ?**

- En 2015, les surfaces artificialisées représentent 5,7 % de la superficie de la Bretagne
- En 10 ans, entre 2005 et 2015, cette surface artificialisée a augmenté de 7,6 %

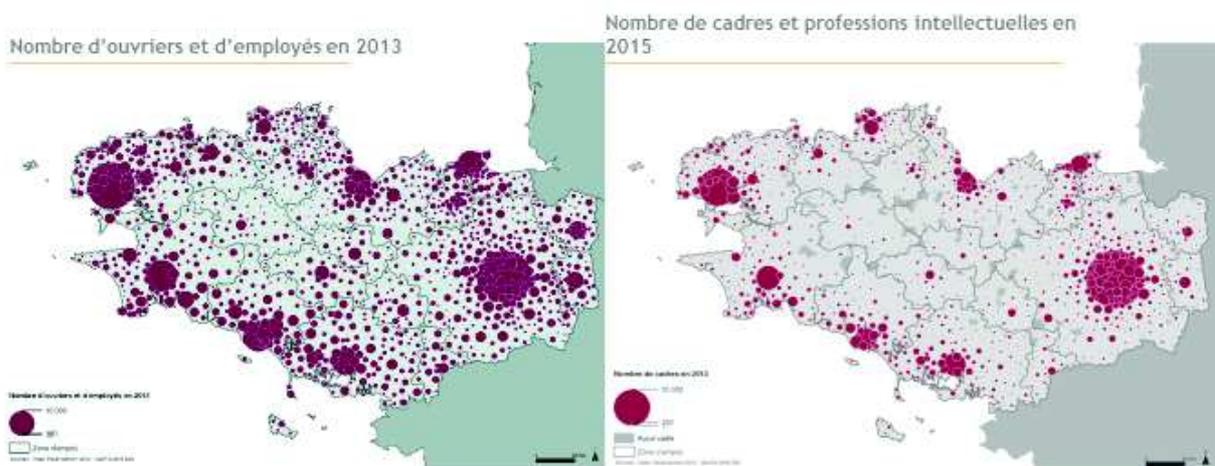
Consommation communale des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) entre 2006 et 2015 (en % des espaces NAF)



La Bretagne : une région consommatrice d'espace

• **Une concentration de certaines activités.**

À titre d'exemple, dans la zone d'emploi de Rennes, les ouvrier.e.s et employé.e.s (187 000) sont 3 fois plus nombreux que les cadres (69 000).

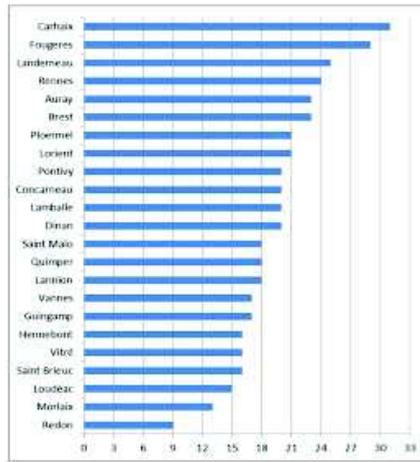


Des ouvrier.e.s et employé.e.s réparti.e.s sur l'ensemble du territoire

- **Des centralités fragilisées**

- Une part du centre ville souvent inférieure à 18 % des dépenses

Poids du centre-ville dans les dépenses des ménages du pôle commercial en 2012 source CCMR



Des centralités commerciales menacées

2^{ème} défi - Favoriser la cohésion sociale et territoriale alors que sont à l'œuvre les tendances à un renforcement de l'individualisme et à la concentration des activités qui fragilisent le modèle d'équilibre breton.

Opportunités :

- Le maintien d'un modèle breton d'équilibre, de son maillage territorial et l'attachement très fort des acteurs bretons à cette armature.
- Les solidarités et réciprocités inter territoriales qui se réinventent.
- Une identité partagée, forte de ses langues régionales, une réelle cohésion sociale, une grande vitalité culturelle, associative, sportive, forment des atouts majeurs pour développer et mettre en oeuvre un projet collectif.
- La transition numérique, comme facteur de nouvelles formes d'organisation pouvant favoriser les communications interpersonnelles, l'intergénérationnel ou la diffusion des services.
- Les nouvelles offres de mobilité largement inspirées par le numérique peuvent apporter des solutions nouvelles pour faciliter les déplacements dans des territoires même peu denses, là où les transports collectifs organisés sont défaillants car prévus pour des flux importants.

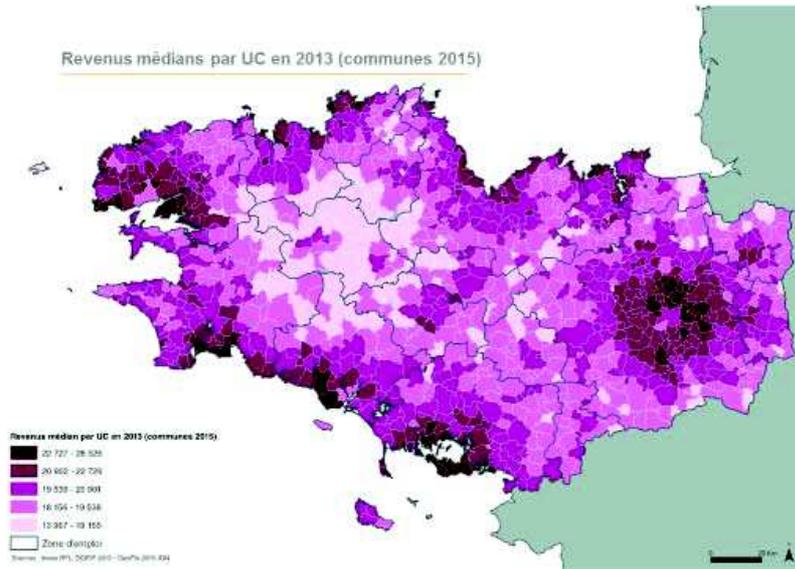
Menaces :

- La montée des individualismes et des égoïsmes territoriaux.
- L'aggravation des différentiels de développement entre territoires et d'inégalité des chances. Le risque vécu de décrochage de certains espaces régionaux : centre ou nord Bretagne.
- Le risque de dilution de la cohésion sociale, la montée du sentiment de relégation, les incompréhensions intergénérationnelles.
- Les langues bretonne et galloise restent classée par l'Unesco comme « sérieusement en danger d'extinction ».
- La révolution numérique si elle n'est pas maîtrisée peut conduire à des phénomènes de précarisation de l'emploi ou de réduction de la présence humaine dans l'offre de services.
- La voiture thermique individuelle reste le moyen prépondérant pour accéder à l'emploi, aux services, aux loisirs de manière quasi exclusive pour beaucoup de breton.ne.s. Elle pèse relativement plus dans les budgets des ménages des territoires périurbains et ruraux.
- La desserte ferroviaire de la Bretagne par TGV peut être fragilisée dans le contexte réglementaire nouveau qui va s'imposer à SNCF. La qualité de l'offre TGV mis en service en 2017 n'est en rien garantie au-delà de 2022 dans un cadre contractuel entre SNCF et le Conseil régional.

• Une réelle cohésion sociale

- Taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale : 10,7 % contre 14,5 % (2013)
- Rapport interdécile* : 2,9 contre 3,5 en France métropolitaine
- Territoires périurbains et littoraux : revenus médians par unité de consommation les plus élevés

* Rapport interdécile : écart entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres



Composition sociale : une région relativement peu inégalitaire

• Une région équilibrée

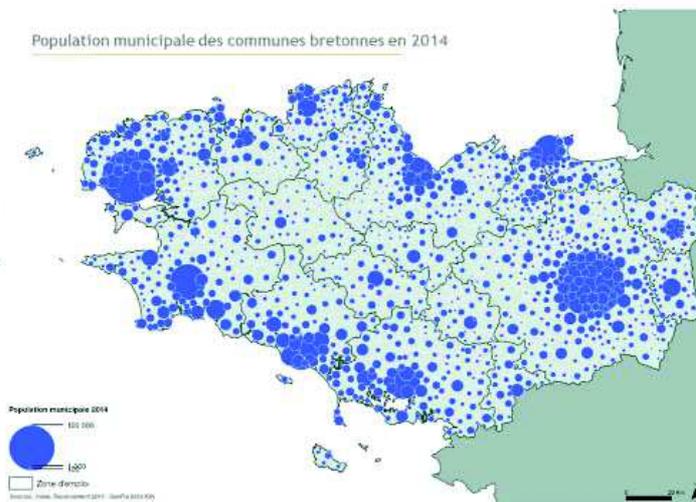
3,3 millions d'habitants

5,1 % de la France métropolitaine

Un « polycentrisme péninsulaire »

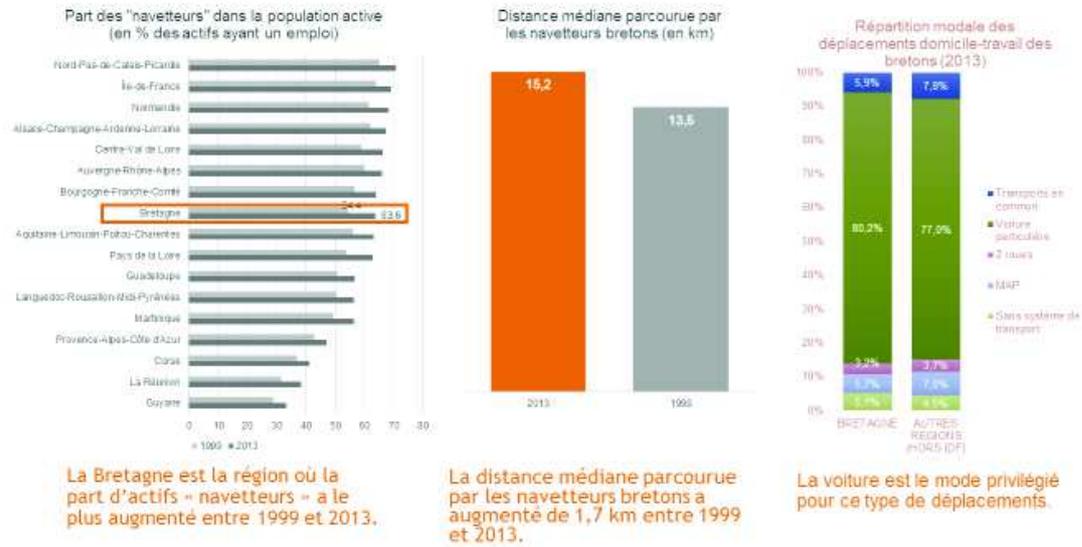
- Un poids important des villes moyennes
- Une armature marquée par le littoral

Une concentration relative : 38 % des Bretonne.s dans les zones d'emploi de Rennes et Brest



Population : une armature urbaine hors du commun

• **Des mobilités plus contraintes**



Cadragre sur la mobilité des Bretons - Focus sur les déplacements domicile-travail

3^{ème} défi - Répondre aux défis globaux que sont le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources et l'érosion de la biodiversité, ce qui induit une forte accélération de la mobilisation, des changements de modèles et des révolutions comportementales.

Menaces :

- L'emballlement du dérèglement climatique est actuellement annoncé par les analyses du GIEC ainsi que le risque avéré de non-respect des accords de Paris (augmentation de 2° maximum, objectif de 1.5°).
- La gestion de ses conséquences n'est pas appréhendée et globalement anticipée en Bretagne.
- L'érosion de la biodiversité et l'épuisement des ressources s'accélèrent. Le défi de la qualité de l'eau reste majeur en Bretagne. La spécificité énergétique reste une faiblesse de la Bretagne.

Opportunités :

- La prise de conscience et la mobilisation collective est une réalité en Bretagne. L'intérêt des nouvelles générations quant à ces problématiques est un atout.
- La lutte permanente pour la qualité de l'eau menée en Bretagne depuis des décennies et une expérience très valorisante et pouvant servir de modèle pour engager de nouveaux travaux.
- L'enjeu climatique et environnemental pourrait être au cœur d'un nouveau projet collectif et mobilisateur.
- La réconciliation économie/environnement fait de rapides progrès et l'apparition de nouveaux modèles de développement fait émerger de nouveaux relais de croissance qui sont autant d'opportunités pour les entreprises bretonnes.

• **Le dérèglement climatique, une certitude scientifiquement étayée**

« Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950, beaucoup de changements observés sont sans précédent depuis des décennies voire des millénaires. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, la couverture de neige et de glace a diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté. » (5^e rapport du GIEC, novembre 2014)

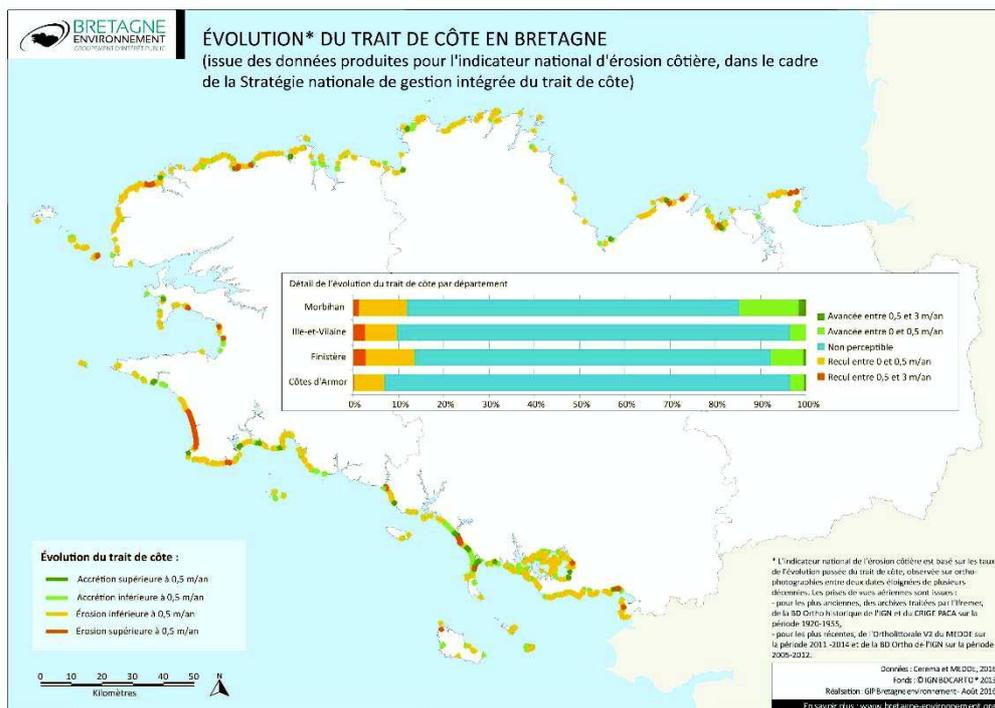
Dans son rapport, publié en 2013, le Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) estime que d'ici 2100, le niveau marin global devrait augmenter en moyenne entre + 26 et + 82 cm selon les scénarios.

À Brest, depuis 1711, la mer est montée entre 25 et 30 cm source. L'augmentation était d'environ 0,88 mm/an au début du XVIII^e siècle. Elle s'est accélérée depuis les années 1950 et atteint aujourd'hui 2,75 mm/an.

Suivant la tendance nationale, en Bretagne aussi, la température moyenne annuelle augmente comme en témoignent les données météorologiques. D'après Météo France, elle a augmenté d'environ 1°C à Rennes entre 1951 et 2014.

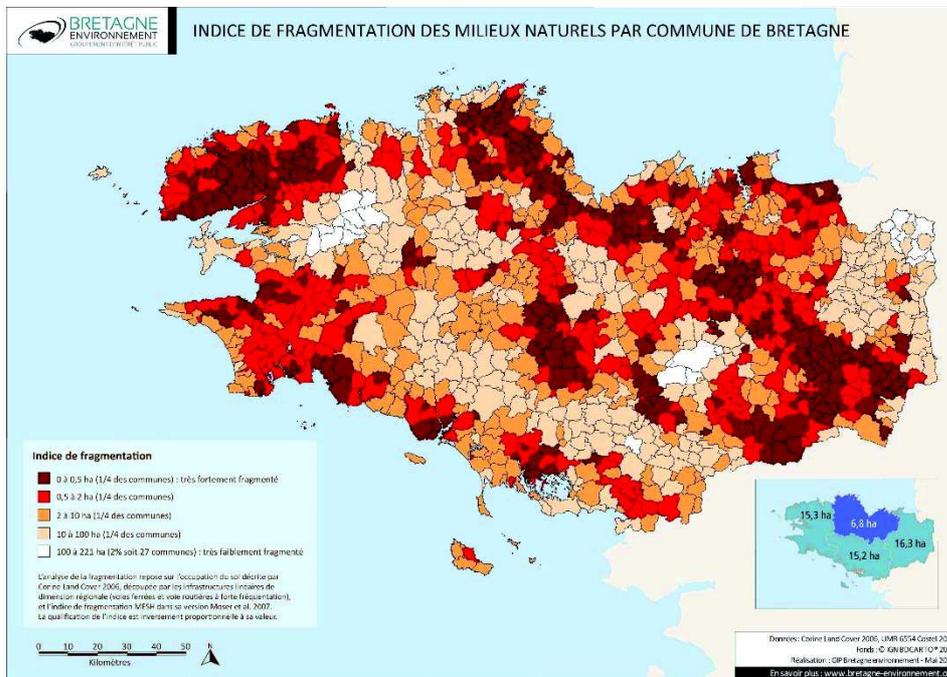
source : Brochure GIP 2015

• **Le défi climatique n'épargne pas la Bretagne**



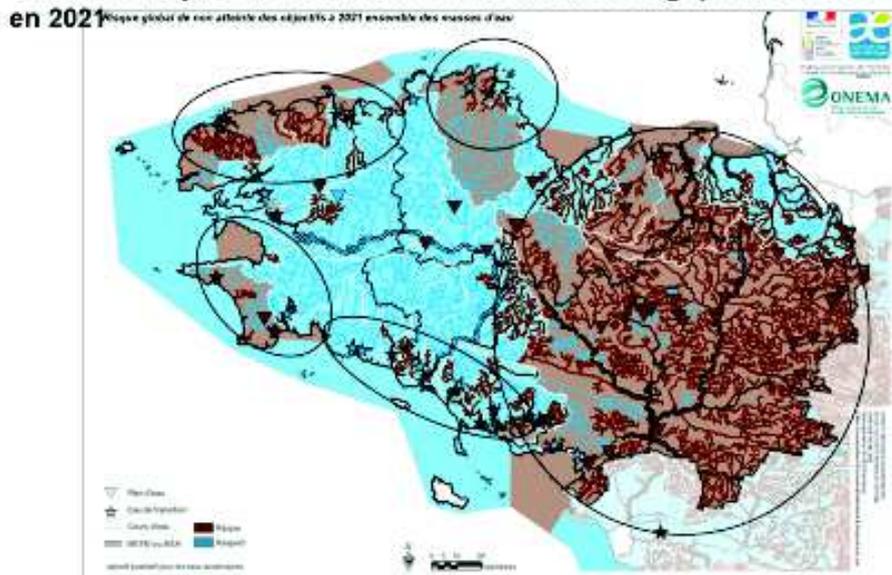
- **Menace sur la biodiversité**

L'érosion de la biodiversité est une réalité. Sur le territoire breton 36 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées (source : chiffres clés du patrimoine naturel 2015)
 La fragmentation des milieux naturels en créant des barrières difficilement franchissables pour les espèces, est l'un des facteurs d'accélération de la perte de la biodiversité



- **L'enjeu des ressources**

Carte des risques de non-atteinte du bon état écologique des masses d'eau en 2021



Des enjeux qui demeurent : retrouver le bon état écologique

- **Mais une prise de conscience qui gagne**

Entre 2010 et 2015, d'après les études du CGEDD, la question du réchauffement climatique est devenue le premier sujet de préoccupation environnementale des français, ces derniers n'en faisant leur première inquiétude qu'à 15 % en 2010, ce chiffre a été multiplié par deux en seulement cinq ans.

- **Et une Bretagne déjà engagée**

Objectifs d'atteinte de bon état écologique en 2021 fixés par le SDAGE Loire-Bretagne par sous-bassin



Dés résultats encourageants : 35% de masses d'eau en bon état écologique en Bretagne quand la moyenne du bassin Loire Bretagne est à 26%

4^{ème} défi - Réinventer nos modes de faire et nos organisations pour assurer une réelle mobilisation collective à l'heure de la fragilisation de l'action publique et de l'émergence de nouveaux acteurs.

Opportunités :

- Identité, culture et langues de Bretagne, vitalité culturelle et sportive, sens du collectif, engagement citoyen et associatif demeurent des réalités caractérisant la Bretagne et des forces essentielles dans un monde où les différences sont des atouts majeurs.
- La Bretagne peut aussi valoriser ses pratiques anciennes et ses expériences de la concertation et de l'engagement collectif (mutualisme, conseils de développement, conférence sociale, CTAP, solidarité internationale...), elle peut aussi développer l'innovation dans l'action publique et les organisations.

Menaces :

- La crise de la représentation et de la confiance des citoyens dans leurs représentants touche aussi la Bretagne et pourrait conduire à des fractures durables.
- Fragilisation de l'action publique au regard de la montée en puissance de nouveaux acteurs privés des contraintes budgétaires et de l'inachèvement ou de l'hétérogénéité des reconfigurations institutionnelles et géographiques.

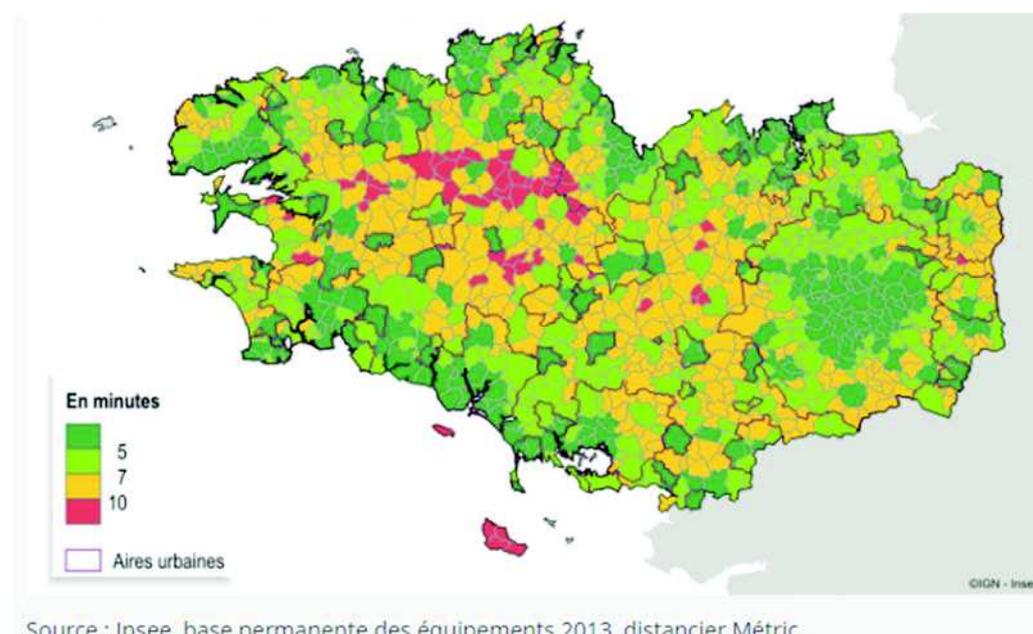
- **Identité et cohésion sociale une force de la Bretagne**

Près de 70% des Bretons seraient en effet attachés à leur culture, majoritairement associée à la musique et aux chants (69 %), devant les langues (33 %), la danse (27 %) la cuisine (21 %) et la littérature (2 %). Avec près de 4 500 lieux culturels et 18 930 établissements ayant une activité principale dans le champ de la culture, les actifs en emploi des métiers de ce domaine représentent 1,7 % de l'emploi total de la Bretagne qui se place au 6^e rang des régions pour le nombre total d'équipements culturels. Plus de 110 communes bretonnes sont équipées d'un cinéma. Par ailleurs, la Bretagne compterait près de 70 000 associations (plus de 3000 sont créées chaque année) et entre 640.000 et 700 000 bénévoles. Cet engagement associatif se traduit également par la programmation annuelle d'une dizaine de festivals (soit 13% de l'ensemble des festivals nationaux) attirant plus d'1,5 millions de participants, dont 280 000 rien qu'aux "Vieilles Charrues" à Carhaix.

- **Risque sur l'engagement citoyen et associatif**

Selon l'enquête de l'association Recherches & Solidarités menée en 2017, 57% des responsables d'association demeurent inquiets en matière de ressources humaines bénévoles, 47% au regard de situation financière de leur structure et 44% s'agissant du renouvellement des dirigeants bénévoles. L'année 2014-2015 est marquée par une légère baisse dans le nombre de création d'association en Bretagne : 3572 en 2014 alors qu'elles étaient 3699 à voir le jour en 2013. Cependant, l'on observe une relance en 2016 avec 3632 associations créées.

- **L'enjeu des services et de leur accessibilité.**



Temps d'accès moyen aux équipements du panier courant par commune

C. Trois orientations pour un projet : « Breizh COP, un monde à vivre ».

Notre projet de développement durable réconcilie les défis du développement et de la performance avec ceux de l'épanouissement personnel, de la solidarité et de l'écologie.

Ces deux familles d'enjeux sont traditionnellement présentées comme inconciliables et contradictoires. Il en résulte qu'elles sont traitées par les politiques publiques de manière segmentée et cloisonnée. Il y a des politiques de développement et des politiques de protection, des politiques de compétitivité et des politiques de solidarités. Les secondes étant souvent en termes de moyens, les parents pauvres.

Le projet en construction doit au contraire dépasser ces clivages et faire des transitions, de la cohésion sociale et du bien-être des moteurs de développement et de performance.

Ce projet s'appelle « **un monde à vivre** » car il vise à construire un monde, une réponse globale, transversale, prenant en compte les complexités des choses, intégrant à la fois les enjeux du bien être immédiat des habitants de la Bretagne avec ceux des générations à venir. Il vise à rendre vivable, dans la durée, un monde qui pourrait ne plus l'être si quelques grandes tendances à l'œuvre n'étaient pas corrigées. C'est un projet, enfin, n'ignorant pas que la Bretagne est dans le monde et qu'elle doit y trouver toute sa place.

Ce projet repose sur trois orientations transversales qui, au terme de cette première phase de la démarche, sont autant une préfiguration de la vision partagée à laquelle nous entendons aboutir en fin d'exercice, que des sujets à mettre en débat dans les mois à venir. Elles posent les ambitions de la Région et identifient les sujets problématiques ou à fort potentiel devant être approfondis, soit pour débloquer les verrous existants, soit pour accélérer les potentialités avérées.

1 - Une Bretagne créatrice, performante et rayonnante dans le monde

Le défi du développement durable oblige à réinterroger tous les pans de l'activité et de l'aménagement de la Bretagne, à réinventer un modèle de développement alliant l'ancrage territorial et l'ouverture au monde, l'innovation et l'identité culturelle, la performance, la cohésion sociale et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans cette perspective, conformément à sa Glaz économie (SRDEII), la région doit s'appuyer sur ses atouts, ses savoir-faire et ressources spécifiques, au premier rang desquels son caractère maritime, mais aussi être capable d'innover en favorisant la créativité et les coopérations à tous les niveaux, entre toutes les catégories d'acteurs. Il faut aussi développer son rayonnement et son attractivité, tout en anticipant les conséquences de celle-ci.

La Bretagne réaffirme sa volonté de développement mais porte la conviction que ce développement sera durable ou ne sera pas.

a) Une région durablement attractive.

La Bretagne est attractive, notamment sur le littoral, sur sa frange sud et autour de la métropole rennaise ; elle pourrait accueillir plus de 400 000 de plus à l'horizon 2040. Ce défi démographique a des implications sur le plan de l'aménagement, de la consommation des ressources, de la préservation du foncier, des choix d'urbanisme, mais aussi sur celui des conditions de développement économique et de cohésion sociale. Sans régulation, sur les seuls enjeux de logement, cette croissance démographique conduirait à un nouveau recul massif des surfaces de terres agricoles disponibles et à une forte accélération de l'érosion de la biodiversité.

Cette croissance démographique globale est par ailleurs accompagnée par un vieillissement de la population, spécifique à la Bretagne, qui induit des conséquences fortes même s'il est aussi porteur d'opportunités.

La Bretagne entend conforter son attractivité régionale pour les personnes comme pour les projets et les investissements. L'enjeu est celui de la création de richesse, de l'activité, de l'emploi. **Mais elle entend le faire en pesant sur les tendances actuelles**, dont toutes ne sont pas vertueuses, pour les infléchir, les réorienter ou les inverser. Une attractivité et un développement vertueux, c'est une attractivité et un développement qui limitent/maîtrisent l'artificialisation et la détérioration des sols, l'étalement urbain, la sur-concentration des populations et des activités, l'exploitation trop souvent irraisonnée des ressources, la maîtrise insuffisante de nos consommations énergétiques.

Rendre soutenable le développement, pour la Bretagne, ne doit pas vouloir dire freiner le développement, mais au contraire l'inscrire dans la durabilité et accroître ainsi notre réelle attractivité.

La Breizh COP devra pour cela préciser :

- Les moyens permettant d'infléchir les tendances actuelles, en identifiant les politiques publiques devant être actionnées, et les outils qui devront être privilégiés selon les cas : règles générales, quels types de contractualisations avec les territoires et les acteurs, quels engagements individuels ?
- La manière dont la diversité des territoires devra être prise en compte dans la définition des objectifs régionaux, le concept d'attractivité et de développement n'ayant pas les mêmes réalités en nord Bretagne ou sur le littoral sud, dans les centralités ou dans les espaces périurbains etc...
- Les enjeux thématiques devant être prioritairement mobilisés pour relever le défi posé : systèmes de mobilités, formes urbaines, organisation commerciale, modèles économiques, types d'activités...
- La manière dont l'action collective pourra accélérer les changements de comportement de nos concitoyens.

b) Une région productive, compétitive parce que écologiquement performante.

La Bretagne est une région productive, agricole et industrielle et elle entend le confirmer en s'appuyant sur ses atouts multiples et singuliers, au premier rang desquels se trouvent les ressources humaines.

Mais la Bretagne souffre d'un désavantage économique du fait de sa position géographique péninsulaire entraînant des coûts de transport vers les grands marchés de consommation nationaux et européens. Elle doit les compenser par une plus forte valeur ajoutée, une capacité d'innovation et de création renouvelées, une capacité de conquête des marchés extérieurs plus forte.

La Bretagne entend accompagner et impulser un renouvellement permanent de ses compétences et de son économie, conformément aux orientations de la Glaz économie. Elle entend pour cela accélérer la mutation de ses filières traditionnelles par l'innovation pour augmenter leur valeur ajoutée, les adapter aux évolutions des marchés, et aux exigences du développement durable.

Elle veut faire de ses agricultures un moteur de l'innovation de la transition écologique et pour cela poursuivre leur métamorphose vers des systèmes à plus forte valeur ajoutée et à plus grande qualité environnementale. L'engagement des agriculteurs dans les projets de territoires est plus que jamais la clé des grands défis environnementaux liés à l'eau, à la biodiversité, au réchauffement climatique.

La Glaz économie confirme la volonté de la Bretagne de miser sur les potentialités économiques des transitions écologiques et énergétiques (EMR, smart grids, démarches d'économie circulaire, de mobilités intelligentes) et du numérique (cyber, croisements de filières...) pour trouver de nouveaux relais de croissance et accélérer l'avènement d'une économie décarbonée. La Bretagne dispose pour cela de solides atouts. Pour autant, elle n'a pas encore su prendre, sur ces sujets, l'avance lui permettant de se positionner au plan mondial. Elle entend accélérer le mouvement.

Elle veut faire du développement économique et de la performance de ses entreprises un moteur de cohésion territoriale et sociale et doit pour cela contrer les tendances à la concentration des activités ainsi qu'à la spécialisation fonctionnelle des espaces.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser, en cohérence avec le SRDEII :

- Les moyens de gérer les conflits d'usages, y compris entre générations, entre résidents et acteurs économiques, de renforcer l'acceptabilité des activités industrielles, de développer et valoriser le goût de nos concitoyens pour l'industrie et l'esprit d'entreprise et de création.
- Les moyens de permettre à chaque territoire de valoriser ses ressources propres et de trouver sa place dans la dynamique de développement économique régional.
- La manière de développer les compétences humaines comme motrices du développement économique d'aujourd'hui et de demain.
- Les moyens d'accélérer mais tout autant d'accompagner les nécessaires mutations économiques de l'agriculture et des IAA bretonnes vers une très haute valeur ajoutée, dans leur diversité, sans remettre en cause leur capacité productive et leurs parts de marché.
- Comment favoriser l'émergence de modèles économiques durables autour des concepts de l'économie circulaire.
- Les moyens de donner toute sa place à l'économie sociale et solidaire, en confortant ses modèles économiques.
- Comment accompagner la révolution numérique dans ce qu'elle peut aussi porter de menaces : précarisation du travail d'une part, fragilisation du lien social d'autre part.

c) Une région ouverte, rayonnante, connectée au monde.

La mondialisation est un fait. Elle recèle autant de menaces que de potentialités.

La concurrence européenne voire mondiale entre les territoires, tirés par le développement métropolitain, est un autre fait qui ne peut être éludé. La Bretagne dans son ensemble et ses métropoles en première ligne doivent répondre à ce défi de la concurrence avec le « reste du monde ».

La Bretagne, de par son ancrage européen, ses valeurs d'ouverture et son positionnement géographique, est prédisposée à s'insérer dans le mouvement de mondialisation. Son identité, ses langues sont de puissants facteurs d'image, de notoriété et de rayonnement. Pour autant, les indicateurs économiques démontrent qu'elle reste, à bien des égards, moins internationalisée que d'autres régions françaises et a fortiori que d'autres régions européennes et le risque d'une « banalisation » existe.

De plus, si son positionnement géographique tourne la Bretagne vers le grand large, sa situation en périphérie du continent européen, loin des centres de décision et de consommation majeurs, est aussi un frein pour ses relations avec le reste du monde. **Le handicap géographique de l'ouest est une réalité qui ne s'estompe pas.**

Plus largement elle est confrontée à un défi historique qui est celui de son raccordement au reste du monde. Elle y a répondu par un combat gagné pour la réalisation de la LGV. Mais le défi demeure. D'autant plus dans un contexte incertain avec la concurrence sur TGV qui peut rebattre les cartes de la qualité de la desserte par le train et peut-être fragiliser les territoires les plus à l'ouest.

Le désenclavement de la Bretagne est majeur pour les personnes, il est vital pour l'économie bretonne qui souffre d'un désavantage comparatif du fait de l'éloignement. L'enjeu logistique est ainsi une priorité pour la Bretagne, d'autant plus que l'on s'éloigne vers l'ouest.

La Bretagne veut trouver toute sa place dans le monde.

Elle entend pour cela accélérer l'effort d'ouverture au monde, de tous, notamment des jeunes générations, des entreprises dans leurs capacités d'exportation et de partenariat, de son appareil de recherche et d'enseignement supérieur, des territoires dans leurs alliances et dans leur attractivité pour les investisseurs.

Pour la Bretagne, région européenne, cela passe aussi par une présence et une capacité d'influence accrue à Bruxelles, capacité d'influence qui devra s'appuyer sur des alliances territoriales, ciblées avec d'autres régions plus ou moins proches géographiquement (en commençant par la Loire-Atlantique) mais partageant avec la Bretagne des défis et intérêts communs.

Elle entend poursuivre son engagement pour son raccordement au Monde. **Le Pacte d'accessibilité en est le socle.** Il s'agit tout autant de rapprocher la Bretagne, notamment sa pointe ouest, de Paris et de l'Europe que de raccorder chacun des espaces de la région entre eux. C'est ainsi que sont conjointement réaffirmés les objectifs historiques de placer Brest et Quimper à trois heures de Paris et tout autant de placer la pointe bretonne à une heure trente de Rennes. La Bretagne entend développer une réponse globale aux enjeux de la mobilité, articulant vitesse et réelle proximité, déplacement de grande distance et déplacements du quotidien. Elle doit pour cela combiner le plus efficacement les différents modes de transports, routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial dans une vision globale et systémique.

Développer une région des usages numériques, en appui sur des infrastructures d'avenir portées par le projet BTHD est une priorité pour la Bretagne. C'est une réponse à apporter aux questions de formation, de développement et de compétitivité des entreprises, d'égalité des chances et des droits, de renouvellement des offres de services etc...

La Bretagne entend enfin ne pas se « banaliser », conforter ses atouts d'image et de rayonnement encore très largement sous exploités. Ce rayonnement et cette attractivité seront confortés par la complémentarité de tous les territoires dans leur diversité. Ils prendront appui sur les métropoles, en première ligne sur le front de la concurrence européenne et internationale.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Comment développer l'internationalisation de la Bretagne dans un contexte où la mondialisation fait peur, suscite plus de réserves que d'enthousiasme.
- Les moyens de prolonger l'effort historique de désenclavement en articulant et en valorisant l'ensemble des modes de transports, dans un contexte de contrainte budgétaire. La question des solidarités nationale et infra régionale est posée.
- Comment articuler vitesse et proximité
- Comment passer d'une culture de l'offre de transports à une culture de la réponse à la demande de services.
- La manière de prendre en compte l'arrivée de nouveaux opérateurs dans le champ des transports, notamment les acteurs du numérique, avec la question stratégique de la gestion de la donnée.
- Les objectifs d'une stratégie régionale de la transition numérique, en appui sur le projet BTHD, il s'agit autant de valoriser toutes les potentialités du numérique que de limiter les impacts négatifs de la révolution numérique, sur l'emploi, le travail, ou l'égalité des chances.
- Les moyens de dépasser les particularismes ou égoïsmes locaux pour développer une image et un rayonnement partagés.

d) Une grande région maritime.

Le caractère maritime de la Bretagne est un marqueur historique et identitaire fort, aussi bien pour les habitants de la région qu'à l'extérieur ; il recèle aussi de fabuleuses opportunités de développement pour que la Bretagne (re)devienne une grande région maritime, ouverte sur le monde.

La Bretagne finalise sa stratégie régionale mer et littoral (SRML). Les grandes orientations en ont été posées, en faisant un volet éminemment transversal du futur projet de développement durable régional. La mer et le littoral sont en effet des espaces géographiques concentrant l'ensemble des problématiques, des menaces et des opportunités, aux interfaces (lien terre-mer) des enjeux de développement, d'aménagement, de valorisation environnementale et de cohésion sociale.

La Bretagne en a fait une priorité, consciente de ses responsabilités majeures mais aussi de l'atout que cela représente pour elle. Consciente aussi des immenses progrès à faire, encore, pour, dans un pays qui a trop longtemps tourné le dos à la mer, réellement devenir une grande région maritime au-delà de la réalité de ses 2700 km de côtes.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser dans le cadre de la SRML :

- Comment mieux évaluer le potentiel économique maritime réel.
- Les moyens d'assurer un développement des activités en mer et sur le littoral (tourisme, pêche, énergies, algoculture, construction navale, fret, ...) sans dégrader la biodiversité, ni accroître l'artificialisation des sols.
- Quels équilibres trouver entre valorisation des activités maritimes traditionnelles et activités émergentes.
- Comment apporter des réponses aux enjeux de cohabitation entre usages dans la bande côtière conciliant maintien des fonctionnalités des écosystèmes marins et côtiers et développement d'une économie maritime au service des territoires maritimes.
- Quelle place et quel rôle donner au tourisme dans le développement des espaces littoraux.
- Quelles complémentarités construire entre mer, littoral et arrière-pays sur le plan des activités économiques et du fonctionnement territorial. Comment maîtriser la tendance à la concentration des activités humaines sur les franges littorales. Comment lutter contre les fractures territoriales et la ségrégation sociale qui en découlent souvent.
- Les moyens de valoriser nos activités portuaires et de conforter leur lien avec leur hinterland et le réseau de transports pour pleinement les intégrer dans la dynamique de développement économique régional.

2 - Une Bretagne, terre de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures

Demain, une Bretagne performante est une Bretagne qui doit pouvoir offrir à tous ses habitants des conditions de vie favorisant leur épanouissement personnel et professionnel. L'enjeu reste de pouvoir vivre et travailler là où on le souhaite. Cette ambition suppose non seulement de répondre, en tout point du territoire régional, aux besoins quotidiens des Bretons.nes en matière de services, de déplacements, d'habitat, de travail..., mais aussi de faire de chacun d'entre eux un acteur du développement de la Bretagne, grâce à la richesse de leurs différences et à leur capacité d'initiative. Il s'agit aussi de relever les défis du changement climatique et de l'épuisement des ressources, afin que la Bretagne de demain soit toujours une région du bien vivre et du bien-être.

a) Une région des proximités, équilibrée et reliée

La Bretagne bénéficie d'une grande variété de territoires – campagnes, littoral, îles, villes petites et moyennes, métropoles – historiquement complémentaires. Elle fait de cette diversité et de cet équilibre un atout et un pilier du modèle de développement qu'elle veut privilégier.

Pour autant, les évolutions démographiques et les logiques de développement actuelles, qui ne sont pas différentes de celles que connaissent toutes les régions de France et du monde, induisent des risques de déséquilibre, de concurrence et d'accroissement d'inégalités territoriales.

Ils sont de plusieurs natures, ils portent sur les grands équilibres régionaux entre grands espaces du territoire (est-ouest, nord sud, Bretagne centrale et Bretagne littorale notamment), mais ils sont aussi présents et croissants au sein de plus petits territoires, au sein mêmes des métropoles, des agglomérations et des pays.

Ces tendances sont par ailleurs incompatibles avec les défis des transitions environnementales : elles contribuent à l'épuisement des ressources, à commencer par la ressource foncière, elles participent à l'aggravation d'émissions de gaz à effet de serre. Mais on peut aussi souligner qu'elles sont souvent économiquement absurdes, représentent un coût économique contre-productif (temps de déplacement, embouteillages, renonciation au travail pour cause d'éloignement etc.) et socialement destructrices (ségrégation, relégation, communautarisme, isolement...)

La Bretagne entend être une région des proximités, comme corollaire du défi du raccordement au reste du monde.

Cette proximité, qui se traduit notamment dans des enjeux d'accessibilité au travail et aux services (culturels, de santé, administratifs, commerciaux etc...) résultera naturellement de l'amélioration permanente des mobilités mais tout autant du rapprochement des espaces de vie, des espaces de travail, des espaces de formation et de loisirs.

La Bretagne entend conforter son modèle d'aménagement équilibré, reposant sur le renforcement des mobilités, perçues comme un droit fondamental, mais aussi sur la recherche de proximité. Plus que conforter, elle devra parfois réinventer son modèle, l'adapter aux réalités nouvelles. Elle doit pour cela penser ensemble enjeux de mobilité et enjeux d'organisation de l'espace et d'urbanisation. Elle doit trouver les moyens de limiter les mobilités contraintes autant que d'apporter les réponses aux besoins nouveaux de mobilités.

Elle doit développer toutes les offres de services de mobilité, mieux adaptées aux besoins, soucieuse des inégalités sociales et des enjeux d'accessibilité, repenser globalement la place de la voiture et des autres modes de transports, développer les solutions décarbonées, s'appuyer pleinement sur l'émergence du numérique et de nouveaux opérateurs.

Elle doit aussi repenser l'enjeu des centralités, de son organisation spatiale en privilégiant les logiques de réseaux, de liens entre territoires plus que des logiques plus traditionnelles de frontières administratives.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- En lien avec les Départements et leurs schémas d'accessibilité aux services, comment en faire des outils au service de l'armature territoriale et de la cohésion sociale.
- Comment garantir demain pour tous les habitants la possibilité de réduire leurs mobilités forcées tout en développant les mobilités choisies. Comment faire de l'offre de mobilité un réel outil d'inclusion sociale.
- Le type d'urbanisme à privilégier dans les villes, le périurbain, les bourgs ruraux et les hameaux pour limiter les déplacements, rapprocher habitat, travail et services, maîtriser les coûts d'infrastructures et de réseaux pour les collectivités, réduire les effets de la périurbanisation et la consommation d'espaces naturels et agricoles.
- Le type de répartition spatiale des zones économiques et commerciales pour favoriser un aménagement équilibré.
- Comment agir sur les comportements individuels, souvent ambivalents par rapport aux déclarations d'intention et à l'intérêt général.

- La manière de développer les complémentarités pour éviter d'éventuelles concurrences entre modes de transports concourant au même objectif de maillage des territoires et à leur équilibre. Comment développer un grand plan régional de partage de l'information multimodale unifié (service public de la donnée) Quelle harmonisation tarifaire pour garantir l'égalité des territoires et quelle différenciation pour l'égalité sociale.
- Quelle nouvelle gouvernance inventer pour y parvenir. Quelles modalités de financements mettre en place pour assurer la pérennité des services et une solidarité entre territoires.

b) Une région vivante et solidaire

Les valeurs d'humanisme, de solidarité apparaissent comme constitutives de l'identité régionale.

La Bretagne ne manque pas d'atouts en ce domaine, comme sa vitalité associative, sa pratique historique et encore récemment renforcée, du dialogue social, dans l'entreprise comme dans les territoires (conférence sociale), ses pratiques participatives, son sens de la solidarité et du mutualisme. On doit aussi souligner la spécificité de moindres inégalités sociales et de faible conflictualité, comme le fait d'être une région moins sujette que d'autres aux violences de tous ordres.

Cependant, ici comme ailleurs, les réflexes individualistes et la défense des intérêts particuliers se développent, les inégalités se renforcent, alors que dans le même temps les initiatives collectives et les actions solidaires fleurissent. Permettre à toutes et tous de s'épanouir tout au long de la vie implique de répondre aux aspirations individuelles tout en créant des conditions favorables au vivre-ensemble, par-delà les différences d'âge, d'origine, de genre, de classe sociale, de résidence géographique.

La Bretagne, comme les autres régions est aussi percutée par des phénomènes planétaires de précarisation, de l'emploi, du travail, l'accélération des mutations qui plonge souvent les personnes dans des situations de doute et des sentiments de relégation.

La Bretagne entend faire de la cohésion sociale un facteur majeur de sa performance et de son modèle de développement, elle doit être conçue comme un moteur de compétitivité. Elle doit être sinon confortée, au moins préservée comme un avantage comparatif essentiel. Elle en fait une priorité de ses politiques publiques.

Elle place la construction des parcours de vie, de la formation initiale aux rebonds nécessaires de la vie professionnelle, au cœur de ses préoccupations. Elle entend intégrer les enjeux d'aménagement du territoire et d'égalité des droits et des chances dans l'ensemble de l'action publique conduite dans le domaine de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi.

Elle place l'enjeu de l'accès aux services aux publics, formalisés dans les schémas départementaux récemment élaborés, au centre des problématiques de l'aménagement du territoire.

Elle place la vitalité, les droits et la créativité culturelles au cœur de son projet d'aménagement et de cohésion, l'enjeu des langues régionales en est l'un des vecteurs.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Les dynamiques nouvelles de solidarités pouvant être développées dans un contexte de contrainte budgétaire forte et de repli des services publics. Comment mobiliser les investissements privés à côté des investissements publics pour contribuer à réduire les inégalités territoriales.
- Comment valoriser le bénévolat et l'engagement dans un monde qui ne retient que la valeur monétaire des choses et des actions.
- Comment conforter dès le plus jeune âge la culture de la solidarité et de l'engagement collectif, au moment où par ailleurs, les tendances à l'individualisme peuvent être favorisées par la révolution numérique.
- Comment mieux accompagner les parcours de vie : écouter, valoriser les capacités individuelles dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Comment renforcer l'autonomie de

chacun dans la construction de parcours de plus en plus complexes et de moins en moins linéaires.

- Quelle école, quel enseignement, quelles formations pour que chacun.e où qu'il vive, puisse trouver sa place dans la société. Et comment concilier logiques d'excellence, équité territoriale et inclusion sociale.
- La participation des habitants à l'aménagement de leur cadre de vie, avec le souci d'éviter les fractures, les cloisonnements par une mixité générationnelle et sociale dans l'urbanisme, l'habitat.
- Comment accélérer la pratique du dialogue social territorial.
- Comment assurer le maintien d'un tissu associatif local fort et la valorisation des initiatives citoyennes.
- Comment renforcer la promotion d'une culture vivante, ferment de cohésion, de créativité et d'attachement.

c) Une région exemplaire et résiliente aux transitions environnementales

Urgence climatique, épuisement des ressources, pertes de biodiversité, dégradation ou banalisation des paysages et de la qualité de l'eau, des sols, de l'air... Autant de signaux qui imposent à tous d'accélérer la transformation en profondeur du modèle de développement actuel.

Si le mouvement de prise en compte des défis environnementaux est engagé, la Bretagne entend l'amplifier, « changer de braquet », le coordonner, lui donner sens et lisibilité. L'engagement collectif apparaît comme la réponse la plus efficace. La Breizh COP doit être un puissant accélérateur de prise de conscience et de mobilisation.

Les ressources naturelles doivent désormais être perçues comme des biens communs participant, plus qu'à la qualité de vie, à la survie de l'humanité elle-même.

La réponse à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité, parce qu'elle est une question vitale, est ainsi placée au coeur du projet de mobilisation collective proposé par la Breizh COP.

Les questions de connaissance, d'éducation et de sensibilisation en sont un préalable absolu.

L'inscription systématique de ces enjeux dans l'ensemble des politiques publiques, dans les principes de la commande publique et plus largement de l'action collective en sont un autre préalable.

Au-delà des enjeux thématiques sur l'eau, la biodiversité, la gestion des flux de matière, des déchets, devenus ressources dans une vision d'économie circulaire, de climat, c'est un modèle de développement et d'aménagement que la Bretagne entend réinventer pour se situer à la pointe de ce défi. Les ressources naturelles, leur partage et leur protection, peuvent être au fondement de nouvelles solidarités entre les territoires.

La Bretagne entend mobiliser les trois leviers que sont la contrainte réglementaire, le contrat et l'engagement volontaire.

Par ailleurs, si la Bretagne est bien investie sur la plupart des champs des transitions environnementales, elle identifie la nécessité d'engager rapidement une réflexion à visée opérationnelle sur le défi majeur de l'adaptation au changement climatique (dans le cadre d'un projet LIFE).

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Comment réévaluer les objectifs posés dans les documents stratégiques régionaux en matière climatique et environnementale.
- Comment renforcer notre connaissance des réalités et des enjeux et notre capacité de prospective pour mieux anticiper.

- Comment développer un puissant travail d'éducation à l'environnement, sans lequel il n'y aura pas de prise de conscience à la hauteur du défi ni, a fortiori, de mobilisation de la société toute entière. Comment valoriser la parole scientifique et renforcer le dialogue avec la société civile.
- Comment changer nos regards sur les enjeux environnementaux pour les sortir de leur cloisonnement. Comment les intégrer dans une réflexion sur les « biens communs », comme facteurs majeurs de performance et de qualité de vie.
- Comment articuler la prise en compte des urgences, les réponses à long terme et temps de l'action publique.
- Partager une vision commune d'un modèle de développement régional basé sur la sobriété collective et individuelle. Comment tendre vers des systèmes productifs et des modes d'aménagement et de mobilités à haute « valeur naturelle » (agro-écologie, économie circulaire, circuits-courts, production à haute valeur ajoutée, qualité...)
- Comment définir une forte ambition et assurer une forte mobilisation pour une réelle adaptation au changement climatique (dans les modes de production, de déplacement, d'habitat, de consommation)

3 - Une Bretagne diverse et unie, mobilisée et démocratique

La Breizh COP est une démarche de mobilisation du plus grand nombre, car on sait que rien ne se fera dans le domaine des transitions sans une participation de tous, chacun à son niveau de responsabilité.

Le temps de la seule responsabilité de la puissance publique est révolu. Non seulement parce qu'elle n'en a souvent plus les moyens, parce qu'elle est souvent doublée ou précédée par les initiatives privées et citoyennes, mais aussi parce qu'émergent de partout, de nouveaux modèles, de nouvelles façons de faire, avec de nouveaux opérateurs qui pourraient marginaliser l'action publique si elle n'inventait pas de nouvelles manières d'opérer, en complémentarité.

L'enjeu est ainsi celui de l'engagement, de la mobilisation et de la responsabilisation autour d'un projet partagé. C'est toute la volonté de cette démarche qui propose une utilisation complémentaire des outils de prescription, des outils contractuels ou des outils de l'engagement volontaire pour répondre aux défis qui sont devant nous. Il nous appartiendra de définir le niveau de contrainte que nous jugeons nécessaire et légitime et de définir les sujets relevant de la contractualisation ou de la mobilisation volontaire. Société de contrainte, du contrat ou de la libre initiative, tel est le choix à faire selon les enjeux.

La conviction qui est la nôtre est que la Bretagne de demain, celle que nous voulons, sera bâtie par les Bretons eux-mêmes et que dès lors, la manière de travailler ensemble, de libérer les initiatives, d'accompagner les projets, est au moins aussi importante que les buts que nous nous fixerons et les moyens dont nous nous doterons.

Ceci pose les questions de l'organisation de l'espace et de l'armature territoriale, et soulève aussi les questions institutionnelles pour porter la solidarité et le projet régional. Ceci pose aussi la question de la vitalité démocratique, de la participation de tous, de la manière dont la communauté régionale se mobilise, se sent concernée, s'engage.

Au final, il s'agit de renouveler l'exercice de la démocratie pour donner à chacun des habitants de la région un rôle central, aux côtés des élus, dans le développement de la Bretagne.

a) Une région diverse et unie

La Bretagne, terre d'équilibre, riche de la diversité de tous ses territoires, est de fait marquée par les grandes tendances de la polarisation des habitants et des activités, de spécialisation et de segmentation des espaces de vie et de travail, d'étalement urbain, de trajectoires de développement différenciées, de ségrégation spatiale et sociale. C'est son modèle de maillage urbain et d'équilibre territorial qui est ainsi mis en cause et perçu comme fragilisé.

En résulte un sentiment d'une concurrence déloyale entre territoires et, au lieu d'un jeu de solidarité, l'impression que certains sont gagnants au détriment d'autres, perdants. Alors que la région a besoin de tous ses espaces avec leurs forces et leurs spécificités, le risque d'une confrontation et d'une méfiance se renforce. Les métropoles sont ainsi mises en accusation alors qu'elles sont pour leur part convaincues de supporter pour le compte des autres territoires des charges de centralités très lourdes.

Cette méfiance n'est pas réservée aux métropoles, elle touche aussi, dans des espaces infrarégionaux, les relations entre les différents pôles de centralités, les plus gros étant toujours soupçonnés de capter la valeur des plus petits.

La Bretagne entend conforter l'atout de son armature territoriale équilibrée mais elle doit pour cela en revoir les règles et les objectifs en plaçant au cœur de son dispositif la valeur de solidarité. Elle se fixe comme objectif de réorienter les tendances actuelles qui fragilisent son modèle d'équilibre.

Elle entend le faire en intégrant plus fortement les problématiques de réseaux de territoires, de flux et de solidarités, en valorisant la réalité des interdépendances d'une part, l'effacement des frontières institutionnelles d'autre part, au regard des réalités vécues.

Elle entend aussi proposer une lecture moderne du principe de l'égalité des droits et chances reposant sur le concept d'équité, avec pour but de permettre à chaque territoire de transformer ses potentialités, de développer ses vocations. Elle entend favoriser les réseaux d'acteurs et de territoires, la mise en œuvre du principe de réciprocité comme canal de la solidarité et de la cohésion (logique de droits et devoirs).

Droits des métropoles à s'armer pour positionner la Bretagne dans le jeu de la concurrence avec les métropoles européennes. Devoir réciproque de développer des solidarités et partenariats avec les autres territoires.

Droits des territoires non métropolitains à bénéficier des services indispensables à la qualité de la vie des habitants, droit à développer des fonctions supérieures en lien avec leurs atouts comme des campus de proximité ou des pôles d'activité et de compétences, mais devoir de rechercher la cohérence des équipements et des organisations en lien avec les territoires de vie.

Le souci de l'équilibre doit se traduire par un renforcement de la territorialisation et de l'adaptation de l'action publique, pouvant induire des modalités d'intervention et de financement différenciées.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- L'ambition que les politiques d'aménagement du territoire doivent se fixer ; accompagner les tendances ou chercher à les contrecarrer, voire les retourner ? En découle des niveaux de péréquation et de rééquilibrage qui doivent être appliqués.
- Comment par des liens de solidarité et de réciprocité, réconcilier les territoires entre eux. Comment pour cela mieux mesurer l'apport de chaque type de territoire au développement régional et notamment l'apport des espaces ruraux en termes de biens communs environnementaux par exemple.
- Comment favoriser le développement et le rayonnement des deux métropoles et singulièrement de la capitale régionale en assurant que ce rayonnement bénéficie à l'ensemble du territoire régional.
- Jusqu'où peut aller la logique de hiérarchisation des pôles territoriaux et des fonctions qui y sont affectées. Comment assurer à la fois l'accès aux services socles à tous dans de bonnes conditions et une organisation pertinente de l'accès aux services dits supérieur.
- Quel modèle de gouvernance et d'organisation favoriser pour l'appareil de formation, d'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec l'armature territoriale.

- Comment organiser les réciprocitys à l'échelle de grands territoires englobant espaces urbains et couronnes périurbaines et rurales. Comment établir et faire vivre de nouvelles solidarités territoriales, avec des « droits et devoirs » définis pour chaque niveau de pôle au service de ces grands territoires.
- Comment tenir compte et anticiper les évolutions des nouvelles technologies, notamment dans le domaine des mobilités et en matière d'accessibilité aux services, qui ne manqueront pas d'impacter l'aménagement de nos territoires.

b) Une région pertinente et cohérente

Les réflexions conduites en matière d'évolution du modèle de développement économique, de transition écologique ou d'organisation territoriale doivent trouver un écho dans les politiques publiques portées à l'échelle régionale ou infrarégionale, dans la manière de les élaborer, de les articuler, de les décliner au plus près des citoyens.ne.s, d'en évaluer les effets.

La place et le rôle de l'action publique sont questionnés. D'abord parce que la contrainte budgétaire la fragilise, mais aussi du fait de la défiance croissante de nos concitoyens à l'égard de la puissance publique et de son action, très vite considérée comme inefficace, illisible et trop coûteuse. Et pourtant, dans le même temps, les besoins d'action publique sont criants, autant en matière d'investissement et d'équipement que d'accompagnement des mutations de la société.

Plus fondamentalement, c'est parfois l'action publique elle-même dans son principe qui est remise en cause par les logiques individualistes de la société comme par l'émergence de nouveaux acteurs privés, plus agiles et plus performants, au moins en apparence.

A ces défis, les acteurs publics en Bretagne entendent répondre par l'innovation, l'expérimentation, les mutualisations entre eux, la recherche de cohérence et de lisibilité de l'action.

Partageant la conviction que le mouvement de reconfiguration territoriale avec la nouvelle carte des intercommunalités n'est pas achevé, ils entendent le faire aussi, en sachant dépasser les limites institutionnelles et administratives qui ne sont plus en prise avec les réalités vécues de nos concitoyens, qui elles, sont marquées par de profondes évolutions dans leur rapport au territoire, au temps, et aux attachements traditionnels.

A des logiques d'offres institutionnelles doit se substituer une logique de réponse à la demande sociale. A des logiques de compétences administratives doit se substituer une logique de service « sans couture ».

Il faut pour cela que pour chaque sujet ou chaque problématique soient sollicités les territoires ou les espaces pertinents. Ainsi les espaces de la démocratie, doivent ils trouver des cohérences avec les espaces de projets et ces derniers avec les espaces de la mise en œuvre opérationnelle. (Bretagne historique/administrative, frontières départementales, échelles intercommunales/pays, échelles de SCOT/PLUI...)

Cette cohérence territoriale, respectueuse des diversités, s'appuie sur le principe de subsidiarité.

La Bretagne qui a su historiquement développer une forte avance dans la structuration d'espaces de projets avec les Pays, ou de l'intercommunalité, qui a su inventer le B16, préfiguration de la CTAP, a des atouts à faire valoir pour inventer la gouvernance publique de demain, plus efficace et plus lisible.

Mais elle doit aussi le faire avec un souci renouvelé d'y associer les acteurs privés et les citoyens eux même (conseils de développement, conseils de quartiers etc...). La démocratie n'est pas une charge, elle est la solution.

La Bretagne entend se saisir de l'ouverture faite par le Président de la République sur le principe de contrats girondins permettant de développer de la différenciation. Cette dernière devant se matérialiser à l'échelle régionale mais aussi infra régionale.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Comment définir des mailles territoriales, adaptées aux réalités de la vie quotidienne. Quelle organisation serait la plus propice à l'efficacité et à la lisibilité des politiques publiques, aux coopérations territoriales, à un exercice partagé de compétences.
- Comment renforcer le dialogue avec les territoires pour concevoir un projet régional et des projets locaux en cohérence, pour planifier l'action publique, pour s'accorder sur les grands projets d'investissement. Quel dialogue renouvelé avec les intercommunalités.
- Comment approfondir les travaux engagés pour développer un référentiel de mesure de la richesse basé sur des indicateurs qualitatifs et mettre en avant la notion de « communs », pour une satisfaction des besoins individuels et collectifs par les usages plus que par la propriété.
- A quelles conditions les politiques régionales peuvent dessiner et porter un intérêt régional, intégrant des valeurs partagées et à même de combattre l'individualisme et ses effets.
- Jusqu'où aller dans la prescription auprès des territoires pour déployer sur l'espace régional les priorités du projet partagé. Quel espace laisser à la contractualisation avec les acteurs territoriaux, quelle place enfin à la subsidiarité et à l'engagement volontaire des territoires sur des enjeux d'intérêt régional.
- Quelles évolutions institutionnelles faudrait-il envisager, y compris dans un mode expérimental, pour conforter l'efficacité et l'efficacé de l'action publique, renforcer l'intérêt régional. Quelles logiques de rapprochements, quelles délégations de compétences, quels partenariats ?

c) Une Région démocratique et engagée

Les aspirations des citoyens.ne.s à être acteurs et pas seulement spectateurs de la vie publique, ainsi que la désaffection observée au plan national pour les élections, invitent à approfondir les réflexions sur le renouvellement du fonctionnement démocratique et sur l'engagement citoyen.

Par ailleurs, les transitions en cours, qu'il convient d'accompagner, voire d'accélérer, sont vécues, parfois subies, mais aussi portées par nos concitoyens. Seule leur mobilisation permettra d'y apporter des réponses efficaces. L'action publique seule n'y parviendra pas.

La démocratie n'est plus, dès lors, un luxe mais elle est la condition même de l'efficacité de l'action collective.

La Bretagne entend renouveler les modalités de sa vie démocratique locale, non pas seulement institutionnelle mais plus largement, assurer la participation la plus large de tous à un projet de développement partagé, en complément d'une revitalisation de la démocratie représentative.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Quelle complémentarité développer entre participation citoyenne et démocratie représentative. Comment mieux associer les Bretons.ne.s à toutes les étapes des politiques publiques (élaboration, mise en œuvre, bilan, évaluation) et assurer la compréhension et la transparence des décisions. Comment renforcer simultanément la démocratie représentative (contre-pouvoirs internes aux institutions, transparence...)
- Comment valoriser l'expertise d'usage dans les processus de décision publique.
- Quelle forme d'encouragement à l'engagement citoyen, à l'initiative et à l'expérimentation.
- Comment gérer les décalages entre intérêts personnels et intérêt régional, jouer de la confrontation des points de vue, du partage des savoirs et des disciplines. Comment développer la culture du compromis.



#BREIZHCOP



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
KUZUL-RANNVRO BREIZH
CONSAIL REJIONA DE BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

n° 18_DAJCP_SA_04

CONSEIL REGIONAL

19 avril 2018

DELIBERATION

Désignations au sein des organismes extérieurs

Le Conseil régional convoqué par son Président le 27 mars 2018 s'est réuni le 19 avril 2018 au Centre de Congrès de Brest, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE (jusqu'à 17h30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 20h15), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 20h), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 20h), Madame Delphine DAVID (jusqu'à 19h10), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 19h30), Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 18h45), Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 19h10), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (jusqu'à 20h15), Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 20h15), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 19h30), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER (jusqu'à 21h15), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF (jusqu'à 19h10), Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 19h30), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 20h15), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 19h35), Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 19h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR (jusqu'à 19h50), Madame Agnès RICHARD (jusqu'à 21h15), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH (jusqu'à 17h15), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 20h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (jusqu'à 20h).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaëlle VIGOUROUX à partir de 17h30), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 20h15), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à 20h) Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE jusqu'à 19h30 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLLOT à partir de 20h), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h10),

Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM jusqu'à 19h30 puis à Monsieur Marc COATANEA), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 19h30), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 18h45), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD à partir de 19h10), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN à partir de 20h15), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 20h15), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Monsieur Gwenegon BUI à partir de 19h30 puis à Madame Anne PATAULT à partir de 20h), Monsieur Christian LECHEVALIER (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 21h15), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 19h10 puis à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 20h15), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ à partir de 19h30 puis à Madame Nicole LE PEIH à partir de 20h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 20h15), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Laurence FORTIN à partir de 19h35), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 19h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 19h50), Madame Agnès RICHARD (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 21h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER à partir de 17h15), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir de 20h), Madame Sylvaine VULPIANI (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 20h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération n°18_DAJCP_SA_CP1 autorisant le Président à réunir le Conseil régional en séance plénière au Centre de Congrès de Brest ;

Vu la délibération n°18_DAJCP_SA_02 du 17 février 2018, sur les désignations au sein des organismes extérieurs,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional,

Et après avoir délibéré ;

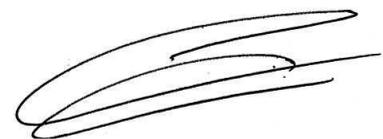
DECIDE
(à l'unanimité)

- De procéder aux désignations dans les organismes extérieurs par un vote à mains levées.

DESIGNE
(à l'unanimité)

-Les conseillers régionaux dans les organismes extérieurs indiqués dans la liste annexée à la présente délibération.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Désignations au sein des organismes extérieurs

Nouveau Modification	Nom de l'organisme	Titulaires	Suppléants
Nouveau	Chaire "Attractivité et Nouveau Marketing Territorial" de l'Institut de management public et gouvernance territoriale de l'Université d'Aix-Marseille	Jean-Michel Le Boulanger	
Nouveau	Association AVERE OUEST	André Crocq	
Modification	Lycée d'enseignement général et technologique Jean Chaptal	Gaëlle Nique Gérard De Mellon	
Modification	Comité régional du tourisme (nouveaux statuts)	Anne Gallo, Martin Meyrier, Evelyne Gautier Le Bail, Gaby Cadiou, Claire Guinemer, Patrick Le Fur.	

PROCES VERBAUX CESER

Bureau du CESER

Procès-verbal de la réunion du 5 mars 2018

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne s'est réuni le 5 mars 2018 de 9 heures 45 à 12 heures 30, à Rennes, sur la convocation de son Président, en date du 22 février 2018.

Étaient présent.e.s : Patrick CARÉ, Catherine LONEUX, Marie-Martine LIPS, Jean-Marie BERTHO, Olivier CAPY, Stéphane CREACH, Henri DAUCÉ, Marie-Pascale DELEUME, Bernard GAILLARD, Annie GUILLERME, Norbert HELLUY, Laurent KERLIR, Jean-Yves LABBÉ, Marie-Christine LE GAL, Philippe LE ROUX, Jean LE TRAON, Patrice RABINE, David RIOU, Jacques UGUEN, Martia WESLY

Étaient absent.e.s / excusé.e.s : Isabelle AMAUGER, Marie-Christine CARPENTIER, Michel CLECH, Annie COTTIER, Karim KHAN, Olivier LE NEZET, Évelyne LUCAS, Emmanuel THAUNIER

Étaient également présent.e.s : Fanny TARTARIN, Virginie BOURDET, Virginie GICQUEL, Claire GUIRIMAND, Jacqueline MANCEAU, Caroline MEVEL, Marion OLLIVIER, Muriel REYMOND

Rappel de l'ordre du jour :

- Projet de vœu sur l'accessibilité de la Bretagne
- Désignation des référents dans les commissions
- Désignation d'un quatrième rapporteur général
- Information sur la désignation de deux nouveaux membres
- Information sur l'élection des Présidents de section
- Composition des sections
- Désignation d'une nouvelle rapporteure pour l'étude de la commission Formation, emploi et éducation
- Rééquilibrage du bureau – élections complémentaires
- CESER de l'Atlantique
- Programme de travail du groupe de coordination
- Délibération modificative concernant la prise en charge des frais de déplacement des membres du CESER
- Groupe de coordination du 6 avril
- Représentations extérieures permanentes
- Représentations extérieures ponctuelles
- Mandats spéciaux

Le quorum étant atteint, la réunion a pu débuter.

1. Projet de vœu sur l'accessibilité de la Bretagne

La session du Conseil régional s'est tenue du 15 au 17 février. Un nouveau dossier relatif au pacte d'accessibilité de la Bretagne, sur lequel le CESER ne s'est pas prononcé, figurait à l'ordre du jour. Cette information a été donnée sur l'extranet.

Ce pacte fait suite à l'annonce de l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes. Il est signé par la Région et plusieurs collectivités bretonnes, qui sollicitent de l'État un engagement à soutenir l'accessibilité de la Bretagne, dans son lien avec l'équilibre et le développement du territoire.

Un échange sur ce dossier et la possibilité pour le CESER de s'exprimer a eu lieu en commission « Aménagement

des territoires et mobilités » le 20 février. Compte tenu de l'actualité et de l'urgence du dossier, la commission propose au Bureau d'adopter ce vœu qui sera communiqué à l'ensemble des membres du CESER.

Philippe LE ROUX, Président de la commission, présente le projet de vœu.

Après un tour de table et quelques modifications, le vœu du bureau sur l'accessibilité de la Bretagne est adopté à l'unanimité.

2. Désignation des référents dans les commissions

Le Président rappelle que les référents sont chargés, au sein de leur commission, d'assurer un suivi particulier des questions relevant de leur compétence, en lien avec la compétence de leur commission et les travaux qui y sont menés. Ils sont des personnes-ressources pour leur commission.

Les missions des référents relèvent de trois dimensions :

- un rôle dans le suivi des politiques régionales ;
- un rôle dans le suivi et la cohérence des avis et travaux du CESER ;
- un rôle dans la conduite de réflexions sur la thématique concernée.

En fonction des sujets suivis, de l'actualité, et si cela s'avère nécessaire, les référents peuvent être réunis en tant que de besoin dans un groupe de travail. Ce groupe peut, le cas échéant, être amené à conduire des études ou des contributions sur des sujets relevant de sa compétence.

Les commissions réunies les 19 et 20 février ont proposé leurs référents sur les domaines du numérique, des coopérations, de l'Europe et de l'international, du suivi et de l'évaluation de l'action publique, de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le bureau a effectué les désignations parmi les candidatures reçues et dans le respect de l'équilibre entre les collèges et les organisations, la parité femmes-hommes, la proportion de nouveaux membres et l'appartenance à d'autres instances. La désignation des référents est donc la suivante :

2.1. Le numérique (1 référent par commission)

Nom	Collège Commission		Organisme
Bernard LAURANS	1	ATM	Entreprises publiques
Françoise BOUJARD	2	FOR	CFDT
Marie-Anne CHAPDELAINÉ	3	SEQVie	Acteurs de la solidarité
Cécile MARTIN	4	ECO	Personnalité qualifiée

Les coopérations du CESER (2 à 3 référents par commission – total de 10)

Nom	Collège Commission		Organisme
Jean LE TRAON	1	FOR	IRT B-COM
Sylvère QUILLEROU	1	SEQVie	CNPL
David RIOU	2	ECO	CFDT
Jacques UGUEN	2	ATM	CFDT
Éric LE COURTOIS	2	ATM	FO
Viviane SERRANO	2	SEQVie	Solidaires
Marie-Martine LIPS	3	ECO	CRESS

Mireille MASSOT	3	SEQVie	CISS
Michel CLECH	3	FOR	REEB
Filipe NOVAIS	3	FOR	CRAJEP

2.2. L'Europe et l'international (4 référents par commission)

Nom	Collège Commission		Organisme
Olivier LE NEZET	1	ECO	CRPMEM
Isabelle AMAUGER	1	ATM	URSCOP
Sylvère QUILLEROU	1	SEQVie	CNPL
Hervé THIBOULT	2	ECO	CFDT
Danielle CHARLES-LE BIHAN	2	ATM	CFDT
Jacques UGUEN	2	ATM	CFDT
Marie-Madeleine HINAULT	2	SEQVie	CFDT
Fabrice LERESTIF	2	FOR	FO
David COCAULT	2	FOR	Solidaires
Laëtitia BOUVIER	3	ECO	Jeunes agriculteurs
Carole LE BECHEC	3	ECO	Cohérence
Marie-Christine CARPENTIER	3	ATM	URIOPSS
M'Hamed DRISSI	3	FOR	Grandes écoles
Pierre BARBIER	3	SEQVie	CASI
Claudine PERRON	3	SEQVie	Kevre Breizh
Franck PELLERIN	4	FOR	Personnalité qualifiée

2.3. Le suivi et l'évaluation de l'action publique (4 référents par commission)

Nom	Collège Commission		Organisme
Marie-Christine LE GAL	1	ECO	MEDEF
Bernard LAURANS	1	ATM	Eneedis
Anne COUETIL	1	ATM	Syndicat des énergies renouvelables
Emmanuel THAUNIER	1	FOR	CCIR
Jean LE TRAON	1	FOR	IRT B-COM
Catherine LONEUX	2	ECO	CFDT
David RIOU	2	ECO	CFDT
Olivier CAPY	2	ECO	CGT
Stéphane CREACH	2	ATM	CGT
Pierrick SIMON	2	SEQVie	FO
Marie-Martine LIPS	3	ECO	CRESS
Marie-Pascale DELEUME	3	ECO	Eau et rivières de Bretagne
Patrice RABINE	3	SEQVie	Syndeac
Jacqueline PALIN	3	SEQVie	CROS
Marie-Anne CHAPDELAINE	3	SEQVie	Acteurs de la solidarité
Anne LE MENN	4	FOR	Personnalité qualifiée

2.4. L'égalité entre les femmes et les hommes (2 référents F/H par commission)

Nom	Collège Commission		Organisme
LUCAS Didier	1	ATM	FRSEA
LE CLECH Brigitte	2	ATM	CFDT
LE NEZET Ronan	2	ECO	CGT
POREE Lydie	3	FOR	Planning familial
GUILLERME Annie	3	SEQVie	URCIDFF
Gilles MATHEL	4	FOR	Personnalité qualifiée
ELOY Marie	4	ECO	Personnalité qualifiée
GAILLARD Bernard	4	SEQVie	Personnalité qualifiée

Le bureau valide la désignation des référents.

3. Désignation d'un quatrième rapporteur général

Le Président rappelle que dans la nouvelle organisation du CESER, il est désormais prévu quatre fonctions de rapporteur général, dont trois ont été attribuées lors du bureau d'installation :

- **Un rapporteur général en charge du budget**, chargé d'élaborer les avis du CESER sur les documents budgétaires du Conseil régional : orientations budgétaires, budget primitif, décisions modificatives, rapport financier : Martial WESLY.
- **Un rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international**, chargé d'élaborer les avis du CESER sur les dossiers du Conseil régional relatifs à la politique européenne, aux fonds européens, à l'action internationale : Isabelle AMAUGER.
- **Un rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale**, chargé d'élaborer les avis du CESER sur les documents de planification, les schémas transversaux type SRADDET, les outils de contractualisation, CPER, contrats de pays, pactes métropolitains : Stéphane CREACH.

Il reste à désigner une personne sur la quatrième fonction de **rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique**, chargé d'élaborer les avis du CESER sur les documents de type Agenda 21, Rapport d'activité et de développement durable (RADD), bilan des émissions de gaz à effet de serre, rapport égalité femmes-hommes, politique d'achat responsable.

Afin de parvenir à un équilibre entre les collèges, le Président propose au bureau de confier cette mission à un membre du collège 3, référent suivi-évaluation, également membre du bureau : Patrice RABINE.

Le bureau valide la désignation de Patrice RABINE en tant que rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique.

4. Information sur la désignation de deux nouveaux membres

L'arrêté modificatif constatant la désignation de deux nouveaux représentants au CESER a été publié le 27 février 2018. Il s'agit de :

- Jehane PRUDHOMME, représentante du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM – collègue 1)
- Gérard CLÉMENT, représentant de l'UFC Que Choisir (collège 3) jusqu'au 31 décembre 2020, date à laquelle le siège reviendra à un-e représentant-e de Consommation, logement et cadre de vie (CLCV).

Conformément à la composition des commissions arrêtée par le bureau le 18 janvier, Jehane PRUDHOMME siègera en commission Société, environnement et qualité de vie et Gérard CLÉMENT en commission Aménagement des territoires et mobilités.

5. Information sur l'élection des Présidents de sections

Les deux sections ont tenu leur séance d'installation le 22 février. Lors de ces réunions :

- Henri DAUCÉ a été élu Président de la section Prospective
- Jean-Yves LABBÉ a été élu Président de la section Mer et littoral.

Le Président félicite les deux nouveaux élus et précise que comme le prévoit le règlement intérieur, l'assemblée du CESER sera appelée à les désigner nommément Vice-présidents du CESER, membres du bureau.

6. Composition des sections

6.1. Membres du CESER

Lors de la réunion du 5 février, le bureau a arrêté la composition des deux sections en laissant aux Vice-présidentes déléguées la possibilité de procéder aux derniers ajustements permettant de parvenir à un équilibre entre les différents collèges. Une nouvelle consultation a permis de valider ces ajustements.

Le Président propose par ailleurs au bureau de désigner Françoise FROMAGEAU comme membre de la section Prospective en remplacement de M'hamed DRISSI.

Le bureau valide la désignation de Françoise FROMAGEAU comme membre de la section prospective en remplacement de M'Hamed DRISSI.

6.2. Personnalités extérieures

Les personnalités extérieures des sections sont désignées, en raison de leurs compétences, par le Président du CESER, après avis du bureau et après consultation du Président du Conseil régional. Un arrêté du Préfet de région constate ces désignations pour une durée de 3 ans.

Les personnalités extérieures ne sont pas rémunérées pour leur participation aux travaux de la section, mais la Région Bretagne prend en charge leurs frais de déplacements et de repas correspondant aux journées de réunions.

Les personnalités extérieures des sections apportent **une expertise complémentaire** à la diversité des points de vue et des organismes déjà représentés parmi les 16 membres des sections.

Cette extension de la participation aux travaux du CESER à des personnalités extérieures vise 5 objectifs :

- **solliciter des expertises non présentes parmi les conseillers**, en complétant le nombre et la variété des interlocuteurs participant aux débats en section, de façon à irriguer la section avec des expériences et des expertises pointues dans un domaine ou dans une approche, ou au contraire transversales et

- polyvalentes,
- **s'associer des organismes dont la notoriété est reconnue**, et disposant de ressources intellectuelles et techniques contribuant à améliorer le travail des sections et les moyens mobilisables à leur disposition, et assurer une certaine crédibilité aux travaux,
- **élargir géographiquement la composition de la section**, au-delà des frontières régionales qui s'imposent pour les conseillers, afin d'apporter un regard et une approche qui peuvent différer du regard régional, et des connaissances nourries par d'autres réalités et perspectives que celles de la Bretagne,
- **étendre le réseau des contacts et l'aire d'influence de chaque section et sa notoriété**, à la fois pour drainer des connaissances utiles à la réalisation des études, pour étendre le « carnet d'adresse » par un réseau relationnel enrichi, et pour favoriser la venue au CESER, lors des auditions, d'experts compétents attirés par le niveau du travail ainsi assuré,
- **favoriser ensuite la plus large diffusion des travaux de la section** en Bretagne et au-delà des limites de la région vers le niveau national et européen.

Cette recherche doit répondre à une analyse préalable des besoins, de façon à garantir la cohérence d'ensemble de la composition de chaque section. C'est en s'appuyant sur ce travail préalable, et en concertation avec les Présidents de section, que le Président soumet au bureau les propositions suivantes.

- **Section Prospective**

Une attention particulière a été portée à la nécessité de mobiliser des personnalités issues de champs de compétence et de disciplines diversifiées et complémentaires aux parcours des membres de la section.

8 domaines ont été ciblés :

- le domaine des statistiques ;
- de l'économie ;
- de l'aménagement du territoire ;
- des sciences et technologies ;
- de la sociologie et de l'analyse des modes de vie ;
- de la culture et de l'art ;
- de la santé.

Le Président propose de prolonger la collaboration avec :

- **Nicolas GUILLAS**, Journaliste scientifique à l'Espace des sciences de Rennes et pour le magazine Sciences Ouest (déjà membre depuis 2016)
- **Sylvie HENNION-MOREAU**, Professeur à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Rennes1, administratrice d'Askoria, ses recherches portent sur le droit civil, la protection sociale et le droit européen (déjà membre depuis 2014)
- **Estelle GUILLE DES BUTTES FRESNEAU**, Directrice des équipements culturels de Concarneau-Cornouaille Agglomération, Conservatrice en chef des musées de Pont-Aven et du musée de la pêche de Concarneau (déjà membre depuis 2016)

Le Président propose de nommer également :

- **Eric LESAGE**, Directeur régional de l'INSEE
- **Michel RENAULT**, Économiste, maître de conférences à l'Université de Rennes 1. Ses recherches portent notamment sur les indicateurs de bien-être et de développement durable et plus généralement sur l'histoire de la pensée économique (membre quelques mois en 2012-2013)
- **Claude SICOTTE**, Professeur en science de gestion et titulaire de la Chaire Prospective en santé à l'EHESP, ses travaux portent sur les évolutions présente et future des organisations de santé, les innovations et nouvelles formes organisationnelles, les nouvelles technologies, etc.

Le Président propose au bureau de retenir les candidatures de ces six personnes.

- **Section Mer-Littoral**

Le Président propose de prolonger la collaboration avec :

- **Hervé MOULINIER**, Vice-président du Pôle Mer Bretagne Atlantique, Président de l'École nationale supérieure de la marine (ENSM) et personnalité extérieure de la section depuis 2008.
- **Marc HEMON**, Président de la société YSLAB (biotechnologies marines) et personnalité extérieure de la section depuis 2014.

Le Président propose de nommer également :

- **Céline LIRET**, Directrice scientifique et culturelle, Océanopolis : titulaire d'un doctorat en océanologie biologique et travaillant depuis 18 ans à Océanopolis, elle s'intéresse à la médiation scientifique, au développement de la culture scientifique et technique et à la sensibilisation du grand public.
- **Didier OLIVRY**, délégué de rivages, Conservatoire du Littoral : ayant occupé différentes fonctions au sein de structures de préservation et de gestion des espaces naturels, il s'intéresse principalement aux problématiques suivantes : interface terre-mer, changement climatique, domaine public maritime, acquisition et gestion patrimoniale, foncier, développement des îles, agriculture, tourisme et patrimoine, etc.
- **Erwann CHARLES**, maître de conférences en sciences économiques, membre du laboratoire AMURE et responsable pédagogique du master « Management et ingénierie du développement des territoires en Europe » : ses recherches portent sur l'attractivité des territoires, le développement local, les démarches de valorisation et d'éco-labellisation, la recherche, la biodiversité et les ressources marines...
- **Françoise GOURMELON**, Directrice de recherche au CNRS, directrice du laboratoire LETG, Université de Bretagne Occidentale : ses recherches portent sur la géographie, la géomatique, l'utilisation des données géographiques dans les politiques publiques, l'appropriation sociale des sciences, la recherche et l'innovation.
- **François POTIER**, Directeur R&D, Brittany Ferries : Le domaine du transport maritime était initialement représenté par Frédéric POUGET, qui n'a pas pu se rendre disponible sur la dernière mandature. Il avait toutefois fait part de l'intérêt de l'entreprise pour les travaux conduits en section Mer-Littoral et proposé François POTIER pour le remplacer. Son approche en tant que responsable des études stratégiques de l'entreprise et son expertise en matière de transport maritime et de questions européennes et internationales seraient très enrichissantes pour la section.

Le Président propose au bureau de retenir la candidature de ces sept personnes.

Le bureau valide la proposition de désignation de :

Hervé MOULINIER, Marc HEMON, Céline LIRET, Didier OLIVRY, Erwann CHARLES, Françoise GOURMELON et François POTIER en tant que personnalités extérieures de la section Mer-Littoral,

Nicolas GUILLAS, Sylvie HENNION-MOREAU, Estelle GUILLE DES BUTTES FRESNEAU, Eric LESAGE, Michel RENAULT et Claude SICOTTE en tant que personnalités extérieures de la section Prospective.

Des propositions de complément seront faites au prochain bureau.

7. Désignation d'une nouvelle rapporteure pour l'étude de la commission Formation, emploi et éducation

La commission « Formation, emploi et éducation » poursuit son autosaisine sur la lutte contre l'illettrisme en entreprise. L'un des deux rapporteurs désignés pour cette étude n'étant plus membre du CESER, la commission

propose de le remplacer par Anne LE MENN. Les deux rapporteurs seraient ainsi Joseph-Bernard ALLOUARD (collège 3 - ATD Quart Monde) et Anne LE MENN (collège 4 - personnalité qualifiée).

Le bureau valide la désignation d'Anne LE MENN, en tant que rapporteure de l'étude de la commission « Formation, emploi et éducation »

8. Rééquilibrage du bureau – élections complémentaires

Les 22 premiers membres du bureau ont été élus le jour de l'installation du CESER. Les Présidents de commission et section ont ensuite été élus. L'assemblée va être appelée à les désigner nommément Vice-présidents délégués du CESER, membres du CESER.

Le règlement intérieur prévoit que « *en tant que de besoin et pour assurer l'équilibre entre les trois premiers collèges, l'assemblée détermine le nombre de membres additionnels à désigner au sein du bureau pour chacun de ces collèges et procède à leur élection dans les mêmes conditions que les autres membres du bureau* ».

Ces élections complémentaires auront lieu au début de la session plénière du 9 avril 2018.

L'application du règlement intérieur prévoit dans ce cas que l'on fonctionne par addition avec :

- l'élection aux sièges libérés par Bernard GAILLARD, Vice-président, élu Président de commission, et par Henri DAUCÉ, membre du Bureau, élu Président de section
- l'élection de 7 membres additionnels pour parvenir à l'équilibre entre les trois premiers collèges.

Les élections concerneront donc un siège de Vice-président du collège 4, un siège de membre du bureau pour le collège 1, trois sièges pour le collège 2 et quatre sièges pour le collège 3, soit un total de 35 membres au bureau.

Le bureau valide ce principe de rééquilibrage. Une information préalable sera donnée aux membres du CESER afin qu'ils puissent faire acte de candidature.

9. CESER de l'Atlantique

L'association CESER de l'Atlantique réunit les CESER de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Elle a quatre objectifs inscrits dans ses statuts :

- favoriser au niveau interrégional les réflexions à caractère économique, social et environnemental ;
- promouvoir l'interrégionalité entre les régions de la façade atlantique française ;
- contribuer à ce que la dimension interrégionale soit prise en compte par les exécutifs régionaux ;
- influencer sur le choix d'un certain nombre d'acteurs grâce à des réflexions partagées et des préconisations précises et concrètes.

Le fonctionnement de l'association repose sur trois instances permanentes.

Le Bureau est composé des **quatre Présidents des CESER**. Il propose les orientations stratégiques, arrête le programme de travail et la constitution des groupes de travail, soumet le budget prévisionnel et l'arrêté des comptes au conseil d'administration (cf. article 11). Il se réunira le 29 mars à Bordeaux pour élire le Président et le Trésorier de l'association.

Le Conseil d'administration est composé du bureau auquel s'ajoutent 3 membres par CESER, désignés par leurs bureaux. Il délibère sur les orientations stratégiques, arrête les comptes, vote le budget, examine les projets de convention, propose les thèmes et suit l'avancement des groupes de travail. Il se réunit 2 à 3 fois par an. **Comme lors de la précédente mandature, le Président propose au bureau de désigner les trois Vice-présidentes**

déléguées comme membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale est composée du bureau auquel s'ajoutent 12 membres par CESER, désignés par leurs bureaux. Elle débat des orientations stratégiques, approuve les comptes, prend acte du budget, et entend les rapports moral et financier. Elle se réunit une fois par an, en général fin juin. **A la différence de la précédente mandature, le Président propose au bureau d'y désigner les référents coopérations de chacune des commissions.** Il s'agirait donc, en plus des trois Vice-présidentes déléguées, de Jean LE TRAON, Sylvère QUILLEROU, David RIOU, Jacques UGUEN, Éric LE COURTOIS, Viviane SERRANO, Mireille MASSOT, Michel CLECH, Filipe NOVAIS.

Le bureau valide ces désignations.

10. Programme de travail du groupe de coordination

Lors de la précédente mandature, le bureau avait confié à un groupe « Méthodes et organisation » la conduite d'une réflexion globale en vue de préparer la mandature 2018-2023.

Certaines propositions ont été mises en œuvre, et d'autres ne le sont pas encore. Par conséquent, ce lundi 5 mars, se réunit le groupe de coordination, dont le rôle pourrait être renforcé, afin que ses membres puissent construire un programme de travail.

11. Délibération modificative concernant la prise en charge des frais de déplacement des membres du CESER

Lors de sa session de février, le Conseil régional a adopté une nouvelle délibération concernant la prise en charge des frais de déplacement des membres du CESER. L'objectif était d'apporter des précisions permettant de répondre à des situations non prévues dans la délibération initiale et ainsi permettre la prise en charge des frais afférents à ces situations, conformément au Code général des collectivités territoriales.

Les modifications intervenues sont les suivantes :

- Concernant la prise en charge des réunions régulières (réunions du CESER, représentations extérieures permanentes et représentations extérieures ponctuelles)

« Les membres du Conseil économique, social et environnemental régional peuvent recevoir le remboursement des frais de déplacement et de séjour liés à l'exercice de leur mandat, engagés pour prendre part aux réunions du Conseil économique, social et environnemental régional et aux séances des commissions ou organismes dont ils font partie à qualité. Les réunions prises en considération sont les suivantes, lorsqu'elles ont lieu en région : séance plénière, bureau, groupe de coordination, bureau restreint, commissions, sections, groupes de travail, comités de pilotage, journées de formation interne, événements organisés par le CESER, représentations extérieures permanentes, représentations extérieures ou missions ponctuelles.

Les membres des sections autres que les membres du conseil économique, social et environnemental régional (personnalités extérieures désignées par arrêté du Préfet de région) peuvent recevoir le remboursement des frais de déplacement et de séjour engagés pour prendre part aux réunions des sections dont ils sont membres.

Les frais de déplacement et de séjour engagés la veille ou le lendemain de la réunion peuvent être pris en charge. [Cette situation doit toutefois rester exceptionnelle et liée à des horaires particuliers de réunion].

Les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge sur la base des dépenses réelles plafonnées au montant

prévu par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, soit à ce jour 60 € par nuitée et 15,25 € par repas ».

- Concernant spécifiquement les mandats spéciaux qui peuvent être donnés par le bureau du CESER

« Les membres du Conseil économique, social et environnemental régional ont par ailleurs droit au remboursement des frais supplémentaires pouvant résulter de l'exercice des mandats spéciaux, en région ou hors de la région, dont ils sont chargés par leur conseil par une délibération du bureau. »

Un mandat spécial permanent est donné au Président du Conseil économique, social et environnemental régional dont les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge aux frais réels non plafonnés sur présentation des justificatifs.

Un mandat spécial permanent est donné aux Vice-présidents délégués du Conseil économique, social et environnemental régional.

Un mandat spécial peut en outre être accordé à tout membre du CESER dans le cas de représentations extérieures permanentes hors région ou de représentations ponctuelles du CESER ou de son Président, en région ou hors région. Les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge, sur présentation des justificatifs, sur la base des dépenses réelles plafonnées de la façon suivante : indemnité de nuit = 120 €, indemnité de repas = 30 € ».

- Concernant la transition

« Du fait du renouvellement du CESER intervenu au 1er janvier 2018, les dépenses et frais engagés au titre de la précédente mandature mais non encore payés entrent dans les dispositions ci-avant exposées ».

- Les conséquences de ces évolutions

Ces modifications amèneront le bureau à préciser les cas particuliers d'exercice d'un mandat spécial, en particulier pour tous les déplacements hors région qui feront désormais l'objet d'une mention particulière au compte-rendu.

Le guide du conseiller et le didacticiel Ulysse seront également modifiés en conséquence et les nouvelles versions seront déposées sur l'extranet du CESER.

12. Groupe de coordination du 6 avril

La prochaine session du CESER aura lieu le 9 avril. Le lundi précédent étant férié, les commissions tiendront leurs réunions le mardi 3 ainsi que le mercredi 4. Le groupe de coordination se réunira le vendredi 6 avril à 10h30 (et non à 14h30).

Le bureau valide le changement d'horaires.

13. Représentations extérieures permanentes

Le CESER est présent dans de nombreux organismes appartenant à de multiples secteurs d'activités.

En outre, le-la Président-e du CESER représente ès qualités et personnellement l'assemblée dans un certain nombre d'organismes dans lesquels il-elle peut être amené-e à se faire représenter par un autre membre du CESER.

Lorsque la désignation d'un représentant du CESER (ou de plusieurs représentants titulaires ou suppléants) est demandée par l'organisme, cette désignation est effectuée par le bureau, le plus souvent sur proposition de la commission compétente sur le sujet. Elle propose une ou plusieurs personnes au bureau, qui nomme ainsi les personnes représentant le CESER.

Les commissions réunies les 19 et 20 février ont procédé à ces propositions, qui vont donc être validées lors de cette réunion.

Avant cette validation, le Président rappelle au bureau quelques éléments du règlement intérieur portant sur ces représentations extérieures permanentes.

Un membre représentant ès qualités le CESER dans un organisme extérieur ne peut être candidat, ni siéger au sein du bureau ou encore en qualité de Président.e, Vice-président.e, secrétaire, trésorier.ère de cet organisme, sauf accord explicite et motivé du bureau du CESER. Les représentants du CESER, organe consultatif, doivent respecter le rôle de conseil et de proposition et écarter toute implication dans la gestion dudit organisme.

Un membre représentant le CESER exprime dans sa délégation l'avis du CESER en se basant sur les positions exprimées précédemment par l'assemblée et le bureau ; à défaut, il s'abstient ou consulte le.la Président.e du CESER ou le bureau sur la conduite à tenir.

Avant toute élection au sein de l'organe exécutif d'un organisme extérieur, les représentants du CESER doivent informer le.la Président.e du CESER.

Cas particulier : il est à noter que certains membres du CESER peuvent par ailleurs être directement sollicités (par le Conseil régional ou par l'État, par exemple) pour siéger au sein de certaines instances ou commissions, au titre de leur organisme ou secteur d'activité et parfois par référence à leur présence au CESER, sans pour autant y représenter le CESER (c'est le cas de Bretagne développement innovation, par exemple). Ces représentations n'étant pas directement des représentations du CESER, elles n'engagent pas le CESER et échappent aussi aux règles indiquées ici.

Après chaque réunion (représentation extérieure permanente ou ponctuelle), chaque membre est tenu de produire un compte-rendu écrit, communiqué au CESER (à Carole MAGNEN par mail) et au chef de pôle de la commission concernée, puis synthétisé dans le bulletin d'information interne du CESER. La transmission de ce compte-rendu conditionne l'indemnisation des membres pour chaque mission de représentation.

Il est également souhaitable que les membres rendent régulièrement compte au sein de leur commission de leur mandat de représentation dans les organismes extérieurs.

Le bureau valide les propositions de désignations des membres du CESER dans les organismes extérieurs pour l'année 2018.

Le Bureau autorise, pour cette année 2018, les déplacements en Bretagne et hors Bretagne des membres désignés pour le représenter au sein des organismes extérieurs, pour les réunions ordinaires de ces organismes (cette autorisation vaut également pour les représentants suppléants lorsqu'ils remplacent un titulaire).

14. Représentations extérieures ponctuelles

Le Président demande au bureau d'autoriser le déplacement de :

Antoine DOSDAT qui présentera l'étude du CESER « La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 », le 12 mars 2018, de 18h00 à 20h30, à Guidel.

Un membre du CESER qui représentera le Président du CESER au **Conseil d'administration de l'Université Bretagne Loire**, le 12 mars 2018, de 14h30 à 17h30, à Rennes.

Marie-Martine LIPS qui représentera le Président du CESER à la réunion de CESER de France, le 15 mars 2018, le matin, à Paris.

Marie-Martine LIPS qui représentera le Président du CESER à la réunion de la **Conférence territoriale de l'action publique** de Bretagne, le 16 mars 2018, de 10h00 à 12h00, à Rennes.

Marie-Madeleine HINAULT qui représentera le CESER en tant que rapporteure de l'étude « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » aux **assises de la vie associative**, le 14 avril 2018, sur la journée, à Saint-Brieuc.

Marie-Christine LE GAL qui participera à **l'assemblée générale du Campus Mondial de la Mer**, le 22 mars 2018, de 9h00 à 12h30, à Brest.

Jean-Luc PELTIER et Jean-Marie BERTHO qui représenteront le CESER lors de la réunion du **Comité d'orientation de l'Observatoire de l'environnement et de l'observatoire socio-économique de la LGV Bretagne-Pays de la Loire**, le 6 avril 2018, de 9h30 à 12h30, à Rennes.

Isabelle AMAUGER qui présentera l'étude du CESER « *Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne* », lors de la conférence organisée par l'ACCETEM (Association de concertation et de communication économique de la terre et de la mer), le 7 avril 2018, de 9h30 à 12h30, à Saint-Malo.

Karim KHAN qui représentera le CESER lors de la première édition des "**Rencontres du Tourisme de Bretagne**", le 10 avril, de 9h30 à 18h30, à Rennes.

Antoine DOSDAT qui présentera l'étude du CESER « **La Bretagne et la mer à l'horizon 2040** », le 12 avril 2018, de 17h00 à 21h00, à Languueux.

15. Mandats spéciaux

Le Président demande au bureau d'accorder un mandat spécial avec prise en charge des frais de participation au colloque à :

Patrick HERPIN qui présentera l'étude du CESER « **Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités !** » lors du colloque « **Quelles centralités hors des métropoles** », le 23 mars 2018, de 11h30 à 13h00, à Lamballe. (en complément de la décision du bureau du 12 février 2018)

Philippe LE ROUX et Jacques UGUEN qui représenteront le CESER lors du colloque « **Quelles centralités hors des métropoles** », les 22 et 23 mars 2018, de 9h30 à 18h00, à Lamballe.

Le bureau ayant approuvé l'ensemble de ces points et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 16 avril 2018

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 2018

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne s'est réuni le 16 avril 2018 de 9 heures 45 à 12 heures 30, à Rennes, sur la convocation de son Président, en date du 5 avril 2018.

Étaient présent.e.s : Patrick CARÉ, Évelyne LUCAS, Catherine LONEUX, Marie-Martine LIPS, Jean-Marie BERTHO, Olivier CAPY, Marie-Christine CARPENTIER, Michel CLECH, Annie COTTIER, Stéphane CREACH, Henri DAUCÉ, Marie-Pascale DELEUME, Bernard GAILLARD, Annie GUILLERME, Norbert HELLUY, Annie KERHAIGNON, Jean KERHOAS, Laurent KERLIR, Karim KHAN, Jean-Yves LABBÉ, Carole LE BECHEC, Brigitte LE CLECH, Marie-Christine LE GAL, Olivier LE NEZET, Philippe LE ROUX, Jean LE TRAON, Mireille MASSOT, Filipe NOVAIS, Franck PELLERIN, Patrice RABINE, David RIOU, Viviane SERRANO, Emmanuel THAUNIER, Jacques UGUEN, Martia WESLY

Était absente / excusée : Isabelle AMAUGER

Étaient invité.e.s : Françoise BOUJARD, Marie-Anne CHAPDELAINE, Bernard LAURANS, Cécile MARTIN, référents « Numérique » des commissions.

Étaient également présent.e.s : Fanny TARTARIN, Pierre YACGER, Coline BOUFFETEAU, Virginie BOURDET, Fabien BRISSOT, Virginie GICQUEL, Claire GUIRIMAND, Jacqueline MANCEAU, Caroline MEVEL, Marion OLLIVIER, Muriel REYMOND

Rappel de l'ordre du jour :

- Orientations pour la mandature
- Retour sur la session du 9 avril
- Retour sur la CTAP du 16 mars
- Point d'information sur le Brexit
- Point d'actualité sur la réforme des institutions
- Actualité des commissions et sections
- Actualité de CESER de France, des CESER de l'Atlantique et du RTA
- Informations sur les indemnités et le prélèvement à la source
- Désignations
- Représentations extérieures permanentes
- Représentations extérieures ponctuelles
- Audition de M. Patrick MALFAIT, Directeur général de Mégalis Bretagne

Le quorum étant atteint, la réunion a pu débuter.

1. Orientations pour la mandature

Parmi l'ensemble des travaux conduits par le CESER lors de la mandature précédente, trois initiatives particulières constituent le fondement des travaux à engager pour cette nouvelle mandature :

- **le rapport sur l'évolution du CESER**, publié en février 2016, conduit sous la responsabilité du Président Jean HAMON, avec un travail des membres du bureau, au moment où se discutaient les lois de réforme territoriale et l'avenir des CESER ;
- **le rapport sur les priorités du CESER pour un développement durable de la Bretagne**, publié en octobre 2017 dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, qui trace les pistes de sujets à traiter par la nouvelle assemblée ;

- **les propositions du groupe de travail « Méthodes et organisation » et du groupe « Communication »,** visant à améliorer le fonctionnement du CESER au service de ses missions.

Afin de donner corps à ces initiatives, le programme de la mandature s'articule autour des trois orientations suivantes :

1.1. Un CESER dynamique, en mouvement

Le CESER est en mouvement. Renouvelé à près de 50 %, féminisé, doté d'une mission nouvelle de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, d'une nouvelle identité graphique, de nouveaux outils de communication, le CESER doit poursuivre cette alchimie entre continuité et évolution, entre méthodes rôdées et nouvelles façons de travailler, pour conserver la spécificité et l'utilité de ce lieu d'expression, de construction, de proposition, et en renforcer l'efficacité et la visibilité.

La mission nouvelle de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques a fait l'objet d'un travail important en 2016 et 2017, visant à la fois à former les membres à l'évaluation des politiques publiques, et à penser et définir collectivement le positionnement du CESER et son apport à l'évaluation, position discutée et validée par le bureau à plusieurs reprises.

Ce travail préalable doit se poursuivre dans la nouvelle mandature dans le champ du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, notamment dans le lien avec le Conseil régional, dans le positionnement original qui peut être celui du CESER par rapport aux différents acteurs de l'évaluation et dans la conduite et la coordination des travaux des référents suivi-évaluation de chacune des commissions, réunis en tant que de besoin en groupe de travail. Cette mission est confiée par délégation du Président à Marie-Martine LIPS.

La démarche de contribution à l'évaluation du CPRDFOP sera le premier exercice grandeur nature pour le CESER, sollicité en ce sens par le Conseil régional. Il nécessitera que soient définis précisément, au sein d'une instance d'évaluation, à laquelle participera le CESER, le contour, la méthode, le calendrier retenus pour l'évaluation. La charge de suivre précisément ce premier chantier, en cohérence avec la stratégie mentionnée plus haut, est confiée, pendant la durée de la démarche, à Catherine LONEUX.

1.2. Un CESER moderne, avec une organisation fluide et efficace

La circulation des idées entre les membres et entre les instances du CESER est essentielle à la conduite de réflexions et de travaux de qualité. Prenant appui sur les propositions du groupe Méthodes et organisation, il s'agit de renforcer l'animation des échanges, la transversalité, la formation des membres, l'amélioration des méthodes de travail, l'innovation, l'impulsion. Le groupe de coordination, dont les missions sont élargies, est l'instance privilégiée de dialogue entre les Vice-présidentes déléguées, les rapporteurs généraux, les Présidents de commission et de section. Il a vocation à se réunir régulièrement pour assurer la fluidité et l'efficacité des échanges et bâtir un programme de travail et de formation proposé ensuite au bureau. La mission d'animation de ce groupe et de conduite des réflexions internes est confiée par délégation du Président à Évelyne LUCAS.

1.3. Un CESER en permanence connecté à son environnement

L'ouverture du CESER « hors les murs » a été retenue par la précédente mandature comme l'un des axes majeurs d'évolution du CESER, permettant de le connecter davantage à ses partenaires, actuels ou futurs, aux territoires qui font la Bretagne et à leurs réalités.

Dans cette optique, les coopérations du CESER méritent d'être davantage suivies par l'ensemble des membres du CESER qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent. L'objectif est de mobiliser les référents « Coopérations » de chacune

des commissions autour des trois coopérations que sont :

- la coopération avec le réseau des Conseils de développement
- la coopération avec les CESER de l'Atlantique
- la coopération au sein du RTA.

La mission stratégique de déploiement et de suivi des coopérations du CESER, ainsi que l'animation et la coordination du groupe des référents, sont confiées par délégation du Président à Catherine LONEUX.

2. Retour sur la session du 9 avril

La session du 9 avril était consacrée :

- d'une part aux élections complémentaires au bureau
- d'autre part à l'examen des avis du CESER sur deux dossiers du Conseil régional.

Le Président et les Vice-présidentes déléguées soulignent la qualité de cette session, la qualité des avis du CESER et la qualité des interventions en séance, toutes cadrées dans leur forme et riches dans leur fond, et toutes venant utilement compléter l'avis du CESER.

Thierry Burlot, Vice-président du Conseil régional, a fait part également de son intérêt pour cette session.

3. Retour sur la CTAP du 16 mars

Marie-Martine LIPS a représenté le Président lors de la CTAP du 16 mars, et lors de la rencontre entre la Région et les EPCI le 23 mars à Pontivy, autour des thèmes suivants :

- présentation, par Sophie BERGOGNE, Présidente de la Chambre régionale des comptes (CRC), des suites données aux recommandations de la CRC ;
- pacte d'accessibilité de la Bretagne : le pacte a été voté à l'unanimité par le Conseil régional et constitue la base des travaux de Francis ROL-TANGUY, chargé par la Ministre des transports d'une mission d'appui des collectivités territoriales à l'élaboration d'un projet stratégique pour les mobilités du Grand Ouest, devant se conclure par la remise d'un rapport avant l'été 2018. Les débats ont porté sur l'enjeu de conciliation entre l'accessibilité de la Bretagne et les mobilités du quotidien, entre les infrastructures et les dessertes, sur les solidarités entre les territoires. Ils ont également porté sur le lien avec le groupe de travail du Conseil régional sur la différenciation et sur le pacte girondin entre l'État et la Région qui pourrait donner corps à cette différenciation, avec des propositions et une signature attendues avant l'été ;
- Breizh COP : le calendrier des prochains mois a été rappelé : une période de consultation est en cours sur un document de pré-orientations, débat en CTAP, session spéciale du Conseil régional le 19 avril, puis ouverture d'une consultation la plus large possible avec différents outils, jeux, sites... permettant de toucher le grand public. Un seul schéma, en lieu et place de la multitude de schémas antérieurs, va donner de la cohérence. Trois niveaux d'engagement sur ce document seront possibles ensuite : la libre volonté de chacun de s'engager, le contrat, et l'obligation réglementaire. Deux points sont soulevés dans les débats : la question du logement, sur laquelle une différenciation serait possible en Bretagne, et la question de l'ingénierie territoriale qui manque parfois dans les collectivités les plus petites ;
- conventions 2017-2021 passées entre la Région et les EPCI pour le développement économique et les aides aux entreprises : 59 conventions seront signées à la mi-avril, après un travail bilatéral entre la Région et les EPCI afin de croiser les stratégies, identifier les enjeux prioritaires du territoire, arrêter les dispositifs d'accompagnement. La Région renforce l'ingénierie territoriale avec 10 chargés de développement, rattachés à la direction de l'économie, pour répondre aux demandes des EPCI. Ils ou elles assurent des missions au service des entreprises : information, soutien, expertise, orientation... ;

- nouvelle identité de la Sembreizh, opérateur régional d'économie mixte, évolution de la Semaeb, et ses actions en matière de construction et rénovation (lycées), d'appui à l'aménagement des territoires (rénovation des centres-villes et centres-bourgs, en partenariat avec Foncier de Bretagne) ;
- projet Bretagne très haut débit : la phase 2 du déploiement a été validée le 16 mars dernier par tous les EPCI et par Megalis. Les cartes du déploiement phase 2 sont disponibles. Les territoires phase 3 feront l'objet d'un travail particulier, avec des réflexions sur des solutions transitoires de type montée en débit. Le Président a rappelé le modèle ambitieux qui a été choisi il y a 7 ans : la construction et la propriété d'un réseau loué ensuite aux opérateurs de téléphonie, avec un modèle économique de redevance. Un opérateur national est déjà présent, l'ambition est de faire venir les autres pour offrir le choix aux abonnés.

4. Point d'information sur le Brexit

Dans le rapport publié en décembre 2016 sur les conséquences du Brexit pour la Bretagne, le CESER avait attiré l'attention sur la nécessité de suivre ce sujet dans le temps, en proposant la création d'un comité de suivi. Si la création de ce comité a été décidée en 2017, il n'a été installé que le 4 avril dernier. Isabelle AMAUGER y a représenté le Président. Il s'agissait d'une réunion rassemblant des élus régionaux et quelques organismes de dimension régionale. Le travail du CESER a été rappelé et salué par tous, et l'analyse de 2016 reste pertinente encore aujourd'hui. La réunion a permis d'échanger sur les enjeux économiques notamment et d'actualiser certaines données. Un travail de lobbying à Bruxelles (rencontre de Jean-Claude JUNCKER, président de la commission européenne et de Michel BARNIER, négociateur en chef notamment) a été entrepris par l'exécutif régional. Le comité a vocation a priori à se réunir tous les six mois, plus si nécessaire.

5. Point d'actualité sur la réforme des institutions

Le premier ministre a annoncé le 4 avril les grandes lignes des textes relatifs à la réforme des institutions qui devront être présentés en conseil des ministres le 9 mai.

Le projet de loi constitutionnelle prévoit une transformation profonde du Conseil économique social et environnemental, qui deviendra une chambre de la société civile, chargée, avec un nombre de membres réduit de moitié, d'organiser les consultations des citoyens et des experts sur les projets d'avenir pour notre pays.

Le projet de loi constitutionnelle prévoit également la possibilité de signer avec les collectivités un pacte girondin. Cette possibilité a été évoquée en CTAP, dans le prolongement des échanges sur le pacte d'accessibilité.

La première lecture de ces textes par l'Assemblée nationale est programmée avant l'été, pour un achèvement de la réforme en 2019.

Les CESER ne sont pas mentionnés dans les annonces du Premier ministre mais leurs Présidents, réunis le 5 avril à Paris, se sont saisis de l'annonce de cette réforme institutionnelle à venir pour réfléchir aux propositions qui pourraient être formulées, visant à **renforcer le rôle des CESER dans la vie démocratique régionale**. Les prochaines réunions de CESER de France seront consacrées à ce sujet.

Le Président sera porteur de l'expression du CESER, en particulier du rapport de février 2016 sur l'évolution du CESER, et proposera à chaque fois un temps d'échange en bureau sur la base des comptes-rendus des réunions de CESER de France sur ce point.

Deux études récentes du CES européen sont par ailleurs mentionnées :

- L'évolution future de la société civile dans l'Union européenne d'ici 2030 (2018)
- Consultations publiques de l'Union européenne à l'âge numérique : amélioration des actions de

6. Actualité des commissions et sections

Le Président souhaite donner à chaque fois la possibilité, pour les Présidents de commission, de section, comme pour les rapporteurs généraux, d'intervenir en bureau pour évoquer leur actualité, de façon générale ou sur un point particulier. Il n'y a ni obligation ni systématisation, le créneau est disponible, à chacun de décider de s'en saisir ou non.

Bernard GAILLARD, Président de la commission « Société, environnement et qualité de vie » présente les Assises régionales de la vie associative, qui se sont tenues samedi à Saint-Brieuc, et qui ont permis une belle valorisation du travail conduit par le CESER.

7. Actualité de CESER de France, des CESER de l'Atlantique et du RTA

Le CESER est impliqué dans plusieurs réseaux de coopération, qui se remettent en route avec cette nouvelle mandature. Le Président donne au bureau quelques informations sur les instances renouvelées et sur les chantiers qui s'engagent.

7.1. CESER de France

L'association CESER de France regroupe les Présidents des CESER de métropole et d'outre-mer et se réunit à Paris une fois par mois. La première réunion de cette nouvelle mandature a eu lieu le 15 mars à Paris. Laurent DEGROOTE (CESER Hauts-de-France) a été réélu président de l'association.

Les objectifs et projets de cette mandature, présentés par Laurent DEGROOTE, portent sur :

- les missions et l'organisation des CESER, dans le cadre de la réforme des institutions
- la communication (site internet) et les relations avec le CESE
- les problématiques spécifiques à l'outre-mer (risques naturels, situation de Mayotte)
- la contribution des CESER à l'évaluation des politiques publiques
- les relations avec les Conseils de développement
- les relations avec Régions de France.

7.2. CESER de l'Atlantique

L'association CESER de l'Atlantique regroupe les CESER de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Le bureau de cette association, composé des quatre présidents de CESER, s'est réuni le 29 mars à Bordeaux. C'est Jean-Luc LEGER, président du CESER de Normandie, qui a été élu président de l'association. Jacques BODREAU, président du CESER des Pays de la Loire, a été élu trésorier, Dominique CHEVILLON (Nouvelle-Aquitaine) et Patrick CARÉ ont été nommés Vice-présidents.

Les échanges ont porté sur l'association, les travaux réalisés et leurs valorisations, et sur les premières pistes de sujets d'études. A la suite de cet échange, trois thèmes ont été présélectionnés pour être approfondis : l'agriculture et la PAC, les ressources marines et notamment les énergies marines, et la reprise d'une étude de 2001 sur les facteurs d'attractivité pour l'étendre à une réflexion plus générale sur les dynamiques de la façade atlantique.

Ces pistes seront discutées par le Conseil d'administration qui aura lieu le 23 mai à Caen.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 20 décembre 2017 avait adopté le budget prévisionnel 2018 pour l'association, budget prévisionnel de 74 000 €, en baisse de 7,5 % par rapport aux années précédentes, élaboré sur la base des frais fixes de l'association et sur une répartition des contributions financières à égalité entre les quatre Régions.

Le Président demande au bureau de valider formellement l'appel à subvention auprès de la Région Bretagne d'un montant de 18 500 euros.

7.3. Réseau transnational atlantique (RTA)

Le RTA est un réseau constitué de CESER ou CES français, espagnols et portugais. Il est actuellement présidé par le CES du Pays basque espagnol. Réunis au sein de ce réseau, les CESER conduisent des travaux communs sur des sujets qu'ils partagent.

Les derniers travaux ont porté sur la stratégie maritime atlantique. La décision de travailler sur ce sujet avait été prise en juin 2013. Un groupe de travail auquel ont participé plusieurs membres du CESER, et qui était présidé par Isabelle Amauger pour le CESER de Bretagne, a permis de publier deux rapports, le premier en février 2015 puis le second en septembre 2017. Ces deux rapports ont été largement diffusés et valorisés et la commission européenne s'est appuyée sur cette forte mobilisation du RTA pour conduire ses propres évaluations et améliorations, preuve de la reconnaissance de l'utilité de ce réseau.

Les échanges concernent maintenant la poursuite ou non de ces travaux. Le Président estime qu'il est important de construire collectivement un nouveau sujet de travail pour le RTA, afin de renforcer sa visibilité auprès de la Commission européenne, de l'Etat et des collectivités, fédérant l'ensemble des CES et CESER partenaires du réseau. La définition de ce nouveau sujet nécessitera la constitution d'un nouveau groupe de travail, auquel pourront participer des membres du CESER, et notamment les référents « Coopérations ».

C'est pourquoi, le Président propose au bureau que :

- le groupe de travail sur la stratégie maritime atlantique ne soit pas reconduit en tant que tel,
- la valorisation des travaux conduits soit assurée par le comité exécutif du RTA dans ses fonctions d'animation et de coordination du réseau,
- un nouveau sujet de travail soit déterminé.

Si une dernière réunion du groupe de travail est organisée avant l'été pour faire le bilan des travaux conduits, il sera proposé aux membres ayant suivi le travail dans la précédente mandature d'y participer.

Le bureau valide ces propositions ainsi que le versement de la subvention à CESER de l'Atlantique pour l'année 2018, pour un montant de 18 500 euros.

8. Information sur les indemnités et le prélèvement à la source

8.1. Indemnités

A la suite de la demande de plusieurs membres, un message a été transmis par la direction du CESER le 20 mars, pour rappeler les textes en vigueur concernant le versement des indemnités et les évolutions apportées au 1^{er} janvier 2018.

8.2. Prélèvement à la source

Par ailleurs, le CESER a été informé le 13 avril, par la Direction des ressources humaines, que la Région Bretagne

est retenue comme site pilote pour la mise en place du prélèvement des impôts à la source. Par conséquent, les renseignements concernant la civilité et le numéro de sécurité sociale des membres du CESER doivent être très rigoureusement complétés dans le logiciel de paie.

Les informations étant actuellement jugées insuffisantes par les services fiscaux, il est demandé au CESER de transmettre pour chacun des membres :

- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport (certains membres ne l'ont pas encore transmise)
- une copie de la carte vitale (côté photo uniquement) pour tous les membres.

Un mail a été envoyé en ce sens dès le 13 avril, le Président remercie les membres de leur attention particulière sur ce point.

9. Désignations

La commission « Formation, emploi et éducation » propose de désigner Jean LE TRAON pour succéder à Pascal OLIVARD, pour suivre, conjointement avec Edwige KERBORIOU, le travail de l'étude de la commission Développement économique et recherche : « *Quels leviers pour mettre la recherche et l'innovation au profit du développement de la Bretagne ?* ».

Le bureau valide cette désignation.

10. Représentations extérieures permanentes

En complément aux représentations extérieures permanentes déjà validées, le Président indique au bureau les quelques organismes dans lesquels il reste des membres du CESER à désigner, ou ceux pour lesquels il y a des modifications.

Le bureau désigne les membres figurant dans le tableau complémentaire pour représenter le CESER dans les organismes extérieurs.

11. Représentations extérieures ponctuelles

Le Président demande au bureau de valider le déplacement de :

Catherine LONEUX qui a représenté le Président du CESER au **Conseil de surveillance de Bretagne développement innovation (BDI)**, le 19 février 2018, de 16h à 18h30, à Cesson-Sévigné.

Marie-Christine LE GAL qui a représenté le Président du CESER au **Conseil d'administration de l'Université Bretagne Loire**, le 12 mars 2018, de 14h30 à 17h30, à Rennes. (en complément de la décision du bureau du 5 mars 2018).

Martial WESLY qui a représenté le Président du CESER lors de la réunion du **Comité syndical de Mégalis Bretagne**, le 16 mars 2018, à 14h, à Cesson-Sévigné.

Marie-Christine LE GAL qui a représenté le CESER à **l'Assemblée générale du Campus mondial de la mer**, le 22 mars 2018, le matin, à Brest.

Marie-Martine LIPS qui a représenté le Président du CESER lors de la **rencontre annuelle entre la Région et les EPCI**, le 23 mars 2018, de 10h à 13h, à Pontivy.

Stéphane CREACH qui a présenté **l'étude du CESER « Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne »** dans le cadre d'une **soirée débat portant sur le SRADDET** organisée par le Conseil de développement du Pays Lannion-Trégor Communauté, le 26 mars 2018, de 18h à 19h30, à Lannion.

Bernard GAILLARD qui a représenté le CESER lors de la seconde **conférence / table ronde** organisée par l'**Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR)** sur le thème "Santé, bien-être et construction" le 29 mars, de 18h00 à 20h30, à Rennes.

Isabelle AMAUGER qui a représenté le Président du CESER lors du **Comité politique suivi du Brexit**, le 4 avril 2018, de 14h à 16h, à Rennes.

Bernard GAILLARD qui a représenté le CESER lors du **Colloque académique EDD : Faire vivre les 17 objectifs de développement durable dans les classes**, le 11 avril 2018, le matin, à Cesson-Sévigné.

Marie-Madeleine HINAULT, Jacques UGUEN, Bernard GAILLARD, Jean KERHOAS, Viviane SERRANO, Marie-Annick GARAUD LE GARS, Fabienne COLAS, Gérard CLEMENT, Mireille MASSOT et Annie GUILLERME qui ont représenté le CESER lors des **Assises régionales de la vie associative**, le 14 avril 2018, à Saint-Brieuc.

Le Président demande au bureau d'autoriser le déplacement de :

Patrick CARÉ, Jean KERHOAS, Gaëlle URVOAS, Michel CLECH, Jean-Yves LABBÉ, Marie-Pascale DELEUME, Daniel CLOAREC, Pierre BARBIER, David RIOU, Jean-Yves PIRIOU, Marie-Annick GARAUD, Jacques UGUEN, Stéphane CREACH, Antoine PIERCHON, Sylvie MAGNANON, Marine LE GALL-ELY, Ronan LE GUEN, Marie-Françoise LE HENANF, Sophie JEZEQUEL, Fabienne COLAS, Françoise FROMAGEAU, Virginie TEXIER, Catherine LONEUX, Lindsay MADEC, Evelyne LUCAS, Eric LE COURTOIS, qui représenteront le CESER lors de la **Session spéciale Breizh COP du Conseil régional**, le 19 avril 2018, à partir de 14h, à Brest.

Anne LE MENN et Norbert HELLUY qui représenteront le CESER dans le cadre de l'étude la commission « Formation, emploi et éducation » à une **rencontre démonstration du didacticiel 1001Lettres et le retour d'expérience sur des CFA franciliens**, organisée pour les CFA bretons par Opcalia, à la Chambre des métiers, le 20 avril 2018, après-midi, à Rennes.

Philippe LE ROUX, Brigitte LE CORNET, Stéphane CREACH, Marie-Martine LIPS, Viviane SERRANO, Michel CLECH qui représenteront le CESER lors de la **réunion sur les mobilités dans les territoires bretons**, organisée par le Réseau des Conseils de développement bretons, le 23 avril 2018, de 13h30 à 17h, à Gourin.

Jacques UGUEN qui représentera le CESER lors de **l'Assemblée générale de l'association BRUDED**, le 25 avril 2018, de 9h15 à 16h30, à Plouaret.

12. Mandats spéciaux

Le Président demande au bureau d'accorder un mandat spécial à :

Jean-Yves PIRIOU qui a représenté le CESER lors de la réunion de la **commission planification du Comité de bassin Loire-Bretagne**, le 6 mars 2018, à 10h, à Orléans.

Jean-Yves PIRIOU qui a représenté le CESER lors de la réunion de la **commission littoral du Comité de bassin Loire-Bretagne**, le 11 avril 2018, à 10h, à Nantes.

Evelyne LUCAS qui représentera le Président à **l'assemblée plénière de CESER de France**, le 17 mai 2018, de 10h30 à 13h, à Paris.

Catherine LONEUX et Evelyne LUCAS qui représenteront le CESER lors du **Conseil d'administration des CESER de l'Atlantique**, le 23 mai 2018, de 10h à 12h30, à Caen.

13. Audition de Patrick MALFAIT, Directeur général de Mégalis Bretagne

Le Président remercie Patrick MALFAIT, Directeur général de Mégalis Bretagne d'avoir accepté l'invitation du Bureau du CESER.

Patrick MALFAIT présente le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis qui compte 64 membres (la Région Bretagne, les quatre départements et 59 EPCI). Sa présentation porte sur les grandes missions de Mégalis et ses activités :

- les services numériques
- les enjeux de la transformation numérique des collectivités
- le déploiement du Très haut débit – phase 2

14. Conclusion

Le Président informe les membres que la prochaine réunion de bureau commencera exceptionnellement à 10h30.

Le bureau ayant approuvé l'ensemble de ces points et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 14 mai 2018 à 10h30

AVIS CESER

AVIS EMIS PAR

**LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
REGIONAL DE BRETAGNE**

**LORS DE SA REUNION DU
9 AVRIL 2018**

SESSION PLÉNIÈRE DU 9 AVRIL 2018

AVIS DU CESER

Avis du CESER sur les dossiers de l'exécutif régional	Rapporteurs	Pages
1. Breizh COP, un monde à vivre - point d'étape	Stéphane CREACH, rapporteur général	1-33
2. Pacte d'accessibilité de la Bretagne (<i>report de la session de février 2018</i>)	Jean-Marie BERTHO, Brigitte DELAHAIE & Jean-Luc PELTIER	35-50

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Breizh COP, un monde à vivre » - Point d'étape

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le point d'étape sur la démarche Breizh COP proposé par le Président du Conseil régional s'organise autour de plusieurs points :

- un rappel des étapes antérieures (consultation préalable de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), bordereau sur le périmètre et les modalités d'élaboration, carrefour des transitions, carrefour des territoires et forum des mobilités ; réunions techniques et comité de coordination) ;
- une proposition de charte des valeurs et des principes, premier outil d'engagement proposé à l'ensemble des partenaires ;
- un document d'orientation, socle de la construction du projet de territoire ;
- une présentation des prochaines étapes de la démarche et d'un calendrier d'élaboration.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

- **Etapes et méthodologie**

Le CESER est aujourd'hui saisi pour avis sur les premières orientations structurant la démarche Breizh COP, dont les objectifs, le calendrier et la méthode d'élaboration sont rappelés dans le document. Celui-ci est issu d'un large processus de concertation dont les différentes étapes sont rappelées.

Afin d'accompagner l'élaboration de ce grand projet et de participer aux différents temps et espaces de concertation, le CESER a fait le choix également de procéder par étapes sous la forme de contributions spécifiques et complémentaires.

Rappelons que le CESER a été consulté en tant qu'invité permanent de la CTAP fin 2016 sur le périmètre et les modalités d'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), puis qu'il a rendu un avis formel sur le bordereau qui en était la concrétisation le 30 janvier 2017.

Trois temps forts de mobilisation collective ont été organisés au printemps 2017 et des ateliers techniques ont été organisés durant l'été. Le CESER s'est fortement impliqué lors de ces différentes réunions, en participant aux événements et en y proposant des fiches thématiques portant à connaissance ses travaux antérieurs en lien direct avec les thématiques travaillées.

Le CESER a également fait le choix de conduire sa propre réflexion et de formuler les trois priorités et les dix objectifs qui, à ses yeux, doivent structurer un projet de territoire fondé sur le développement durable en Bretagne. Le rapport intitulé « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne. Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions* » a été adopté et publié en octobre 2017, en amont de la consultation du premier trimestre 2018 sur le premier document d'orientations.

Par conséquent, le CESER a fait le choix de ne pas contribuer à cette concertation, le document proposé s'appuyant notamment sur sa dernière contribution. Il a néanmoins suivi les débats et analysé le document soumis aujourd'hui pour avis. Il tient à souligner la qualité des évolutions et la prise en compte de certaines de ses propositions.

En premier lieu, le CESER tient à exprimer sa satisfaction de voir la démarche globale clarifiée. En effet, dans son avis du 30 janvier 2017 sur le dossier « *Elaboration du SRADDET, la Bretagne au carrefour des transitions* », le CESER avait pointé la difficile lisibilité de l'articulation entre le processus d'élaboration du SRADDET et l'organisation d'une COP régionale. La démarche Breizh COP propose de donner au SRADDET une envergure et une ambition plus larges pour en faire un véritable projet d'avenir pour la Bretagne, ce qui répond au souhait exprimé par le CESER dès la consultation préalable d'octobre 2016.

Autre réponse à un souhait exprimé de longue date par le CESER, le document d'orientations fait reposer la définition des objectifs sur un état des lieux, certes sommaire, de la situation régionale, sous la forme de quelques cartes et indicateurs. Le document ainsi construit, contrairement au document soumis à la concertation qui ne proposait pas cet état des lieux, hormis quelques éléments en annexe, s'en trouve dès lors plus lisible et plus facilement appropriable.

Concernant les différentes étapes de la Breizh COP, le Conseil régional a choisi d'associer largement ses partenaires, les collectivités bretonnes, les associations, etc. Ceux-ci ont répondu par une forte mobilisation à travers une participation continue aux réunions de concertation. De nombreuses propositions formulées par le CESER sur cette question ont bien été prises en compte. Ainsi la nécessaire inclusion des Conseils de développement dans la concertation, dont l'importance de la contribution aux réflexions avait déjà été soulignée précédemment par le CESER, se trouve encore renforcée dans l'étape qui s'ouvre.

La place des jeunes, qui seront les acteurs de demain, n'est pas spécifiquement ciblée à ce stade, même si on suppose que les « jeux sérieux » leur sont notamment destinés. Le CESER souligne enfin, à nouveau, que la place des organisations syndicales de salariés n'est pas non plus mentionnée.

Des formats innovants sont en revanche proposés, tels que le travail avec un panel de citoyens. Le CESER souhaiterait avoir un retour sur cette forme de concertation, aussi bien sur le fond de la démarche, les résultats et les réflexions formulées par ce panel, mais aussi sur la méthode mise en œuvre et son efficacité.

Le caractère encore très général des propositions et l'absence de choix réellement structurants invitent inévitablement à poursuivre le travail et la concertation. Dans le cadre de la poursuite de la démarche, les orientations proposées devront être déclinées en objectifs et en propositions d'actions afin d'aboutir à la rédaction d'un SRADDET et d'un cahier des engagements début 2019. A ce sujet, le CESER comprend que l'ampleur du chantier et la concertation nécessitent d'étendre la durée d'élaboration du SRADDET mais s'inquiète du décalage constaté entre les délais légaux (juillet 2019 pour l'entrée en vigueur du SRADDET) et l'adoption annoncée dans ce bordereau (début 2020).

Concernant les prochaines étapes, le CESER s'interroge sur plusieurs points. Il est prévu des réunions de concertation territorialisées dans cinq grands espaces régionaux (pointe bretonne, Bretagne nord, Bretagne centrale, Bretagne du littoral sud et territoires de l'est autour du bassin rennais) : faut-il y lire ici les « grandes parties du territoire » qui doivent être définies par le SRADDET ? Comment ces choix ont-ils été opérés ? Sur quels critères ?

Concernant l'organisation d'un grand événement citoyen initialement annoncé pour l'automne 2018 et désormais programmé pour le printemps 2019, le CESER s'interroge sur les modalités d'organisation

et les moyens, y compris financiers, qui y seront dédiés. Où sera-t-il organisé ? Par qui ? Comment et surtout dans quel objectif ? S'agit-il de la reproduction d'une COP sur plusieurs jours à l'échelle régionale ? Cet évènement sera-t-il celui de la signature du cahier des engagements ?

Enfin, le CESER regrette que le rôle du comité de coordination et du comité scientifique, leur rythme de réunion et le contenu de leurs réflexions et propositions n'aient pas été mentionnés. Le comité scientifique apporte notamment une caution importante à la conduite du projet et il serait utile de connaître son avis et ses propositions sur la démarche.

- **La charte des valeurs et des principes**

Si le SRADDET relève essentiellement de la Région comme de l'ensemble des collectivités territoriales, la Breizh COP, processus plus large, doit être portée par l'ensemble des acteurs du territoire. L'un comme l'autre nécessitent d'être élaborés avec la participation des autres collectivités, des partenaires publics et privés, des associations comme des habitants du territoire. Ils ne tireront leur force que de la qualité et de l'intensité de la concertation, puis de l'adhésion de tous ceux qui sont concernés. En ce sens, la formalisation de la démarche et la charte des valeurs et des principes semblent constituer des outils pertinents pour atteindre cet objectif commun.

Le CESER est particulièrement attaché à la solidarité telle qu'elle est présentée, à savoir la solidarité entre les personnes, entre les générations et entre les territoires. Il apprécie de retrouver cette valeur qui doit, d'après ses réflexions, structurer les projets de territoires dans le cadre des recompositions territoriales en cours (*Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité*, février 2016). Le sens du collectif, l'ouverture, l'imagination, l'engagement sont également des piliers que le CESER avait identifiés dans sa précédente contribution. Néanmoins, il s'interroge sur l'ordre dans lequel les principes sont présentés. Le principe de responsabilité individuelle semble supplanter le principe de responsabilité commune. Or le CESER a identifié dans les grandes mutations à l'œuvre cette tendance à responsabiliser toujours davantage les personnes, en soulignant entre autres que cette évolution a pour corollaire un besoin d'assistance et d'accompagnement personnel dans un nombre important de situations, ces besoins étant entre autres assurés par l'action publique et les services publics. Si le CESER note l'intérêt de responsabiliser chacun, y compris l'individu dans la société, en particulier sur les questions environnementales, il sera attentif à ce que cette responsabilité individuelle n'évince pas la responsabilité collective, fondement de la société et du « vivre ensemble », notamment par une attention accrue portée à la sécurisation des trajectoires.

Le CESER s'inscrit entièrement dans le principe « de respect, de confiance et de recherche de compromis ». C'est ce même principe qui régit son travail. Comme il l'a rappelé dans son rapport « *L'évolution du CESER, nouvelle impulsion à la démocratie régionale* » (février 2016), la force du CESER tient à la construction d'une opinion réfléchie, construite à partir d'un travail de confrontation des idées et des analyses dans la recherche de l'intérêt général. Cet enjeu est d'autant plus nécessaire que la tendance actuelle semble plutôt favoriser la recherche d'opinions spontanées individuelles et que les grands enjeux du développement durable tendent à être opposés les uns aux autres alors qu'ils doivent être appréhendés concomitamment.

Le CESER comprend que l'ensemble de ces valeurs et principes sont une manière de définir la notion d'égalité, qui est au cœur du SRADDET et donc de la Breizh COP. Si tel est le cas, le CESER souhaite rappeler également que la solidarité doit aussi porter sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, à la solidarité entendue au sens d'une meilleure cohésion sociale et territoriale, et structurant la démarche de Breizh COP, pourrait être ajouté le principe de péréquation qui structure déjà la

politique territoriale régionale et reste essentiel dans la recherche d'une « égalité » entre les territoires. Le CESER regrette que ce principe ne soit pas réaffirmé dès à présent. En effet, l'un des enjeux majeurs de réussite de la Breizh COP reposera bien sur la capacité à fédérer l'ensemble des collectivités territoriales infra-régionales autour de la démarche en garantissant que chacun pourra s'engager dans la recherche d'objectifs communs, à la mesure de ses capacités et dans cette logique de solidarité.

- **La démarche Breizh COP : règles générales, cadre contractuel et engagements volontaristes**

La notion d'engagement semble avoir pris une place toute particulière dans la démarche Breizh COP puisqu'elle est présente à la fois dans la charte des valeurs mais aussi dans les outils possibles pour mettre en œuvre le projet. Cette notion est essentielle et structurante dans une logique de projet de territoire. Cependant, les engagements comme les règles générales et les contractualisations, qui constitueront les trois modalités possibles et complémentaires de mise en œuvre des actions, devront être définis précisément. Ils devront répondre à des objectifs clairement formulés et spécifier les acteurs qui s'engagent, le sens dans lequel ils s'engagent, les moyens affectés à la réalisation de l'engagement et surtout les indicateurs de suivi et d'évaluation. En effet, afin d'assurer l'efficacité des engagements pris notamment en matière de résultats, dans une perspective de transparence de l'action publique (très justement rappelée dans la troisième orientation concernant la région démocratique et engagée), la capacité à dresser un bilan des outils pour réajuster et en proposer, créer, inventer d'autres pour répondre à l'objectif initial est indispensable à la réussite de la Breizh COP sur le long terme.

Dans le même registre, la démarche gagnerait en force mobilisatrice et en efficacité si les diverses responsabilités des principaux acteurs concernés étaient mieux définies et précisées sur les différentes orientations proposées, a minima sur le plan réglementaire et dans les démarches de planification (schémas, contrats existants), mais aussi dans l'ensemble des champs de l'action publique. Le CESER espère qu'à l'appui de ce document d'orientations, les différentes collectivités territoriales de la Bretagne se mobiliseront pour faire connaître leur action, les politiques publiques engagées, les dispositifs existants. Ils constituent en effet des briques du projet en construction : il ne s'agit pas de repartir d'une feuille blanche mais de cimenter les briques pour leur donner une complète cohérence.

Cette lecture transversale et rétrospective des différentes politiques publiques menées en région depuis plusieurs années doit permettre de repérer leur adéquation ou leur inadéquation avec les orientations collectivement retenues, les convergences, les tensions ou les divergences éventuelles entre leurs objectifs, et, sur cette base, d'identifier les manques ou les priorités et de construire les axes stratégiques du futur SRADDET. L'objectif est d'intégrer les dispositifs, existants ou à inventer, dans une démarche d'aménagement des territoires au service de ce projet de développement régional durable.

En ce sens, la proposition d'un catalogue des solutions est intéressante et indispensable mais elle demeure insuffisante. En effet, la plupart des solutions identifiées seront des solutions locales souvent expérimentées à une petite échelle. Seule une analyse précise de leur fonctionnement, de leurs limites permettra d'imaginer les moyens de les généraliser. L'enjeu aujourd'hui est bien de passer à une vitesse supérieure.

Plus généralement, la seule négociation ou la seule mobilisation des citoyens ne permettront pas d'atteindre les objectifs qui seront fixés. Comme l'a montré le CESER dans son étude « *Climat-énergie-société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition* » (octobre 2015), il faut ajouter à la négociation et à la mobilisation citoyenne un soutien à l'innovation, des prises de décisions et l'édiction de règles

qui permettent d'atteindre les objectifs fixés, en particulier sur le plan environnemental. Seule la conjonction de ces quatre leviers permettra de mettre en œuvre efficacement et durablement ce projet de territoire pour la Bretagne.

Règles, contrats et engagements seront donc complémentaires. La portée prescriptive du SRADDET et son positionnement dans la hiérarchie des normes ne devront pas être évacués au bénéfice d'une démarche exclusive d'engagement volontaire. Le SRADDET est aussi un document d'urbanisme qui devra être en capacité de produire de la norme, même si celle-ci est réservée à quelques sujets majeurs. Ainsi, la réussite de la démarche nécessite aussi que soit affirmée une ambition politique forte de la Région, dans son rôle de fédérateur (démarche d'engagement) mais aussi dans son rôle de stratège, se traduisant par une impulsion et un cadre. Sur ce dernier point, la proposition d'organisation d'un grand plan régional de partage de l'information multimodale est, par exemple, une proposition intéressante mais dont la méthode (qui pilote ?) et les outils de mise en œuvre sont encore inconnus à ce stade. Le CESER souhaite rappeler que des moyens nécessaires devront être alloués pour y parvenir, question qui n'est pas mentionnée ici.

- **Les quatre grands défis de demain**

Les défis et orientations n'ont de sens que par rapport au futur souhaité pour la Bretagne. En ce sens, la référence à la démarche Bretagne 2030 est intéressante, et répond à la suggestion qu'avait formulée le CESER de s'appuyer autant que possible sur les exercices prospectifs conduits dans le passé et dont bien des éléments d'état des lieux restent vrais encore aujourd'hui.

Bien que fortement résumés, les défis identifiés structurent une forme d'état des lieux, ce qui répond à une attente exprimée par le CESER dès le lancement de la démarche. Le CESER ne peut que regretter que cet état des lieux n'ait pas été soumis en tant que tel à la concertation, et ce d'autant que cet état des lieux a pour fonction première d'acculturer l'ensemble des parties prenantes de la démarche : la société civile organisée, les citoyens mais aussi les élus. En ce sens, des alertes, des enjeux plus clairement explicités et un débat sur ces défis à proprement parler au moment de la concertation auraient été utiles.

L'analyse consistant à présenter, pour chaque défi, les opportunités et les menaces permet d'identifier les tendances lourdes à l'œuvre et soulève également certains signaux faibles. Néanmoins, le CESER regrette que, malgré l'horizon fixé par le projet à 2040, les défis présentés soient relativement statiques, sans projection vers l'avenir à l'exception de la carte sur l'attractivité départementale. De plus, cet état des lieux aurait pu être appuyé sur les schémas existants : les objectifs déjà fixés et non atteints, par exemple, constituent à eux seuls des défis qui auraient pu être mentionnés. Une mise en perspective de la région à différentes échelles et en lien avec les dynamiques nationales aurait également été pertinente. Enfin, sur la forme, la qualité des graphiques présentés dessert le document. Leur lisibilité réduite, l'absence d'analyse pour certains d'entre eux ou encore l'absence de source mentionnée sont regrettables. Il est souhaitable que la campagne de communication annoncée permette de remédier à ce problème.

Concernant plus précisément les enjeux démographiques, auxquels il faut ajouter les évolutions sociétales, on connaît désormais les grandes tendances avec lesquelles il faudra composer à l'avenir : vieillissement et accroissement très inégal de la population selon les territoires. Il convient d'y ajouter, et cela n'est pas mentionné dans le document, les enjeux liés aux populations migrantes, quelle que soit leur origine géographique et les motifs qui les conduisent à choisir la Bretagne. Quels enjeux soulève leur arrivée ? Quelles capacités d'accueil ? Quels parcours d'insertion ?

Concernant les enjeux de gouvernance des territoires, les nouvelles formes d'organisation, l'évolution des rapports entre l'action publique et l'initiative privée, les dynamiques de privatisation, de dérégulation, de désengagement des pouvoirs publics sur certains champs, obligent à repenser les modalités de l'action publique de demain. A ce sujet, le CESER rappelle que dans son rapport sur la réforme territoriale de février 2016 il avait souhaité que la CTAP devienne le lieu de construction d'un projet partagé. Si sa première année de fonctionnement va dans ce sens, le CESER réitère cette volonté et souhaite que la CTAP soit particulièrement mobilisée, notamment dans le cadre de la troisième orientation qui fait directement écho à ce défi.

Concernant les enjeux environnementaux à proprement parler, le CESER pointe une forme de contradiction qui rejoint la difficulté de compréhension qui existait entre COP et SRADDET. L'urgence environnementale et climatique est présentée comme prioritaire dans le discours du Président du Conseil régional, priorité plus effacée dans le contenu du document, qui le présente en troisième défi alors qu'aucun développement humain, économique et social n'est possible sans un environnement de qualité.

Plus généralement, ces défis sont bien à la croisée des enjeux du développement durable et interpellent ainsi l'action régionale dans son ensemble. Ils appellent des réponses par la transversalité. Ainsi, la place de la formation dans l'économie et la société de demain ne se résume pas à une contribution à l'économie du savoir et de l'intelligence mais constitue aussi un enjeu d'égalité des chances (que chaque citoyen ait accès aux mêmes chances de formation est complètement lié à la question de l'égalité des territoires). Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) devra être mis en lien avec les orientations et les objectifs de la Breizh COP. A ce sujet, les enjeux de transition énergétique et écologique sont, dans le cadre de la Breizh COP identifiés comme des priorités. Or, dans son avis sur le CPRDFOP de juin 2017, le CESER regrettait que « *la transition énergétique et écologique n'ait pas été retenue au même titre que la transition numérique comme un objectif transversal. En effet, la transition énergétique et écologique entraîne par elle-même et indépendamment du numérique, des transitions professionnelles et des besoins de formation et d'accompagnement des personnes.* ». Cela démontre bien l'importance du dialogue entre les différents schémas afin de construire une action publique cohérente en Bretagne.

De même, la Bretagne dans son ensemble ne sera performante que parce qu'elle développera des activités durables. Ainsi, les enjeux du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de la Glaz économie en particulier, à laquelle il est fait référence à plusieurs reprises, devront être réinterrogés à l'aune des orientations de la Breizh COP. Ainsi, comment soutenir les entreprises pour favoriser l'ancrage local de leurs outils de production, de leurs activités et des emplois associés ? Comment permettre à la région de créer des richesses de manière durable et en tenant compte des ressources disponibles sur le territoire ?

Enfin, le CESER retrouve insuffisamment l'idée selon laquelle les transitions, et en particulier la transition économique et la transition écologique et énergétique, ne sont pas nécessairement synonymes d'un monde plus juste. Il avait insisté dans sa contribution d'octobre 2017 sur le fait que les transitions étant par définition le passage d'un mode de développement vers un autre, elles pouvaient être porteuses de risques d'échec et d'exclusion de celles et ceux qui ne pourraient pas s'adapter, en particulier les personnes les plus fragiles. Or, il est essentiel que les transitions ne se fassent pas au détriment de la cohésion sociale, de l'égalité des chances et des droits, dont les droits des travailleurs. Les salariés et les citoyens doivent être mis en capacité d'être acteurs du changement et se mobiliser pour des emplois durables et de qualité. C'est ainsi que les organisations syndicales de

salariés ont porté le concept de « *transition juste* » dans les débats de la COP 21. Cette notion aurait pu être reprise par le Conseil régional.

- **Les trois orientations du projet Breizh COP**

Le CESER retrouve dans les trois orientations proposées, avec une autre architecture, la plupart des propositions formulées dans sa contribution « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne* ».

Le but de la démarche Breizh COP est de définir les orientations stratégiques fondamentales pour le développement économique, social et environnemental de la Bretagne. Le projet doit certes afficher des ambitions, mais aussi tenir compte des réalités et contraintes globales, actuelles et futures, dont certaines peuvent apparaître comme divergentes et en conséquence aboutir à faire des choix qui peuvent être difficiles. La tâche est compliquée car les considérations sont nombreuses et font système. Cependant, comme l'a fait le CESER, ce document gagnerait à mieux faire apparaître en fil rouge le concept central de développement durable.

Si le CESER approuve l'esprit dans lequel le document est construit, avec le souhait en particulier de placer la personne au premier rang des préoccupations, il regrette que la rédaction des orientations ne traduise pas suffisamment cette volonté première. En effet, les besoins des habitants identifiés en préambule trouvent notamment réponse dans la mise en œuvre des services (publics, aux publics, collectifs). Or, ceux-ci, et notamment les services publics, sont quasiment absents des sujets identifiés comme devant être précisés par la Breizh COP. L'organisation des services n'est pas traitée en elle-même alors qu'elle constitue l'un des enjeux majeurs de la sécurisation des parcours, de la qualité de vie, de l'attractivité régionale. La question spécifique du rôle des services publics dans l'aménagement des territoires n'est pas non plus évoquée.

Le CESER adhère pleinement à l'inscription des enjeux de solidarité et de qualité de vie en préambule du projet Breizh COP. Ces enjeux sont probablement ceux qui peuvent renverser les perspectives et leur offrir de nouvelles opportunités. Le CESER se retrouve donc dans les grandes orientations portées par le Conseil régional, proches de celles qu'il a formulées.

Malgré tout, il tient à relever l'importance des points suivants :

Les enjeux souvent perçus comme a priori opposés, tels que le développement économique et la préservation de l'environnement, ainsi que les enjeux transversaux et structurants que sont la santé-environnement, les mobilités, le numérique... devront trouver des réponses dans la démarche Breizh COP. Il est pour cela nécessaire de les appréhender de façon intégrée et non plus opposée, et d'identifier les interfaces entre chacun d'eux. Cela suppose d'adapter les contenus et les modalités de formation des acteurs, d'information des citoyens, afin de permettre à chacun de passer d'un statut passif d'adaptation aux changements à celui d'acteurs des changements à l'œuvre. Le CESER aurait souhaité que cette dimension soit davantage présente dans les orientations.

La présentation des orientations peut être interprétée comme une forme de hiérarchisation, ce qui questionne la cohérence globale du document. En effet, si le développement économique et social constitue un tout, certaines priorités s'imposent plus particulièrement. S'il s'agit de « changer de braquet » sur les enjeux climatiques et de biodiversité, comme le souligne le Conseil régional, cela implique d'établir un nouveau paradigme, de penser une nouvelle grille de lecture. Le changement nécessite dès lors de faire des choix et de renoncer à certaines tendances et orientations, y compris historiques. Mais cela nécessite aussi d'être en capacité de s'appuyer sur les tendances vertueuses

déjà à l'œuvre dans les territoires pour les renforcer. Ainsi, le prisme de construction du document reste fondé sur les notions de productivité et de croissance, en mettant insuffisamment l'accent sur la question du caractère fini des ressources (la biodiversité, le foncier, l'eau, etc.). La priorité n'est-elle pas de refonder un développement différent partant de ce postulat ? Comment créer des richesses en préservant l'environnement et en permettant tout à la fois l'égalité des chances et des droits et plus généralement le bien-être social ?

De la même façon, le CESER apprécie que soit mentionné le pacte d'accessibilité mais s'interroge sur les liens et sur la mise en cohérence qui seront nécessaires entre des réflexions qui portent d'un côté sur l'accessibilité de la Bretagne par les infrastructures (ferroviaires, aéroportuaires, routières et maritimes) et de l'autre côté sur les enjeux climatiques et la transition écologique et énergétique. Comme le CESER l'avait souligné, il y a un fort enjeu dans la mise en cohérence, dans une logique de synergie et de sobriété, des infrastructures et de la multimodalité au regard des objectifs du développement durable.

La mondialisation est évoquée comme un facteur de changement important, ce que le CESER avait également identifié, mais ce sont bien les modalités de cette mondialisation qui auront des implications différenciées sur la région et ses activités (notamment agricoles, agro-alimentaires et numériques). Elles sont très différentes selon que le processus s'opère de façon débridée, sans autres règles que celles qu'imposent les plus forts ou, au contraire, de façon plutôt régulée, anticipée et accompagnée. Des réflexions plus poussées sur l'intensité et les transformations de la mondialisation doivent irriguer les réflexions de la Breizh COP pour permettre de mieux préciser l'ampleur de ce défi pour la Bretagne.

A ce défi il faut ajouter celui de l'avenir de l'Europe, secouée par la montée de certains nationalismes identitaires, qui interpelle la Bretagne sur la stratégie de coopération interrégionale et internationale qu'elle entend mener, sur sa place dans l'Europe et dans le monde et peut-être sur son insertion dans des cadres de coopération nouveaux. Certains enjeux tels que les flux de population, l'habitat, les infrastructures de transport, les continuités écologiques, les enjeux maritimes et littoraux ou la gestion des déchets nécessitent une coopération interrégionale renforcée et la recherche d'une cohérence avec les SRADDET des régions limitrophes. Ces enjeux interrogent aussi le dialogue institué entre la Région et l'Etat : celui-ci ne peut pas être que financier et doit s'étendre aux questions structurelles et organisationnelles de l'action publique sur le territoire. De même, comment les territoires infrarégionaux sont-ils en capacité d'innover dans l'action conduite afin d'identifier des moyens de régulation communs ?

Le CESER apprécie la mention d'un volet maritime faisant l'objet d'orientations spécifiques pour faire des milieux naturels marins, supports d'activités nombreuses et variées, un pilier de développement pour l'avenir de la Bretagne. Dans son étude « *La Bretagne maritime à l'horizon 2040* » (décembre 2017), contribution à la stratégie régionale qui sera elle-même intégrée au SRADDET, il proposait de faire de la transition maritime un nouveau chemin pour le développement durable régional. Cette transition maritime devra se faire en veillant à faire de la mer un véritable facteur de cohésion sociale et territoriale.

Concernant la place des citoyens dans la démarche, le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur le nécessaire travail d'animation et de pédagogie à mettre en œuvre. Ainsi, les outils de concertation proposés nécessiteront d'être expliqués, accompagnés et animés pour être efficaces. Des « ambassadeurs de la Breizh COP » pourraient ainsi sillonner les territoires pour faire connaître la démarche, promouvoir l'usage de ces outils, recueillir et analyser les retours, les propositions, les préoccupations des différents acteurs.

Globalement, concernant les « points devant être précisés par la Breizh COP » mentionnés dans chacune des orientations, il aurait pu être intéressant de différencier et de mettre en évidence plus clairement ce qui relève des réalisations à entreprendre dès à présent de ce qui relève encore des réflexions à engager. En effet, compte tenu de la dimension prospective du sujet, un découpage dans le temps des priorités aurait pu être intéressant et pertinent, concentrant ainsi le débat sur les enjeux les plus prioritaires. En effet, au-delà de ce point d'étape et de la campagne de communication annoncée, entamer une logique de COP à l'horizon 2040 c'est entrer dans un processus de long terme, d'ajustement permanent et de poursuite d'un objectif commun.

- **Conclusion**

Les enjeux présentés par le Conseil régional dans ce document d'orientations traduisent la prise de conscience des évolutions déjà à l'œuvre depuis plusieurs décennies dans l'économie et la société bretonne et participent déjà en cela d'une nouvelle façon de poser les problèmes. Néanmoins, l'ordre des priorités et l'absence de choix politique fort ne donnent pas autant de force à ces orientations. Dans son rôle de stratège et de fédérateur, c'est au Conseil régional de Bretagne d'impulser, de se donner les moyens, avec ses partenaires, de mettre en œuvre le grand projet régional, de créer les conditions de sa réussite. Des orientations fortes auraient ainsi pu être soumises à la concertation et au débat telles que : la Bretagne en 2040 : territoire zéro carbone, territoire zéro chômeur, territoire à énergie positive ? De telles lignes forces et directrices, partagées, auraient pu faire l'objet d'expérimentations sur des territoires en Bretagne et auraient pu structurer les orientations proposées par la Breizh COP.

Le CESER souhaite donc vivement que la prochaine étape de travail engagée par le Conseil régional soit une revue des politiques et dispositifs mis en œuvre concourant déjà aux orientations de la Breizh COP, à l'image de la feuille de route mer-littoral soumise pour avis lors de la dernière session et qui traduit l'engagement de la Région à une stratégie régionale partagée. En effet, à travers des outils comme PADUS ou l'Agenda 21 qui comprenait deux volets (région responsable et région partenaire), la Région Bretagne avait déjà entamé une démarche d'engagement à la fois en interne dans son rôle d'acheteur public, de maître d'ouvrage et d'employeur, mais aussi à l'externe, dans son rôle de partenaire des acteurs économiques, sociaux ou associatifs du territoire breton. Cette démarche ambitieuse n'a pas perduré mais pourrait pourtant constituer des acquis à réactiver. De plus, les transformations entreprises ces dernières années dans les politiques publiques telles que la Région actionnaire ou la commande publique responsable, sont aussi des leviers qu'il faudra réévaluer dans le cadre de la Breizh COP afin de les ajuster aux objectifs fixés. Comme souligné précédemment, le Pacte d'accessibilité en cours de négociation à l'heure où s'écrit ce document d'orientation ne peut pas être déconnecté des enjeux et des orientations pointées dans cette Breizh COP.

Le CESER souhaite également que la phase de formulation des objectifs, qui suivra, s'appuie sur un bilan des schémas existants, dont il a demandé à avoir connaissance dès le début de la démarche. Les objectifs fixés dans les schémas actuels sont-ils atteints ou non ? Sont-ils atteignables en l'état ? Sont-ils réalistes ? Si oui comment les atteindre dès lors ? Si non, peut-on les réinterroger ? Doivent-ils être complétés par des objectifs nouveaux ? De même, le CESER sera attentif à ce que des critères d'évaluation *ex-ante* soient construits pour chacun des objectifs qui seront fixés.

Enfin, le CESER souhaite que cette démarche de Breizh COP soit aussi l'occasion de s'affirmer dans une posture pro-active afin de « retourner le stigmate de la péninsularité ». La situation géographique de la Bretagne n'est en effet pas qu'un handicap mais aussi l'opportunité de faire valoir et d'exprimer sa différence, en particulier à travers la maritimité de l'ensemble des territoires.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Breizh COP, un monde à vivre - point d'étape

Nombre de votants : 108

Ont voté pour l'avis du CESER : 108

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jéhane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Claire CHARPENTIER (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (CISS en Bretagne), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALLELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Henri DAUCÉ Confédération paysanne de l'Ouest

La Confédération paysanne soutient l'avis du CESER sur le bordereau Breizh COP du Conseil régional.

Nous faisons entièrement nôtre cette affirmation du CESER selon laquelle « Le caractère encore très général des propositions et l'absence de choix réellement structurants invitent inévitablement à poursuivre le travail et la concertation ».

Si on prend l'exemple de l'économie agricole bretonne, ce qui prévaut dans le document régional, c'est un flou qui semble masquer bien des hésitations, voire des contradictions non résolues ; et ce n'est pas l'affirmation par le Conseil régional du « choix d'une économie agricole productive » qui lève les ambiguïtés. » Quel est le sens précis de ce terme que chacun peut interpréter à sa façon ?

Une agriculture qui produirait un peu moins mais qui serait plus autonome, plus économe et donc plus résiliente face aux crises serait-elle moins productive ?

A notre avis ce qui est en jeu au niveau agricole dans une Breizh COP, ce n'est pas que l'agriculture soit productive ou non, mais bien la façon dont elle sera productive en étant confrontée au changement climatique, à la diminution plus ou moins importante du foncier agricole, aux besoins alimentaires et aux exigences de santé d'une population qui va à la fois vieillir et s'enrichir de nouveaux résidents, voire de touristes plus nombreux ? Comment se nourrira-t-on en Bretagne demain et qui la Bretagne voudra-t-elle et pourra-t-elle et nourrir tout en maintenant la fertilité et la fonctionnalité de ses sols par des pratiques agronomiques optimisées ? Comment par exemple au-delà d'une simple vision conservatoire, mettre ou remettre la biodiversité au service d'une économie agricole « durablement productive », Comment dans le même registre repenser un bocage breton modernisé plutôt que simplement conservé, ceci dans une optique prenant en compte les enjeux « eau, climat, biodiversité, énergie » ; Il y a un potentiel partiellement inexploité de valorisation, d'économies d'intrants, d'emplois non délocalisables à la clef. Sait-on aussi par exemple qu'à dimension égale une exploitation en agriculture biologique emploie 30 % d'actifs de plus qu'une exploitation conventionnelle ?

Le document régional tout en posant la question de la « durabilité de certains modèles de développement » affirme son ambition, je cite « d'accompagner les nécessaires mutations économiques de l'agriculture et des IAA bretonnes vers une très haute valeur ajoutée, dans leur diversité, sans remettre en cause leur capacité productive et leurs parts de marché. » Cela pourrait être un scénario de rêve, le beurre et l'argent du beurre en quelque sorte pour rester dans le domaine alimentaire. Pourtant l'exemple actuel du volailler « Doux », qui vit son deuxième dépôt de bilan en six ans, nous montre que le rêve peut très vite tourner au cauchemar. Garder à tout prix sa place sur des marchés non rémunérateurs s'avère au bout du compte plus destructeur d'emploi salarié et paysan, que des transitions bien anticipées. Sait-on qu'aujourd'hui des éleveurs de chez « Doux » ne sont toujours pas remboursés d'une partie de leurs créances chez le volailler, créances qui avaient été gelées lors du dépôt de bilan de 2012 ?

De façon plus globale qu'il nous soit permis d'ajouter qu'avec des productions trop souvent en crise, les enjeux environnementaux sont bien souvent ressentis paradoxalement comme venant amoindrir une compétitivité

mise à mal par le libéralisme exacerbé qui sévit sur les marchés mondiaux.

Mieux sécuriser les revenus et les emplois afin de d'envisager de façon plus sereine les mutations nécessaires est un enjeu de taille qui concerne l'ensemble de l'économie mais peut-être avec plus d'acuité l'économie agricole bretonne.

La Bretagne a des atouts à valoriser ; le document régional cite notamment « le goût du collectif, du coopératif, du faire ensemble » C'est sans doute vrai mais encore reste-t-il à dépasser l'individualisme de chapelle qui prévaut encore trop souvent dans le monde agricole et agroalimentaire breton, et à définir de façon concertée entre acteurs coopératifs notamment, des espaces de concurrence sans doute nécessaires mais aussi des espaces de partenariats permettant d'être plus forts ensemble.

L'avis du CESER souligne fort justement que je cite « les enjeux du SRDEII et de la Glaz économie en particulier, devront être réinterrogés à l'aune des orientations de la Breizh COP. » et il interroge : « comment soutenir les entreprises pour favoriser l'ancrage local de leurs outils de production, de leurs activités et des emplois associés » On pourrait ajouter : comment inciter les acteurs de l'économie agricole bretonne à développer au-delà de leur stratégie d'entreprise une vision régionale partagée porteuse de valeur ajoutée collective ?

Je vous remercie



Intervention d'Olivier CAPY Comité régional CGT de Bretagne

Nombre d'aspects de l'avis du CESER sont partagés par la CGT.

Il s'inscrit bien dans le continuum des travaux antérieurs du CESER, particulièrement le rapport publié en octobre 2017 intitulé « Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne. Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions » qui anticipait et proposait déjà des réponses.

En ce sens, le CESER a un temps d'avance et il est utile de faire partager ces travaux au plus grand nombre.

Malgré ce fait, la CGT prend date ce jour !

En effet, la CGT rappelle qu'il y a urgence !

Une urgence fondamentale qui nécessite un changement immédiat de paradigme économique. Les constats ont été faits, les diagnostics ont été faits. Il est temps de « révolutionner » notre façon de produire, d'échanger, de consommer, de vivre.

Nous assistons désormais, selon certains experts, à la 6^{ème} extinction de masse des espèces.

Un véritable « anéantissement biologique » aux conséquences majeures pour l'humanité, une humanité à l'origine du réchauffement climatique qui détruit aussi bien l'écosystème que les équilibres internationaux et la paix. Qu'attendons-nous encore ? Il faut aller vite et pour cela une politique clairement assumée est indispensable.

Des transitions catastrophiques sont à l'œuvre, et tout le monde est capable de comprendre qu'aucune politique sérieuse de développement durable ne se construit sur une accumulation d'intérêts égoïstes et une logique du profit.

Les faits sont là, il suffit d'avoir le courage de tirer les conclusions évidentes et prendre les mesures qui s'imposent :

- rompre avec un mode de production qui oppose les sociétés humaines à la nature en menaçant la vie par la dégradation et la détérioration de l'environnement ;
- renoncer au profit immédiat et lui substituer une économie rationnelle fondée sur une temporalité plus longue mais durable ;
- ne plus nier, par cupidité ou lâcheté, le lien entre l'exploitation des travailleurs et celui de la nature.

En sommes, la conservation de l'environnement naturel est devenue la tâche fondamentale d'une économie moderne, c'est-à-dire au service de l'humanité, en opposition à une économie du vieux monde qui exploite et gaspille au bénéfice d'une minorité soudée par la devise du « après nous le déluge ».

La Breizh Cop doit participer au réveil de nos contemporains :

Nous ne sommes pas propriétaires de la terre, nous l'occupons, nous l'avons en usufruit, et sommes tenus de

la laisser en meilleur état aux générations futures.

Le Conseil régional doit faire preuve d'audace et donc diriger une planification écologique et sociale, à défaut d'être condamné à corriger, à la marge, les excès de notre système économique.

Ses prérogatives le lui permettent, les outils ne manquent pas à l'exemple du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), mais surtout du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui, tel Gargantua, va engloutir tout au point, qu'avec celui cité avant, son autre compagne, ne sera que le contrat régional sur la formation.

La transition est alors toute trouvée !

Les collectivités territoriales, avec le Conseil régional en chef de file, ne peuvent penser une politique de développement durable, c'est-à-dire à la hauteur des défis contemporains, sans prendre en compte la spécificité du travail dans les sociétés humaines.

Les entreprises ont un rôle clé, elles font partie du problème, elles font donc partie de la solution.

Nous pouvons aisément convenir que le progrès passera par la coopération et la solidarité, l'égalité des territoires, la qualité des emplois, des conditions de travail épanouissantes, des salaires décents, des services publics satisfaisants, des biens communs qui nous rassemblent.

Le Conseil régional peut choisir de piloter une grande transition énergétique créatrice d'emplois, se fixer des objectifs chiffrés de production renouvelable, de qualité l'air, des terres et des eaux, de retour à l'agriculture « paysanne », de soutien aux circuits courts, de soutien aux entreprises responsables... Il peut viser des conditions de vie dignes et égales des individus sur les territoires.

Dans un appel intitulé « Avertissement à l'humanité » publié le 13 novembre 2017 par la revue « Biosciences », 15 000 scientifiques indépendants de 184 pays ont alerté sur l'état de la planète et ont appelé à agir concrètement. Ils parlent d'« impératif moral » à agir sans tarder contre le « péril » qui nous menace.

Dans ce contexte, il existe un gisement d'emplois réellement utiles comme planter des arbres, nettoyer des cours d'eau, réintroduire une diversité d'habitats et d'espèces, rétablir des processus écologiques, supprimer le gaspillage alimentaire, privilégier une alimentation saine, développer des énergies et technologies vertes... bref, des mesures qui semblent étonnement « disruptives » à l'heure de « l'ubérisation » et de la Start Up Nation !!!

En conclusion, la CGT rejoint l'avis du CESER mais se montre encore plus exigeante.

Elle attend du Conseil régional qu'il fasse preuve d'une politique volontariste et très organisée dans les prochaines étapes d'élaboration de la Breizh COP.

Les jeunes générations nous jugeront.



Intervention de Évelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Avec la création du Schéma régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le Conseil régional dispose d'un outil prescriptif, à même de définir et de porter une politique de l'aménagement du territoire en Bretagne.

C'est une responsabilité nouvelle et d'envergure. Il est dorénavant possible de déterminer des règles régionales en matières d'organisation et de gestion du territoire dans de nombreux domaines : l'urbanisme, l'habitat, les déchets, les transports.

La Région Bretagne a souhaité compléter et enrichir cette opportunité juridique par un volet politique : la co-construction commune d'un projet de développement régional. Le SRADDET viendrait alors traduire et rendre opérationnelle cette vision qu'ont les bretons pour la Bretagne. Ce schéma serait donc, selon les mots de la Région, l'« expression juridique » de la Breizh Cop.

La phase de concertation organisée jusqu'à aujourd'hui permet de dégager une charte de valeurs et de mettre à jour – de façon synthétique – les forces et faiblesses de notre territoire.

C'est bien évidemment notre organisation territoriale, notre maillage urbain, que le SRADDET doit s'attacher à préserver face à la concentration des hommes et des activités. La mobilité et les infrastructures de transport intra-régionale sont des outils essentiels pour permettre à chaque territoire d'assurer son développement propre, en interaction avec les plus grandes agglomérations régionales. Le lien avec le Pacte d'accessibilité doit être fait à cet égard.

Et bien que la place accordée à l'entreprise et à l'économie y soit insuffisante, nous partageons les valeurs portées dans ce projet de charte et dans dans le travail d'état des lieux qui nous est proposé aujourd'hui.

Mais à ce stade de la démarche, nous souhaitons toutefois faire part d'une inquiétude. Dans ses documents préparatoires diffusés l'an dernier, le Conseil régional avait justement perçu l'écueil d'un recours systématique aux grands « schémas régionaux », dont la traduction opérationnelle n'a pas toujours été à la hauteur des attentes.

Quand deux grands documents d'orientations stratégiques que sont la SRDEII et le CPRDFOP sont déjà adoptés, nous devons éviter que la Breizh Cop et sa concrétisation dans le SRADDET ne soit une occasion manquée, victime d'une approche trop englobante et trop générale. « Qui trop embrasse, mal étreint » ; il faudra faire des choix et faire du futur schéma un instrument lisible, pragmatique et compréhensible par le plus grand nombre.

Soyons pragmatique. Peut-être ne pourra-t-on pas préciser dans une même démarche Les objectifs d'une stratégie régionale de la transition numérique et trouver en même temps Comment accélérer la pratique du dialogue social territorial.

Peut-être ne pourra-t-on pas définir dans une même démarche Comment agir sur les comportements individuels, souvent ambivalents par rapport aux déclarations d'intention et à l'intérêt général et identifier en même temps Quelle place et quel rôle donner au tourisme dans le développement des espaces littoraux.

Nous appelons à la plus grande vigilance sur le périmètre de la réflexion et sur sa concrétisation. Il nous semble utile de garder à l'esprit les nécessités suivantes :

- Construire le SRADDET sur la base de ces caractéristiques majeures : son opposabilité juridique et la définition des règles générales,
- Intégrer dans le SRADDET et la Breizh Cop les orientations déjà arrêtées, notamment en matière économique avec le SRDEII et ne pas inventer un modèle de développement concurrent : la cohérence entre les trois schémas sera en effet essentielle,
- Ne pas se substituer aux responsabilités locales et faire jouer à plein le principe de subsidiarité,
- Ne pas venir contraindre une fois encore la liberté d'entreprendre par une accumulation de normes nouvelles, à une nouvelle échelle territoriale,
- Associer les parties prenantes principales pour chaque objectif et les impliquer dans la concertation à la hauteur de leurs attentes et de leurs contributions à l'atteinte des objectifs.

Les acteurs économiques du collège 1 joueront pleinement leur rôle de co-construction du futur Schéma aux côtés du Conseil régional et seront tout particulièrement vigilants aux déclinaisons opérationnelles de la Breizh Cop.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Pascale DELEUME Association Eau et Rivières de Bretagne

Nous soutenons l'avis du CESER, notamment sur la clarification de la démarche Breizh COP et son articulation avec le SRADDET.

Mais aussi sur l'aspect encore très général du document d'étape, et sur « les objectifs déjà fixés et non atteints, [qui] constituent à eux seuls des défis qui auraient pu être mentionnés », comme pour l'eau, ou il est écrit que « *le défi de la qualité de l'eau reste majeur en Bretagne* ».

Nous ne pouvons que partager cette affirmation, en ajoutant l'enjeu quantitatif qui pointe. Par contre il est aussi écrit dans les **opportunités** « *la lutte permanente pour la qualité de l'eau menée en Bretagne depuis des décennies est une expérience très valorisante et pouvant servir de modèle pour engager de nouveaux travaux* ». Cette phrase est pour nous très choquante. En effet cette lutte qui a débuté en Bretagne il y a plus de 20 ans était due à un état catastrophique des eaux bretonnes à cause en particulier de défaillances de l'Etat français dans l'application des directives et règlements européens. Nos associations n'ont eu de cesse d'alerter les autorités sur les pollutions constatées et sur ces lois bafouées. Dans la fin des années 1990, la Bretagne était le mauvais modèle de la classe européenne. Une mobilisation de tous les acteurs s'est alors mise en place. Mais les contribuables ont dû payer pour remédier à ce mauvais état des eaux et ne plus être le dernier de la classe .

Est-ce cela un modèle quand les bretons payent l'eau potable en moyenne 50 % plus chère que la moyenne des français et quand seul 38 % des masses d'eau sont en bon état écologique et 45000 T d'algues vertes sont encore récoltées?

Ainsi nous reprenons et félicitons les propos du Président Chesnais -Girard dans sa lettre d'accompagnement du document d'étape : « *l'enjeu climatique constitue l'un des enjeux, sinon l'enjeu majeur requérant des transformations profondes de nos modes de penser et de faire* ».

Nous nous étonnons, alors de voir dans le document que l'enjeu climatique ne vient qu'en 3eme défi, et que la « Breizh COP devra [être] en cohérence avec le SRDEII ». D'ailleurs la Région signe les contrats de partenariat économique avec les EPCI sans aucune mention de l'articulation avec une Breizh COP.

Comment pourra -t-il alors convaincre quand il est proposé dans le document de ne pas remettre en cause la capacité productive ?

Nous rappelons ainsi que la production de l'élevage en Bretagne, 5 % du territoire, représente 56% des porcs , 43 % des œufs, 37 % des volailles et 23 % du lait Français. Cela représente 43 % des GES bretons, plus de 40 % de l'ammoniac émis en France qui est en partie à l'origine de la pollution de l'air aux particules fines : 50 000 décès prématurés/an dont combien en Bretagne ?

Nous rappelons les graves atteintes à la biodiversité bretonne par la disparition de 70 % des Zones humides , de 70 000 Km de haies en 20 ans, que l'artificialisation des sols représente 11,3 % du territoire en 2014, le 3eme plus élevé de France et progresse de 0,75 % par an, soit environ 20000ha /an qui disparaissent sous le béton et le goudron.

L'urgence climatique et environnementale est d'arrêter de produire TROP, d'arrêter d'artificialiser. Réfléchir à produire MIEUX, aménager sans artificialiser est PRIORITAIRE, le SRADDET aura un volet prescriptif et nécessitera la révision du SRDEII.

Les mesures d'adaptation au changement climatique ne vaudront que si l'atténuation est réalisée et que l'on arrive à réduire fortement les émissions de GES, chacun doit faire sa part : c'est aussi l'enjeu de la Breizh COP.

Les acteurs publics et privés doivent le comprendre avant d'être contraints : la Breizh COP peut être un excellent outil de prise de conscience. La priorité et la responsabilité est de restaurer et protéger notre environnement, notre bien commun en arrêtant de financer ou contribuer aux investissements qui n'ont pas un effet positif sur notre environnement et sur la réduction des GES.

Les citoyens doivent de toute urgence changer leurs modes de consommation : protéger la biodiversité, arrêter le gaspillage alimentaire, consommer local, substituer des protéines végétales aux protéines animales, s'orienter vers les énergies renouvelables non polluantes et arrêter l'usage des fossiles, là aussi la Breizh COP peut être un accélérateur.



Intervention de Laurent KERLIR Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des organisations du collège 1.

Notre avis s'articulera autour des 4 points du projet d'avis proposé par le CESER.

Sur les étapes et la méthodologie proposées par le Conseil Régional :

Nous rappelons, nous aussi, que les avis formulés en Octobre 2017 sur le rapport intitulé « Vers un projet de territoire fondé sur le développement durable de la Bretagne », en amont des consultations organisées au premier trimestre 2018, constitue une contribution socle, pour les étapes à venir maintenant afin de poursuivre le processus.

Nous y voyons désormais plus clair sur l'articulation souhaitée entre l'élaboration du SRADDET et l'organisation d'une Breizh Cop régionale. Nous appelons néanmoins toujours à la vigilance sur l'étendue des sujets traités et sur la multiplicité des carrefours et rencontres. Certes, elles favorisent le débat et l'appropriation, font prendre la mesure de la complexité mais chacun doit y trouver la cohérence, garder le fil, pouvoir mettre en perspective.

Gardons toujours à l'esprit en effet que « qui embrasse trop mal étreint » et que « l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions ».

Comme le suggère l'avis, il serait pertinent d'avoir le moment venu, un retour qualitatif sur cette forme de concertation.

Nous partageons le questionnement relatif à la concertation territorialisée dans cinq grands espaces régionaux. Si demain, ces derniers sont pour le Conseil Régional, les « grandes parties du territoire » définies par le SRADDET, il est indispensable que nous en connaissions les critères de définition. Devons-nous, nous aussi, organisations professionnelles et économiques, organiser nos propres réunions de concertation et de projections sur ces « grandes parties de territoires » ? Les acteurs socio-économiques s'y retrouvent-ils ?

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, « la forme, c'est souvent le fond qui remonte à la surface ». Il ne doit donc pas subsister de doutes sur les intentions et la méthode.

Sur les valeurs et les principes :

Nous souhaitons d'abord saluer la démarche politique consistant à construire un projet de territoire sur un socle de valeurs. Oser et assumer de consacrer un temps important aux valeurs et aux principes qui cimentent le Vivre Ensemble, pourrait apparaître comme une démarche à contre-courant, dans une société d'immédiateté et de plus en plus fragmentée

En 2011, le président du CESE de l'époque, dans son ouvrage « Reprenons-nous », écrivait ces mots : « je perçois une société qui se fragmente, où le chacun pour soi remplace l'envie du vivre ensemble, où l'on devient davantage consommateur de la république que citoyen ; Cette société est en outre en grande tension nerveuse, comme si elle était fatiguée psychologiquement »

7 ans plus tard, le constat n'a pas changé, la situation s'est, à certains égards, dégradée.

Aussi, l'idée de proposer à l'échelle de notre région, une réflexion sur les valeurs et les principes qui peuvent faire lien et sens pour les Bretons, qui réinvente de nouvelles solidarités entre générations, entre territoires, entre habitants, dépassant le quant à soi, traduit une dynamique pour faire de nos différences des valeurs ajoutées.

Mais sur ce point aussi, notre enthousiasme et notre adhésion ne se contenteront pas de bons mots. Et surtout, s'agissant des mots, il ne faudra pas économiser le temps nécessaire à vérifier que nous mettons tous la même chose derrière les mêmes mots. Ce socle de valeurs ne doit pas déboucher sur des ambiguïtés et des incompréhensions, préjudiciables à la poursuite de la construction du projet. Aborder les grands enjeux concomitamment passe en effet par ce préalable et cette vigilance permanente.

Sur la question des règles générales, du cadre contractuel et des engagements volontaristes :

C'est à cette étape que le sens des mots prendra tout son sens.

Normatif, prescriptif, réglementaire, contractuel, volontaire ... Il nous faudra choisir les bons niveaux et les bons leviers.

Il est évident qu'un schéma qui est aussi un document d'urbanisme comportera des règles et des normes, le bien vivre ensemble a besoin de codes de la route et de cadre.

Mais pour le secteur économique qui nous concerne, en particulier l'agriculture, nous souhaitons rappeler que nous avons un métier du vivant. Ce métier fait face à de nombreux aléas et beaucoup de complexité. Les transitions souhaitées doivent donc se co-construire, se négocier.

Nous souhaitons la multi performance de nos entreprises et de nos territoires. Nous souhaitons donc privilégier le volontaire et le contractuel, au service d'engagements peut-être plus progressifs, mais durables parce que vivables.

Les entreprises ne sont pas l'ennemi de l'environnement, les entreprises agricoles sont sources de solutions pour la transition énergétique et climatique. Plutôt que l'expression « changer de braquet » sur les questions environnementales, nous préférons prendre le temps de confirmer collectivement le cap, notamment sur les transitions dans lesquelles nous devons tous ici nous inscrire. De même, le terme « fini », nous semble excessif, et surtout n'est-il pas trop pessimiste pour donner envie d'impulser des transitions ?

Oui, nous devons prendre à bras le corps les questions de biodiversité, de quantité et de qualité de l'eau, de préservation du foncier. Mais c'est justement parce que ce n'est pas fini, qu'il n'y a pas de déterminisme. Pourquoi serions-nous ici à en débattre sinon ? La reconquête de l'eau, le dispositif ERC, ce n'est pas rien !

Nous sommes aussi attentifs à la question de la mondialisation comme facteur de changement important, en particulier pour le secteur agricole et agro-alimentaire. L'actualité économique de la filière volaille nous en donne un exemple on ne peut plus clair. Mais là aussi, l'intensité des transformations qui vont permettre de construire un projet d'avenir ne signifie pas condamnation définitive d'une ambition agricole et agro-alimentaire pour notre région. La notion de transition juste et équitable, qui ne laisse personne sur le bord de la route, prend tout son sens, pour les producteurs et pour les salariés de ces entreprises.

La région confirmera, avec la Breizh Cop et le SRADDET, son rôle de stratège et de fédérateur.

Nous comptons sur elle pour s'appuyer sur toutes les forces économiques et sociales, sur les organisations syndicales, pour nourrir sa stratégie et identifier tout ce qui fédère plutôt que ce qui divise.

Ne ratons pas les rendez-vous que nous donne l'élaboration du SRADDET pour bien vivre ensemble en Bretagne, le regard tourné vers nos voisins, vers l'Europe, vers le monde.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU se reconnaît globalement dans l'avis présenté. En particulier elle partage trois impératifs soulignés par le texte : l'impératif de solidarité collective élargie qui doit guider le projet régional, l'impératif d'anticipation qui doit engager dès aujourd'hui les réponses aux défis sociaux et environnementaux qui s'annoncent, et enfin l'impératif de choix politiques face aux différentes options de développement qui se font face.

A cet égard la FSU apprécie que l'avis intègre la compréhension nuancée à laquelle elle avait appelé s'agissant de la notion de « *transition* ». La FSU a en effet déjà eu l'occasion de dénoncer l'illusion selon laquelle les modes de production actuels seraient d'eux-mêmes porteurs des transitions vers des orientations économiques, sociales et environnementales plus vertueuses. Illusion que les faits ne cessent de démentir, à l'exemple aujourd'hui de la « *réforme* » de la SNCF qui veut soumettre le transport ferroviaire à la logique de la rentabilité immédiate, cela non seulement au mépris de la mission de service public, mais surtout en contradiction totale avec les objectifs de la France en matière de transition énergétique et environnementale. Preuve qu'il y a bien différentes options économiques, sociales et environnementales qui s'affrontent et entre lesquelles il s'agit de choisir. On l'aura compris, pour la FSU en tout cas, les *transitions* impliquent un engagement clair vers un autre projet de société, bâtie sur de nouvelles valeurs et priorités qui privilégient l'humain.

Parmi les grands défis à relever mentionnés par le document de la Région, on note, entre autres, la menace de « *dilution de la cohésion sociale* », « *le sentiment de relégation* » et le « *risque de repliement* » sur « *l'individualisme* » plusieurs fois pointé. Pour la FSU, s'il conviendrait d'affiner ces constats, il faudrait surtout commencer par les relier aux politiques successives de déstructuration de la présence des Services publics sur nos territoires qui en affaiblissent le maillage, la proximité, et réduisent les moyens nécessaires à la réponse aux besoins des populations : fermeture des accueils publics EDF, fermeture de bureaux de Poste, suppression de services à l'Hôpital, affaiblissement des Écoles rurales ou fermetures de Collèges publics de proximité, dématérialisation des services et diminution des plages d'accueil du public à Pôle-Emploi, à la CAF, aux services des Impôts, dans les préfectures, les gares SNCF...

Les premières victimes de cette situation sont les personnes les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes défavorisées, en difficulté avec l'écrit, les personnes à faible mobilité ; mais ce sont aussi les personnels de tous ces services confrontés dans leurs missions aux dysfonctionnements quotidiens issus des réorganisations successives et au mécontentement suscité chez les usagers. Or, et l'avis le souligne, le document de la Région ne fait que très peu mention des Services publics, de la spécificité de leurs missions – et une seule fois (page 27) est évoquée la problématique de l'accès de la population à ceux-ci.

S'agissant de l'action publique, on peut même avoir quelque motif d'inquiétude à la lecture de la page 29 du document qui affirme que « *le temps de la seule responsabilité de la puissance publique est révolu...* » : une chose est de prétendre traiter toutes les problématiques régionales par la seule puissance publique, une autre est d'occulter le rôle structurant des Services publics en noyant le poisson dans le flot des références à « *de nouveaux modèles, de nouvelles façons de faire, de nouveaux opérateurs...* », etc. Pour la FSU, la meilleure option pour protéger et promouvoir l'intérêt général, comme la véritable garantie de la justice sociale, de l'accès aux droits, de la cohésion de la Bretagne reste la présence des Services publics, indispensables pour relever les défis économiques, sociaux, écologiques et technologiques qui nous attendent.

En matière éducative le document de la Région pose une excellente question : « *Quelle école, quel enseignement, quelles formations pour que chacun.e, où qu'il vive, puisse trouver sa place dans la société?* ». Pourtant, la FSU a été parfois bien seule dans les conférences locales préparatoires et parfois même bien peu écoutée, sur la question de la présence d'un *Service public d'Éducation* de proximité, et en particulier des Écoles publiques dans les communes. Pourtant dans notre région cette question est devenue des plus préoccupantes : la dotation en postes, nulle en 2018, est notoirement insuffisante depuis des années, ce qui conduit de fait à accentuer le déséquilibre dans les moyens alloués entre l'Ille-et-Vilaine et les trois autres départements bretons ; déséquilibres renforcés par une politique de fusions ou de regroupements d'écoles, en particulier en secteur rural.

Dans ce contexte de pénurie des moyens pour le Service public d'Éducation, des questions telles que les besoins de *l'éducation prioritaire*, l'égalité des élèves devant l'offre de formation, ou la *mixité sociale* dans les collèges, prennent aujourd'hui une acuité de plus en plus aiguë, que ce soit sur le secteur de Brest, de Lorient, Vannes ou encore de Rennes. Sur ces compétences, qui sont certes celles de l'État et d'autres collectivités, la Région ne devrait pourtant pas s'interdire d'indiquer fermement ses attentes - comme elle sait le faire en d'autres domaines.

S'agissant plus particulièrement de la formation professionnelle - compétence qui relève cette fois pleinement de la Région - la FSU espère encore que les engagements formulés dans le document en termes d'égalité des citoyens sur tout le territoire – engagements que le futur SRADDET devra traduire - donne également une impulsion au CPRDFOP, avec, enfin, un véritable *plan de développement* de la voie professionnelle, du CAP à la *Licence Pro*.

Dès avant le nouveau CPRDFOP, la FSU s'était largement exprimée pour qu'*a minima* les possibilités de choix entre les différentes voies de formation soient renforcées pour les jeunes et leurs familles sur l'ensemble du territoire. Car aujourd'hui, c'est encore bien loin d'être le cas : des formations sous statut scolaire public sont toujours totalement absentes dans certains domaines professionnels très demandés ou dans des zones géographiques entières.

La réorganisation annoncée de la formation professionnelle et les mouvements qui pourraient se produire autour des centres d'apprenti-e-s devraient, selon nous, inciter d'autant plus la Région à assumer pleinement son rôle de prescripteur en matière d'évolution de l'offre de formations et de garant d'un bon maillage territorial en s'engageant enfin résolument en faveur du développement des formations de la voie technologique et professionnelle des lycées publics.

Pour finir, la FSU ne peut que se joindre aux appels à prendre sans tarder à bras-le-corps le sujet de l'accueil des migrants en Bretagne. Cette dimension doit prendre toute sa place parmi les perspectives d'avenir qu'entend tracer la *Breizh COP*. Face aux discours racistes et aux amalgames en tout genre, mais face aussi à l'indifférence, il est indispensable que la Bretagne dise sans ambiguïté que non seulement elle souhaite accueillir et protéger ces migrants en leur offrant des conditions dignes et humaines, mais aussi que ces hommes et ces femmes d'où qu'ils/elles viennent sont une chance pour nos territoires ; comme les bretons ont su l'être depuis toujours pour de nombreux endroits du monde. L'humanité de demain, en Bretagne comme ailleurs, se construira avec les migrants d'aujourd'hui.



Intervention de Brigitte LE CORNET Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du Collège 1.

Page 4 de l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Breizh COP , un monde à vivre », le CESER fait part de son regret que ne soit pas réaffirmé dès à présent la recherche d'une égalité entre les territoires. C'est effectivement un défi urgent à relever, notamment pour le territoire du centre Bretagne qui peine à exister entre les deux métropoles que sont Rennes et Brest.

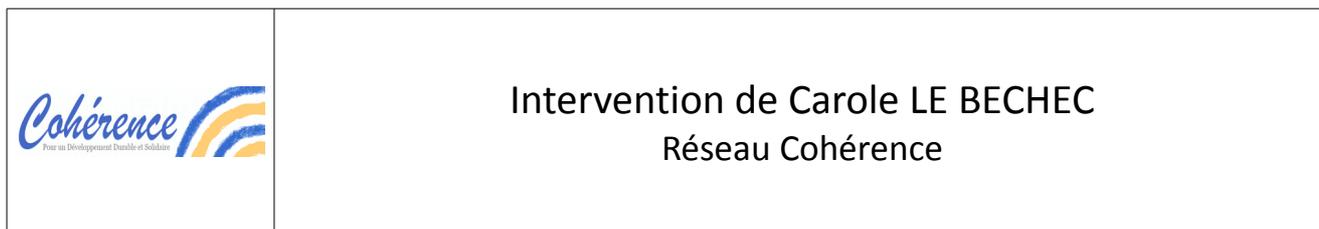
La CPME de Bretagne émet le souhait qu'au-delà de ce vœu, la Région affirme le besoin d'une équité entre les territoires. En effet, notre région est constituée de territoires différents et à l'attractivité variée notamment en terme de dynamique économique.

Si l'égalité repose sur la volonté d'offrir la même chose à toutes les bretonnes et à tous les bretons pour qu'ils puissent s'épanouir et vivre des vies saines, elle ne pourrait être atteinte que si tous les territoires partaient du même point avec les mêmes besoins.

Or, ces disparités existent entre-autres autant sur le plan de l'emploi, que de la santé, de l'éducation, de la formation et de la mobilité, de la démographie.

En revendiquant une égalité des territoires, on risque donc d'amplifier une inégalité des conjonctures et des attractivités territoriales. C'est donc bien d'équité dont il s'agit, c'est-à-dire de renforcer les territoires les plus fragiles en adaptant les moyens à leurs besoins spécifiques et en corrigeant leurs faiblesses dans l'intérêt de toutes les populations bretonnes.

Je vous remercie de votre attention.



La Bretagne peut s'honorer de mettre en œuvre une démarche participative d'écriture de son SRADDET et plus généralement du projet de territoire à l'horizon 2040. Avec les associations environnementales, au sein des groupes de travail du CESER et dans ses propres contributions, Cohérence contribue à dessiner les contours d'un projet réellement capable d'engager la transition écologique, économique, sociale et solidaire. L'avis du CESER reflète très bien ces exigences.

La plus ambitieuse est sans doute la transversalité, c'est l'essence même du développement durable. Nous sommes entrés dans l'anthropocène, chacune de nos actions que nous soyons, citoyens, entreprises, institutions ou collectivités territoriales impacte les ressources naturelles et l'évolution du climat qui sont nos biens communs. Nous avons un devoir d'excellence. La puissance publique, garante du bien-être collectif sur le long terme est en toute première ligne. Tous ses moyens doivent converger vers ces objectifs. Chaque euro dépensé doit l'être avec en ligne de mire la transition. Rappelons encore ici l'absolue nécessité de concilier la stratégie économique et celle de la formation aux métiers de demain avec les impératifs de la transition. L'argent public devrait désormais être orienté en toute priorité vers le soutien au changement des modèles de production et des modes de consommation ainsi qu'à la solidarité que ces mutations exigent. Commande publique, financement de projets de transitions, eco-socio-conditionnalité de toutes les aides sont les principaux outils de ces nécessaires mutations.

Cela exige une forte volonté politique car le temps est compté. De toutes parts tombent les mauvaises nouvelles qui traduisent une accélération vertigineuse des dégâts causés à notre planète. Qui peut dire comment l'humanité où qu'elle soit peut résister à un tel emballement ?

Rappelons les plus récents. 15 000 scientifiques de 184 pays ont signé un appel contre la dégradation sans précédent de l'environnement. Cet appel se base sur l'analyse de 9 indicateurs mondiaux dont l'évolution est suivie depuis 1960 jusqu'à 2016. Citons l'eau, les ressources de la mer, la déforestation, la perte de 58% des espèces vertébrées, la hausse des émissions de CO₂, l'augmentation de la population mondiale.

Les dernières études évaluent le déclin des colonies d'abeilles à 30% chaque année. Le journal Le Monde titrait le mois dernier sur le déclin catastrophique du tiers des oiseaux des campagnes en 15 ans. Fin 2017, une étude poussée allemande alertait sur la disparition de 75 à 80% des insectes volants depuis le début des années 90 ans indiquant qu'il faut changer les pratiques agricoles sur des surfaces considérables.

D'après l'ONU, « il est encore possible d'éviter la surchauffe généralisée. Une rupture dans les technologies et les investissements peut réduire les émissions tout en créant d'immenses opportunités sociales, économiques et environnementales ». Pour le climat, la solution la plus radicale est connue, laissé sous terre 80 à 90% des réserves de charbon, la moitié du gaz et le tiers des réserves de pétrole. A ce titre, le projet de centrale à gaz de Landivisiau devrait être abandonné. En effet, en plus de consommer une ressource fossile achetée à l'étranger, il rejetterait plus d'un million de tonnes de gaz carbonique par an dans l'atmosphère.

Seule une réelle rupture permettrait d'enrayer le déclin de nos ressources vitales et pourrait jeter les bases d'une régénération de celles-ci. A son niveau, la Breizh COP se doit de faire sa part.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Pour le collège 1, je m'exprime ici au nom du MEDEF Bretagne.

La Région doit élaborer son Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires. La Région souhaite le faire, je cite, « dans une étroite concertation » en « recherchant des convergences fortes sur les grandes priorités et les principaux défis à relever pour la Bretagne ».

Elle souhaite en parallèle engager une démarche de COP régionale portant sur le changement climatique en s'inspirant de la COP 21 de Paris de décembre 2015.

Il nous semble, compte tenu de ces modalités d'élaboration choisies par la Région, que celle-ci doit éviter deux écueils : un de forme, un autre de fond.

Sur la forme :

Ces deux vecteurs, COP Breizh et élaboration du SRADDET, pour reprendre les termes mêmes du Conseil régional, semblent reposer sur une logique de démocratie participative via des réunions décentralisées, des contributions diverses, qui peuvent être le fait d'associations, de groupes de pression fort peu représentatifs mais qui parce qu'ils réunissent des personnes disposant de beaucoup de temps (inactifs, retraités,...) occupent un espace inversement proportionnel à leur représentativité ou à leur contribution à la vie économique et sociale de la région. L'exemple de Notre Dame des Landes est à cet égard édifiant. Les votes successifs des élus, la consultation démocratique, ont montré qu'une majorité était attachée à la réalisation de l'aéroport et pourtant les plus actifs, les plus disponibles, en d'autres termes, les activistes, l'ont emporté au mépris du droit et des règles démocratiques.

Il nous semble en l'espèce primordial de ne pas surpondérer l'expression, les contributions, des professionnels de la démocratie participative.

Il nous semble important que les élus régionaux, qui selon nos institutions sont en situation de responsabilité, assument pleinement leurs prérogatives. Ils ont sollicité les suffrages de leurs concitoyens et ces derniers attendent d'eux, le plein exercice de leurs compétences.

De même, la Région doit veiller à distinguer les contributions de groupes d'individus qui ne représentent qu'eux-mêmes, de celles des corps intermédiaires régis par des règles statutaires strictes où les élus procèdent de processus électifs internes et contraints par des règles de gouvernance et de prises de décision rigoureuses.

Sur le fond, il nous semble capital que la Région continue de cultiver une vision réaliste de l'économie, à savoir une économie productive, compétitive, qui s'inscrit dans la mondialisation, afin de satisfaire les aspirations sociales et territoriales de la population.

Je vous remercie de votre attention.

	Intervention de Bernard GAILLARD Personnalité qualifiée
--	---

La démarche globale Breizh COP initiée par le Conseil régionale est une démarche ambitieuse. Elle répond aux urgences soulignées par le Président du Conseil régional, l'urgence du réchauffement climatique, mais plus globalement l'urgence du renforcement de la prise en compte de tous les facteurs environnementaux qui ont des effets sur le monde que nous vivrons demain.

Cette démarche ne peut que réconcilier les différents acteurs publics et privés, territoriaux quel que soit la taille du territoire, et tous les citoyens. La réussite de la démarche est dans la capacité de tous les acteurs à pouvoir se rencontrer et construire collectivement pour demain une structuration de nos politiques publiques. A cet enjeu s'ajoute celui de la transversalité.

Je voudrais insister sur un point : celui de la transversalité en matière de santé environnement. Le Conseil régional s'est engagé fortement avec les services de l'Etat sur le plan santé-environnement. Ce plan est ambitieux et pragmatique. De nombreuses actions sont engagées de manière partenariales et soutenues par la Région. La sensibilité des bretons aux liens santé-environnement est forte. A l'occasion de la Breizh COP et des futures réflexions sur le SRADDET, il y a lieu de renforcer le soutien à ces politiques publiques déjà engagées. Il s'agit également de faire en sorte que ces liens santé-environnement soient régulièrement ou systématiquement pointés dans l'ensemble des schémas et des politiques publiques. Cette réflexion Breizh COP permet de pointer les anticipations nécessaires pour prendre en compte les changements climatiques et de l'environnement plus globalement. L'histoire récente de notre pays nous rappelle les effets sanitaires et de décès de périodes de canicule. Les politiques publiques doivent, de manière transversale, toujours privilégier l'axe prévention et promotion de la santé que ce soit en urbanisme, habitat, mobilités, productions, qualité de l'air et des eaux, bio-diversité... Nous pouvons compter sur l'esprit de responsabilité collective évoquée dans le document du Conseil régional.



Intervention de Philippe LE ROUX Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du Collège 1.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Il n'est pas si fréquent que dans le débat public, il soit donné aux représentants de la société civile que nous sommes, l'opportunité d'une réflexion prospective dont les conclusions conduiront à positionner les dispositifs stratégiques nécessaires au meilleur avenir de nos concitoyens. Nous tenions d'emblée à le souligner et à nous en féliciter.

Notre propos ne se veut pas critique, loin de là, mais volontaire et soucieux de contribuer à l'élaboration d'un document que nous jugeons opportun en ce moment un peu particulier de notre présent ou tout semble parfois aller trop vite, dans tous les sens et sans pouvoir bien comprendre. Construisons notre Breizh COP, construisons ensemble un « nouveau monde à vivre ».

C'est la raison pour laquelle cette démarche commune, devra être largement débattue et validée par toutes les forces vives de notre région, afin de satisfaire ce besoin indispensable de clarification, si souvent exprimé par ceux qui entreprennent ou évoluent dans un monde économique, social et environnemental d'une extrême complexité. Dès lors, quoi de plus logique et de plus naturel, pour une assemblée comme le CESER, dont on remet parfois l'utilité en cause, de se saisir à bras le corps d'une telle proposition.

Mais, au delà de ce besoin de clarification et de mise en cohérence de l'action et de l'initiative publique, l'adhésion de tous les citoyens est indispensable si l'on souhaite éviter des remises en cause au fil du temps, du temps politique en particulier.

Ceci exprimé, nous souhaiterions formuler principalement 4 observations :

- Tout d'abord, la Bretagne met ce SRADDET sur le chantier, comme les autres régions. La cohérence sera une nécessité car nous pourrions imaginer une sorte de « mise en concurrence » déguisée sous couvert « d'attractivité » entre plusieurs régions ? en quelque sorte un dumping des SRADDET.
- Ce SRADDET s'inscrit également dans un champ économique, social et environnemental à dimension européenne. Il faudra en tenir compte. Nos ambitions ne devront pas entraver notre compétitivité et ainsi nous disqualifier pour le plus grand bonheur de nos concurrents.
- Le document page 5 souligne « que la portée prescriptive du SRADDET ne recule pas devant une démarche exclusive d'engagements volontaires ». Bien entendu, il n'est pas envisageable de « travailler » à la carte mais l'opposabilité du SRADDET a pour corollaire un volet de contentieux juridique. Nous ne pouvons pas en faire abstraction.
- Une attention particulière devra être également portée sur deux dangers : celui d'une réflexion générale qui pourrait être peu productive et celui de propositions trop précises qui en ferait nécessairement un document trop contraignant.

En conclusion, nous ne doutons pas de la portée ambitieuse de la démarche Breizh COP. Cette ambition devra être celle de la Bretagne, celle d'un monde à vivre, celle d'un monde qui donnera aux bretons un profond désir d'entreprendre, de revenir vivre au pays et de transmettre à nos enfants cet idéal profond de construire ensemble, idéal hérité de nos aïeux. Je vous remercie de votre attention.



Intervention de David RIOU Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT partage l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Breizh COP, un monde à vivre » et note avec intérêt les objectifs affichés par le Conseil Régional en matière de solidarité, d'équité, de démocratie, de mise en œuvre des transitions écologique et énergétique.

Ce document constitue une 1^{ère} étape. Il fixe des grandes orientations qui restent aujourd'hui assez générales. Ces dernières devront être précisées afin de proposer de vrais choix en matière d'aménagement et de développement de la Bretagne, ce qui facilitera la concertation et le débat.

De façon plus générale, comme déjà évoqué par la CFDT, la concertation la plus large possible est nécessaire afin d'arriver à un projet de territoire en amont pour éviter les conflits et les blocages dans la mise en œuvre des documents qui devront être compatibles avec le SRADDET. La CFDT insiste sur rôle primordial de la CTAP, (conférence territoriale de l'action publique, instance qui réunit les élus locaux et départementaux et à laquelle le CESER est invitée) ainsi que l'a préconisé le CESER dans son étude sur la réforme territoriale. La reconfiguration des territoires rend d'autant plus important ce dialogue au sein de la CTAP. Il est donc essentiel que toutes les collectivités participent aux débats prévus dans les cinq grands espaces régionaux car le SRADDET doit les engager sur des mesures concrètes et prendre en compte les stratégies et visions locales.

Pour la CFDT, il faudra éviter un SRADDET a minima qui ne fixe aucune obligation pour les collectivités et qui ne les associe pas, un tel schéma irait à l'encontre d'un développement équilibré et cohérent du territoire. Cet objectif suppose une réelle concertation et une réelle association des acteurs qui doivent reposer sur des règles claires. Cette concertation doit non seulement associer les collectivités mais aussi la société civile et les organisations syndicales et patronales. Pour la CFDT, l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs et plus particulièrement des citoyens n'est pas à ce jour réalisé, cette appropriation devra donc s'amplifier dans les mois à venir.

Pour la CFDT, le SRADDET dans sa partie « opérationnelle », devra comporter un engagement en faveur des mesures de « transition juste ». Ce point est essentiel pour relever le défi de la transformation du travail dans tous les secteurs, en particulier en ce qui concerne les emplois et le revenu des personnes qui travaillent dans des branches d'activités à forte émission de carbone.

Il est primordial que les politiques économiques et industrielles s'inscrivent dans une cohérence globale pour de nouveaux modes de production, de consommation et de vie. La cohésion et la justice sociale comme les conditions de vie et de travail de qualité doivent être au cœur des choix stratégiques et des transitions nécessaires.

Nos concitoyens doivent y voir de nouvelles perspectives de prospérité et de bien-être.

A la CFDT, nous sommes convaincus que l'adaptation au changement climatique est porteuse de progrès et de mieux-être. Consommer moins et mieux l'énergie est possible pour une qualité de vie identique voire améliorée. L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que les services énergétiques constituent le point de départ de la mutation que nous amorçons. Si une rupture avec les modèles économiques existants est nécessaire, elle doit être anticipée et portée par tous. La CFDT souhaite que l'ensemble de ces points soient abordés lors du grand événement citoyen Breizh COP programmé pour le printemps 2019.



Intervention de Sylvie MAGNANON Bretagne Vivante - SEPONB

J'interviens au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence.

C'est Loïg Chesnais-Girard qui le dit lui-même, dans la première page de son point d'étape de la Breizh COP : **« le changement climatique constitue l'un des enjeux, sinon l'enjeu majeur, requérant des transformations profondes de nos modes de penser et de faire »**. Comme lui, nous le croyons fermement, et c'est pourquoi nous voulons lui assurer notre soutien et notre engagement à suivre cette voie, si tant est que cette voie soit celle dans laquelle la Région décide réellement de s'engager, progressivement mais concrètement, dans la durée et la transversalité, avec sérieux et méthode.

Permettez-nous, à ce stade, d'en douter un peu.

En accord avec l'avis du CESER, nous avons le sentiment que, si le discours politique est parfaitement posé, affirmé avec force, c'est loin d'être le cas concernant les conditions de la mise en action de ce discours : l'idée d'une « transformation profonde » que le Président appelle de ses vœux, disparaît progressivement à la lecture du document d'étape « Cop Breizh, un monde à vivre » qui continue, de manière dramatiquement classique, à exclure la biodiversité du champ de l'économie et du social, et à opposer économie et environnement, environnement et social, production et conservation, action individuelle et collective, etc.

L'urgence climatique est là. L'enjeu de cette Cop - et du SDRADDET bien entendu - est de réunir (enfin !) les conditions de la transversalité et de la mixité, d'innover dans nos manières de penser, dans nos actions. La voie est loin d'être toute tracée, c'est certain, mais de nombreux projets déjà imaginés, permettraient de s'engager dans cette expérimentation, dans les territoires, dans les entreprises, dans les associations, dans les collectivités territoriales. Il est important d'y travailler et d'inventer la méthode qui permettra collectivement de prouver concrètement que la Bretagne est capable d'incarner ce nouveau paradigme.

Parce que nos associations sont, pour reprendre là encore les mots du Président du Conseil régional, le symbole même « du volontarisme, de la responsabilité et de l'engagement », parce que « l'optimisme de l'action » nous est viscéralement chevillé au corps, nous nous sentons encouragés par la force des propos du Président et renouvelons notre souhait d'être informés sur le budget alloué à la mise en œuvre de la démarche COP/SRADDET et d'être associés à l'élaboration d'un diagnostic partagé, préalable indispensable à une définition partagée des objectifs (y compris chiffrés) et à la mise en œuvre des actions qui progressivement permettront de changer de cap.

Nous soutenons le projet d'avis du CESER qui va dans notre sens.



Intervention de Cécile PLANCHAIS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1 pour la FRSEA.

Dans son document d'orientation soumis à la consultation, le Conseil régional élabore son projet « Breizh Cop, un monde à vivre » autour de 3 orientations. Celles-ci sont succinctement définies, laissant une libre interprétation aux lecteurs. La synthèse des défis à relever est tellement généralisée qu'un œil extérieur pourrait croire que rien n'est fait aujourd'hui. Par exemple, dire de la qualité de l'eau qu'elle se dégrade n'est pas vrai. Au contraire, l'agriculture s'est mobilisée depuis des décennies et obtient des résultats significatifs. Aussi, il nous paraît important clarifier la vision des acteurs économiques pour ce projet.

En effet, si l'ambition est partagée de co-construire une Bretagne durablement ouverte sur le monde, pour les acteurs économiques, cela signifie avant tout de permettre aux secteurs économiques d'être des moteurs. Les différentes agricultures satisfont les différents marchés ; chacune a sa place et son rôle, car elles sont toutes génératrices de solutions environnementales quand on leur en donne les moyens. J'en profite aussi pour préciser que depuis plusieurs années, l'agriculture est agressée de toute part avec des crises économiques, des aléas climatiques, des pressions sociétales, etc. Alors, ce n'est pas de résilience – capacité à résister aux chocs – dont elle a besoin. Soyons plus ambitieux, en permettant aux agriculteurs d'améliorer leur développement et subir moins de perturbations.

Nous demandons donc que le travail de la Breizh Cop se poursuive sans volonté d'ajouter des contraintes aux agriculteurs qui en subissent déjà bien trop, mais au contraire avec une ambition économique et de développement forte. La validation de la démarche dépendra de cette orientation donnée au projet de territoire pour la Bretagne, qui pour l'instant semble bien trop timide.

Nous demandons par ailleurs que le SRADDET ne se résume pas à une juxtaposition des schémas préexistants. Ces schémas doivent être simplifiés et revus au regard d'une évaluation économique de leurs contenus et effets, pour ensuite intégrer le SRADDET. Ils doivent tendre collectivement vers le même objectif économique.

Je vous remercie de votre attention.

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteurs : Jean-Marie BERTHO, Brigitte DELAHAIE et Jean-Luc PELTIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Pacte d'accessibilité de la Bretagne » *(report de la session de février 2018)*

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'accessibilité de la Bretagne a toujours été un élément déterminant de son développement. La réalisation de l'aéroport du Grand Ouest, à Notre-Dame-des-Landes, était un levier identifié pour conforter cette accessibilité.

C'est pourquoi, après la décision gouvernementale d'abandonner ce projet, le Conseil régional et les collectivités territoriales les plus directement concernées ont proposé à l'Etat **un pacte d'accessibilité pour la Bretagne**. Ce dernier présente les dispositions pour lesquelles elles sollicitent un engagement inconditionnel de l'Etat.

Ainsi, fin janvier, le Conseil régional a adressé, au nom des collectivités bretonnes, un courrier à la Ministre des Transports invitant l'Etat à conclure ce pacte d'accessibilité.

Par ailleurs, lors de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) du 16 mars, un débat sur le Pacte d'accessibilité a eu lieu en présence de Francis Rol-Tanguy, chargé par l'Etat d'une mission « d'appui aux collectivités locales » du Grand Ouest, qui sont en première ligne des enjeux. Le pacte d'accessibilité est le socle de la discussion avec les collectivités de Bretagne et les discussions engagées doivent permettre de conclure un Pacte d'accessibilité avant l'été.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'accessibilité de la Bretagne demeure un sujet prioritaire pour le développement de toutes les activités sur notre région ; l'accessibilité est également une condition incontournable pour l'attractivité du territoire régional.

Pour le CESER, l'accessibilité de la Bretagne doit articuler deux enjeux complémentaires :

- **L'accessibilité longue distance, qui doit permettre d'ouvrir la Bretagne au monde**, d'assurer son rayonnement et son attractivité ;
- **L'accessibilité du quotidien, qui doit permettre de faciliter les déplacements de la vie** quotidienne des personnes (qui conditionne l'accès à l'emploi, aux services, aux loisirs,...), mais aussi des marchandises.

L'accessibilité est donc nécessairement multiforme ; elle est aérienne, terrestre (ferroviaire et routière), mais aussi numérique et maritime.

Concernant **l'accessibilité aérienne de la Bretagne**, le CESER considère que l'abandon de la réalisation de l'aéroport du grand ouest réinterroge le positionnement des aéroports bretons, et singulièrement ceux de Rennes et Brest. Quel rôle jouent-ils aujourd'hui dans l'accessibilité de la Bretagne ? Quel rôle

pourraient-ils jouer demain ? Pour le CESER, il serait utile d'engager une étude d'impact pour mieux appréhender ces questions et permettre d'évaluer les besoins de réaménagement, à l'aune de l'accroissement possible de leurs trafics.

Le CESER prend acte de la demande du Conseil régional d'un soutien financier direct par l'Etat, afin de conforter la place des aéroports bretons (Dinard, Rennes, Brest, Quimper, Lorient).

En outre, si la connexion de la Bretagne aux hub nationaux et européens peut être aérienne, elle peut également être **intermodale**. Le CESER rappelle ainsi l'urgence de renforcer les relations ferroviaires entre la Bretagne et les deux aéroports franciliens, puisque la Ligne à grande vitesse offre cette opportunité. Ces connexions permettraient notamment d'élargir la zone d'influence des entreprises bretonnes, constituant un atout sur le plan économique. Aussi, le CESER suggère qu'un protocole entre l'Etat, la SNCF et le Conseil régional définisse les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles relations.

Le CESER regrette que le pacte d'accessibilité ne prenne pas en compte **l'accessibilité maritime de la Bretagne**. Comme il l'a souligné dans son rapport « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !* »¹, la région ne possède pas de grand port ; aussi, certains flux lui échappent, à l'instar de ceux entre le port de Saint-Nazaire et l'Afrique du Nord par exemple. Toutefois, elle possède un réseau de ports de taille moyenne ou modeste, qui associent des usages et des activités diverses. Ces ports sont dépendants de leur hinterland et des spécificités de l'économie régionale ; ils sont également une porte d'entrée de la Bretagne et la question de leur positionnement dans une chaîne logistique de transport de marchandises (par exemple à destination du Royaume-Uni) pourrait être creusée.

L'ouverture de la Bretagne vers l'Europe et l'international ne doit pas masquer les enjeux infrarégionaux de l'accessibilité. Le CESER soutient donc l'approche du Conseil régional concernant la réalisation du projet Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL), dont l'objectif est bien de faciliter les mobilités intra-territoriales. A ce titre, le CESER rappelle que **l'accessibilité doit être au service d'un développement équilibré du territoire régional** ; aussi, en termes de transport ferroviaire, la priorité doit être l'amélioration des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper.

La réalisation du projet BGV constitue un atout indéniable pour accroître l'accessibilité de la Bretagne ; la complémentarité entre les offres TGV et TER, mais aussi l'appropriation, par les différentes collectivités des effets de ce projet sont, de ce point de vue, particulièrement structurantes². Toutefois, compte-tenu des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, le CESER souligne que leur cadre budgétaire contraint pourrait compromettre nombre d'actions complémentaires à ce projet et nuire à l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne.

Le CESER rappelle son **attachement au maillage régional** ; ces lignes constituent un atout pour le maintien et le développement des activités, notamment touristiques, en Bretagne. Pour tous les habitants des territoires desservis, elles facilitent également les mobilités du quotidien. Enfin, alors même que la Bretagne est confrontée à des pics de pollution de plus en plus fréquents, ces lignes permettent le report modal et contribuent aux objectifs de préservation de l'environnement. Le CESER confirme qu'il restera particulièrement vigilant quant au respect des engagements de l'Etat à ce sujet. En ce sens, et d'un point de vue général, le CESER s'interroge sur les effets à venir de la réforme de la SNCF, de la future loi d'orientation sur les mobilités et des conséquences potentielles du rapport Spinetta, notamment sur la desserte de l'ensemble des territoires bretons.

¹ CESER de Bretagne, *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !*, 2017. Rapporteurs : Hervé MOULINIER et Gilles POUPARD.

² Voir CESER de Bretagne, *Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse*, 2012. Rapporteurs : Jean-Philippe DUPONT et Pascal OLIVARD.

De la même façon, **le CESER rappelle l'engagement de l'Etat dans le cadre du volet mobilité du Contrat de plan Etat-Région (CPER)**, y compris l'achèvement de la mise à 2X2 voies de la RN164. Pour le CESER, tout report de l'échéance fixée impacterait les territoires concernés et les populations mais nuirait également à la crédibilité de l'action de l'Etat en région.

Le CESER se réjouit enfin que le Pacte d'accessibilité intègre une dimension numérique et souhaiterait en savoir plus sur les évolutions législatives souhaitées par le Conseil régional. En effet, dans une société où l'inclusion sociale et économique de toutes et tous ne peut se faire que si la population a accès au monde numérique et à ses mutations, il est essentiel que tous les territoires aient un accès de qualité et à très haut débit à internet. Le déploiement de la fibre optique doit donc se poursuivre et s'accompagner d'une stratégie sur les usages, afin de réduire les inégalités numériques et lutter contre toutes les formes de non recours aux droits et services publics : services sociaux et de santé, services culturels, services de l'emploi³... Mais les usages numériques peuvent également transformer le rapport de la population aux mobilités et aux façons de se déplacer ; comme il l'avait souligné dans sa contribution à la concertation complémentaire au débat public sur le projet LNOBPL (2016), le CESER rappelle l'intérêt qu'il pourrait y avoir à mieux connaître et appréhender ces pratiques émergentes.

Finalement, le CESER considère que le Pacte d'accessibilité doit être l'occasion de renforcer les actions engagées en faveur du décroisement des politiques sectorielles.

Les déplacements et les mobilités sont en effet centrales pour les politiques d'aménagement du territoire ; elles peuvent accompagner les politiques de maîtrise du foncier en Bretagne (enjeu de la régulation). La question de l'accessibilité de la Bretagne pose également la problématique de la fracture territoriale et des inégalités territoriales au sein même de la région.

Mais les choix de mobilités et de déplacements ne sont pas neutres non plus en termes d'impacts sur l'environnement ; ils peuvent donc être intégrés à la lutte contre les pollutions, en cohérence avec les objectifs fixés tant par la COP21 et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en cours d'élaboration.

C'est pourquoi, à l'heure de la Breizh Cop, le CESER rappelle que le développement des infrastructures doit nécessairement être adossé à une réflexion sur le projet de développement durable du territoire régional, qui doit tenir compte des enjeux de développement socio-économiques et d'attractivité, des besoins des populations dans leurs déplacements du quotidien et des impératifs environnementaux qui s'envisagent dans un cadre intermodal.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional, la réalisation de ce pacte d'accessibilité, dans toutes ses composantes.

Annexe : vœu du bureau du CESER sur le Pacte d'accessibilité, adopté par le bureau le 5 mars 2018.

³ Voir à ce sujet l'avis du CESER sur le point d'étape Bretagne Très Haut Débit, février 2018.

Vœu pour l'accessibilité de la Bretagne

Adopté par le bureau du CESER de Bretagne le 5 mars 2018

Suite à l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes, le Conseil régional et les collectivités de Bretagne les plus directement concernées ont proposé à l'Etat un pacte d'accessibilité de la Bretagne. **Le CESER soutient cette démarche** et salue la mobilisation unanime des collectivités.

La société civile organisée réunie au sein du CESER souhaite également rappeler la position qui est la sienne, en faveur de l'accessibilité de la Bretagne et notamment pour les longues distances.

L'enjeu est de connecter la Bretagne aux hubs européens et nationaux. A ce titre, le CESER souhaite qu'une réflexion sur le rôle des aéroports bretons et leur lien avec les aéroports nationaux et internationaux soit menée. Il rappelle également son engagement pour la réalisation rapide du barreau ferroviaire sud francilien qui demeure une priorité pour l'accessibilité de la Bretagne.

Comme indiqué dans son cahier d'acteur consacré au projet Lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL, 2014) et sa contribution complémentaire au débat public (2017), le CESER rappelle que la connexion ferroviaire de la Bretagne à Paris (pointe Finistère – Paris en 3h) ainsi qu'aux métropoles françaises et européennes est un enjeu majeur du développement et de l'attractivité de la région. Dans une perspective d'équilibre régional, le CESER souhaite prioriser l'amélioration des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper, pour permettre une liaison ferroviaire en 1h30.

Concernant les dessertes infrarégionales, le CESER rappelle son attachement au respect du Contrat de plan Etat-Région (CPER), en faveur :

- des lignes du maillage régional dont la modernisation et le développement souffrent du désengagement de l'Etat,
- de l'achèvement des travaux du Triskell et de la RN 164.

Le CESER restera très vigilant quant au respect des engagements pris et rappelle à cette occasion son vœu concernant les infrastructures (vœu du 2 février 2015).

Dans ses avis et travaux, le CESER a toujours souligné la nécessité de tenir compte de toutes les formes de l'accessibilité de la Bretagne : maritime, ferroviaire, routière, aéroportuaire, numérique. Il souligne ainsi la pertinence d'inscrire au pacte d'accessibilité un volet numérique et très haut débit, qui constitue en effet l'une des conditions de l'accessibilité de la Bretagne.

Enfin, pour le CESER, la réalisation du CPER conformément au Pacte d'avenir pour la Bretagne doit être au service d'un développement durable, partagé et solidaire de la région.

A ce titre, les projets de modernisation des infrastructures doivent être adossés aux besoins des territoires de Bretagne, et devront répondre tant aux enjeux socio-économiques et d'attractivité qu'aux besoins des populations au quotidien, dans leurs déplacements.

L'élaboration en cours du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la concertation engagée autour du projet Breizh COP constituent en ce sens des opportunités, auxquelles le CESER continuera de contribuer.

Adopté par le bureau du CESER à l'unanimité

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Pacte d'accessibilité de la Bretagne

Nombre de votants : 108

Ont voté pour l'avis du CESER : 108

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jéhane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Claire CHARPENTIER (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (CISS en Bretagne), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention d'Éric LE COURTOIS Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

Concernant le vœu relatif au pacte d'accessibilité de la Bretagne sur lequel le CESER ne s'est pas prononcé lors de sa session du 15 février et qui compte tenu du caractère politique et des déclarations précipitées de président Macron qui avait annoncé la fin des grands investissements, cette question a fait l'objet d'une proposition de vœu par la commission ATM, celui a été soumis au bureau le 5 mars dernier pour être au programme de cette plénière.

C'est donc sur la forme que nous nous sommes abstenu en commission ATM. Nous tenions nous en expliqué en séance.

En effet ce vœu, a été rédigé en toute urgence en séance sans que nous puissions avoir le temps de consulter notre organisation sur la question posée qui est une des questions fondamentales qui conditionne l'avenir du SRADDET et du vivre en Bretagne demain et les années à venir. D'autant que la question l'accessibilité aérienne de la Bretagne par l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes interroge tous les acteurs de l'économie sociale et politique pour continuer à relever le défi péninsulaire qui est le nôtre.

Nous apprécions, que face à de tels enjeux, le CESER puisse en ce début de mandature prendre décision de construire un vœu immédiat sur cette problématique. C'est donc uniquement sur la forme et du contexte interne au CESER face à l'actualité que ce vœu a été étudié au pied levé et cela sur une seule séance d'étude en commission, avant d'être normalement soumis au bureau pour validation et dernière étude d'ajustement pour cette présentation en plénière.

Notre organisation par défaut de représentant au bureau ne pouvant apporter d'éventuels éléments de réflexions complémentaires que nous nous sommes abstenu sur la forme en commission.

Sur le fonds nous soutenons pleinement l'avis, concernant le pacte d'accessibilité de la Bretagne. À l'heure ou des tensions fortes sur l'emploi et sur l'économie en Bretagne est à nouveau sous les feux de l'actualité à l'instar du Groupe Doux et des nécessaires soutien de tous à apporter aux salariés de l'entreprise, mais aussi à tous les salariés des emplois induits et à toutes les activités économiques mis en risque ou en difficultés comme celle du port de Brest dont cela représente 40 % de l'activité.

Les différentes formes d'accessibilité sont essentielles pour l'avenir économique de la Bretagne tant pour maintenir ses activités que pour participer à son rayonnement économique.

Ce dossier est l'un des axes majeurs et tout doit être mis en œuvre pour que les moyens soient construits pour la pointe de la péninsule de la Bretagne et que celle-ci ne retombe pas dans la désuétude économique et sociale. Compétente en matière de ports et d'aéroports la Région Bretagne se doit de continuer à agir pour la modernisation des infrastructures, c'est un enjeu essentiel pour le développement économique et celles doivent être appuyés pour faciliter une égalité territoriale solidaire et dynamique.

C'est donc dans ce cadre, sur le fonds que pour la CGTFO, nous voterons l'avis du CESER sur le pacte d'accessibilité et cela sur tous ces aspects (maritime, aérienne, terrestre, ferroviaire et routière et numérique et énergétique, mais également pour tous ce qui conditionne les déplacements de la vie quotidienne pour l'accès au travail, aux études ou aux loisirs et à son économie spécifique).



Intervention de Daniel TUNIER Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

L'exécutif a décidé de ne pas construire l'aéroport du Grand Ouest. Nous le regrettons pour le développement économique et social de la Bretagne. Aucun aménagement ne pourra compenser cet abandon. Ce projet avait fait l'objet de décisions en tous points conformes au droit, aux procédures engagées par l'Etat et les élus locaux, et répondait à l'essor considérable du transport aérien, de surcroît dans l'ouest, région en plein essor économique et démographique.

Nous constatons que plusieurs occupants de la ZAD menaient et mènent un combat qui dépasse largement la question de l'aéroport et promeuvent une société qui nie nos valeurs démocratiques, pour une société anarchiste où la violence physique du groupe dominant est légitimée, comme l'actualité récente l'a montré.

L'exécutif n'a pas cédé aux opposants qui s'inscrivaient dans le cadre d'un débat démocratique mais à des extrémistes ultraminoritaires qui promettaient de combattre dans la plus extrême violence, ce projet démocratiquement acté.

Il nous semblait essentiel de le rappeler ici.

Bien entendu, il est important de prendre acte de cette décision et de tirer profit de cette situation pour acter des engagements et des investissements essentiels au développement économique et social de la Bretagne.

Nous apportons bien entendu notre soutien à la Région et aux collectivités locales concernées pour qu'elles obtiennent des décisions de compensation, en l'occurrence l'achèvement de la RN 164, la réduction du temps de parcours ferroviaire entre Paris et Quimper/Brest, l'amélioration de la compétitivité des aéroports et les modifications à apporter au cadre juridique afin de favoriser l'achèvement de Bretagne Très Haut Débit.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jacques UGUEN Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

L'abandon du projet de l'aéroport « Grand Ouest » aura comme l'écrit le président du Conseil régional, un impact important sur l'accessibilité de la Bretagne.

Le Pacte présenté constitue une réponse aux conséquences de cet abandon.

La CFDT soutient la démarche du Conseil régional, et souligne la mobilisation des élus. Nous pensons que cet abandon doit être l'occasion de réfléchir à une coordination plus poussée entre les différents modes de transports ainsi qu'aux rôles des différentes infrastructures, afin de répondre à la fois à l'accessibilité longue distance et à l'accessibilité du quotidien.

Compétente en matière de ports et aéroports, la région se doit, comme indiqué dans l'avis du CESER, et en regard à sa façade maritime, de réfléchir à son accessibilité maritime et à en faire un atout de développement économique et d'emplois.

Pour l'accessibilité longue distance, tant aérienne, routière que ferroviaire, la Bretagne se doit par ses plates formes aéroportuaires d'être reliée aux hub nationaux et internationaux afin d'optimiser son attractivité. Il en est de même pour le ferroviaire, et la nécessité de relier la pointe du Finistère à Rennes en 1h30 et Paris en moins de 3h. Ce projet prend aujourd'hui une importance accrue du fait de l'abandon du projet de l'aéroport « Grand Ouest » afin de relier la Bretagne au reste de la France et à l'Europe, et comme la CFDT l'a toujours réclamé la réalisation de l'interconnexion sud de Paris devient une impérieuse nécessité.

Le rapport Spinetta et la réforme de la SNCF présentée aujourd'hui, au-delà de la mobilisation légitime des cheminots sur la défense de leur statut et de leurs conditions de travail, posent la question du rôle du ferroviaire comme outil d'aménagement des territoires.

La région Bretagne avec sa complémentarité TGV / TER / Transports inter-urbains a démontré qu'un aménagement du territoire équilibré était possible grâce à une desserte fine de tous les territoires répondant aux besoins des usagers.

Pour autant, tant pour le fret que pour les voyageurs, un débat sur le modèle économique des transports en France doit être posé, afin de répondre aux ambitions de la COP21, et ce, particulièrement en Bretagne dans le cadre de la Breizh Cop.

La CFDT votera l'avis du CESER car il reprend l'ensemble des éléments nécessaires à l'accessibilité de la Bretagne, à savoir : l'aérien, le terrestre avec le routier et le ferroviaire, le maritime, sans oublier le numérique.



Intervention d'Emmanuel THAUNIER Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom de la CCI Bretagne.

Lors du débat public organisé pour le projet de Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire, dit LNOBPL, nous citons le Vice-président de la Commission européenne chargé des transports, M. KALLAS. Il déclarait ainsi en 2014 : « *Les transports sont fondamentaux pour l'efficacité de l'économie européenne, il est donc plus important que jamais d'investir dans les liaisons de transport pour soutenir la reprise économique. Les régions d'Europe mal desservies ne pourront pas se développer ou prospérer.* »

Au vu de la décision d'annuler le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et des récentes préconisations du rapport portant sur l'avenir du transport ferroviaire de M. Spinetta, peut-on malheureusement faire plus actuel et plus adapté à la situation bretonne ?

Nous ne pouvons dès lors nous contenter de cette « nouvelle donne » nationale en matière d'infrastructures de transport. Elle n'est que trop clairement défavorable aux intérêts de la Bretagne. L'abandon du projet d'Aéroport du Grand Ouest oblige d'une part à s'appuyer sur les infrastructures aéroportuaires existantes et, par conséquent, en Bretagne, à les moderniser et à les agrandir, et d'autre part à relancer concrètement l'amélioration des liaisons ferroviaires entre Brest, Quimper, Rennes et Nantes.

Nous soutenons donc le « Pacte d'accessibilité » qui nous est proposé aujourd'hui pour trois raisons :

- Pour son « ambition réaliste » tout d'abord. Le Pacte repose avant tout sur une volonté de consolidation et de développement d'infrastructures et de liaisons existantes, telles la liaison Quimper-Brest ou la RN 164. Songeons ici que nous ne demandons finalement qu'à ce que l'Etat respecte en intégralité le Contrat de Plan 2014 - 2020 ! Cela ne semble tout de même pas démesuré.
- Ensuite, pour les objectifs concrets qu'il définit. Qu'il s'agisse de cession de foncier à vocation aéroportuaire ou de participation aux charges de sécurité, le Pacte porte une dimension opérationnelle forte et en prise avec les problématiques de terrain. Ce pragmatisme doit être entendu et soutenu.
- Par sa transversalité enfin. La Bretagne, comme les autres régions de France, ne peut se contenter des infrastructures routières, toutes indispensables qu'elles soient. Le réseau de fibre optique concourt également à relier la Bretagne au monde et doit être également être facilitée juridiquement par l'Etat pour favoriser son déploiement rapide.

Mais attention aux effets d'annonces et aux bonnes intentions. Nous n'anticipons que trop les risques d'un tel Pacte : une absence d'engagements formalisés, une concrétisation partielle, des échéances sans cesse repoussées.

Donnons-nous les moyens de suivre, de piloter et de contrôler ce Pacte ! Passons en « mode action » avec un calendrier des projets, des indicateurs d'avancées des travaux, un suivi des dépenses et des engagements financiers. C'est une demande forte de concret que nous portons ici ; elle profitera à toute la Bretagne.

Sur cette base, le pacte d'accessibilité fournira des outils à la Bretagne pour son attractivité et son ouverture. Et il sera du ressort du Conseil régional de définir une vision globale et intra-régionale de la mobilité, de cette intermodalité qui doit et devra davantage faciliter l'accès à tous aux plus grands équipements.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Laëtitia BOUVIER Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

Je m'exprime au nom des Jeunes Agriculteurs de Bretagne.

La profession agricole est bien consciente des enjeux de l'accessibilité et de la mobilité en Bretagne, l'industrie agro-alimentaire étant l'un des plus gros employeurs et le domaine économique le plus exportateur de la région.

Nous mesurons tous les jours l'importance des différents réseaux de mobilité, mais également l'importance de la conservation du foncier agricole, mité par l'attractivité de la région, en particulier sur le bassin rennais.

S'il est primordial de conserver ce dynamisme régional, il est aussi nécessaire de préserver le cadre de vie qui justifie l'attractivité même de la Bretagne : une région construite sur un réseau de villes petites et moyennes. Les efforts fournis pour relier les villes entre elles, par la route, le train, la fibre, la 4G, ou tout autre moyen, ne doit pas avoir pour conséquence d'intensifier la perte de foncier agricole.

Le contrat de plan État région 2015 2020 définit des objectifs ferroviaires et routiers, sans aborder la question des liaisons aériennes. Le monde agricole est le premier impacté par les réfections de voies ferroviaires et routières : nous demandons que, pour tous ces investissements dans la mobilité, soit mis la même énergie à minimiser les impacts sur l'agriculture. Il n'est que justice que le secteur économique agricole ne soit pas lésé par le développement d'un autre secteur : il ne doit pas être le seul à « éviter-réduire-compenser » !

Le SRADDET doit être l'occasion de définir les priorités : si l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité entraîne la consommation de foncier agricole, il est opportun de contraindre réellement les documents d'urbanisme à favoriser la réhabilitation et la reconstruction sur des zones déjà artificialisées. Il est insupportable et irresponsable, face aux générations futures, de constater des diminutions de surfaces agricoles quand tant reste à faire pour contenir un étalement urbain continu, pour densifier l'habitat et optimiser les choix de développement des zones d'activités en prenant en compte les besoins des entreprises.

La Bretagne doit se donner les moyens de répondre à son ambition et limiter, autant que faire se peut, les conflits d'usage sur son territoire.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Stéphane CREACH Comité régional CGT de Bretagne

Pour la CGT, la question de l'accessibilité des territoires relève véritablement de choix de politiques publiques, et de choix politiques tout court, à tous les niveaux de responsabilités.

L'échelon régional étant bien évidemment un échelon tout particulièrement symbolique de ce sujet puisqu'il a désormais en responsabilité cette question d'aménagement et surtout d'égalité des territoires. Cela passe dès lors par sa capacité à répondre, avec l'Etat, à la grande question des mobilités et des transports.

Cette question devient incontournable pour redynamiser la vie économique de pans entiers de territoires qui, ces dernières années, ont largement souffert de la financiarisation de l'économie accentuée par une politique de désengagement de l'État, singulièrement dans les services publics.

Les financements s'en sont d'ailleurs ressentis puisque de l'aveu même du collège 1, à cette instance, lors de la session du 2 octobre 2017, concernant le bordereau sur « la Région actionnaire », je cite « *les entreprises françaises ne souffrent en fait pas de déficit d'investissements publics mais de déficit d'investissements privés...* », les « acteurs économiques » ne faisaient juste preuve que de bon sens.

S'il fallait qu'un seul exemple pour justifier ce propos, celui de la situation du groupe « Doux » serait un symbole !

La situation du groupe « Doux » est peut-être la plus dramatique démonstration de ce qu'il ne faut plus faire et que, certainement, les acteurs politiques garants des politiques publiques ne peuvent plus agir « comme avant » en ne se préoccupant pas du fléchage de l'argent public ventilé dans la sphère privée.

Les conséquences sur l'emploi en Bretagne sont largement connues avec de nombreuses suppressions d'emplois tant dans le secteur agro-alimentaire, que dans des secteurs de pointes tels que les télécommunications, l'automobile... La qualité des emplois ne cesse de se dégrader avec un recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance mais aussi l'utilisation abusive des contrats de travail précaires du type CDD et intérim.

En conséquence, la CGT a revendiqué le droit au monde du travail à s'immiscer dans le débat public qui ne s'est ouvert que partiellement sur la question de l'accessibilité de notre région. Mais, comme rien n'arrive jamais par hasard, le gouvernement, « dans le même temps », a déclenché une offensive sans précédent sur le service public ferroviaire. D'un « mal », nous allons en faire « un bien », parce que dans ce débat, la CGT compte bien « mettre les pieds dans le plat et bien les agiter par ailleurs » !

Pour quelles raisons ? C'est simple : incontestablement l'aménagement des territoires est fortement lié à l'évolution des mobilités.

Il est dès lors important que les salariés -dont c'est le métier pour certains comme les cheminots- et ceux qui se déplacent, soient des acteurs essentiels dans un débat qui ne peut être confisqué sous un angle de la seule rentabilité financière. Cela vaut aussi pour le secteur des télécommunications dont le salariat a largement subi le contrecoup des choix de gestion opérés par les grands opérateurs du secteur avec un bilan désastreux pour certains d'entre eux...

Si l'abandon du projet d'aéroport Notre Dame Des Landes rebat les cartes dont cette fameuse question de l'accessibilité à la Bretagne et l'ouverture de la Bretagne vers les autres régions en France et en Europe, dans un monde en transition, une des questions majeures est certainement le fait de repenser les modes de développements économiques, sociaux et environnementaux.

L'actualité est focalisée sur différents rapports et communications autour du transport ferroviaire et de la situation sociale des agents de la SNCF.

Or qu'observons-nous ?

Ces rapports n'apportent aucune solution au problème du financement du système ferroviaire et se contentent à nouveau d'opposer les cheminots aux autres salariés en stigmatisant leurs soi-disant avantages. Or, les cheminots ne parlent pas « statut », ils parlent « chemins », de fer en l'occurrence, ils sont, eux, de réels « aménageurs de territoires » !

Une fois de plus, les pistes gouvernementales et patronales sont ce que le rail a de proche à la terre : le ras des pâquerettes !

Pour la CGT, les vrais enjeux sont d'une tout autre nature : il s'agit des enjeux du développement durable dont il convient d'affirmer que « développement » n'est pas «le» synonyme «de développement économique». Ces enjeux sont complexes et conjuguent tout à la fois :

- Développement durable, emplois, services publics, déploiement du numérique et du très haut débit, environnement, sécurité, aménagement équilibré et solidaire des territoires, temporalité, financements, solidarité, désenclavement, efficacité, gouvernance... C'est bien de cela dont nos territoires ont besoin et la liste est loin d'être exhaustive !

Dans la conduite d'une politique publique digne de ce nom, les choix de société sont particulièrement importants et ne peuvent céder à l'immédiateté de gestion d'une crise souvent instrumentalisée.

La question de l'accessibilité pose d'abord celle des investissements nécessaires pour les infrastructures terrestres, maritimes et aériennes mais aussi pour le déploiement d'une offre numérique de haut niveau indispensable en Bretagne. Le débat récurrent d'aujourd'hui doit véritablement se concentrer sur le respect des engagements de l'Etat, notamment au travers de la réalisation pleine et entière du Contrat de Plan Etat Région (CPER) et du Pacte d'Avenir pour la Bretagne qui avait acté l'existence d'une Conférence Sociale mais qui malheureusement n'est pas sollicitée à sa juste valeur.

L'ensemble des questions de mobilités et d'accessibilité en Bretagne, et de la Bretagne vers les autres régions, en France et dans le monde, mériterait pour le moins la tenue d'un vrai débat public dans lequel les salariés et leurs organisations syndicales ont toute la légitimité à prendre place.

La CGT mettra tout en œuvre pour que la voix des salariés soit réellement prise en compte par les pouvoirs publics!

Le centre de gravité des mobilités se résume à quoi au juste ?

Nous avons le courage de le dire, il se situe principalement dans la connexion entre les lieux de vie, de travail, de consommation, de loisirs, bref de l'existence en collectivité dans les bassins de vie.

C'est pourquoi la CGT considère que dans les enjeux des politiques publiques, les offres de transports collectifs font partie des biens communs.



Intervention de Philippe LE ROUX Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du Collège 1.

Le premier ministre affirmait le 17 Janvier 2018 que « le Grand Ouest a besoin de solutions pour croître. Pour se développer, il a besoin de se connecter avec le reste de la France et l'Europe » Dans le même propos, le premier ministre renonçait à la l'implantation d'un aéroport international dans le Grand Ouest.

L'ambition de connecter le Grand Ouest au reste du monde restait-elle d'actualité ? était t-elle toujours un chemin utile pour notre région, était-elle une contribution utile au développement de la France ?

Il n'est pas possible de revenir sur de très longues années de travail au service d'une ambition collective afin de mieux servir notre région BRETAGNE dont l'engagement volontaire dans la modernisation de notre l'économie, dans la bataille de l'emploi et dont la volonté de défendre ses valeurs ne peuvent que faire l'objet d'une reconnaissance de l'ETAT.

C'est pourquoi nous considérons que le projet de Pacte d'Accessibilité de la Bretagne ne doit pas être une solution de rattrapage, un pansement sur une plaie douloureuse, mais bien la mise en chantier d'une nouvelle collaboration entre l'Etat et la Région afin de respecter et poursuivre l'œuvre entreprise.

La Bretagne doit être nécessairement connectée au monde, son dynamisme économique en dépend, ses emplois aussi. Son accessibilité est nécessairement multiforme et doit conjuguer parfaitement la distance et la proximité, l'exceptionnel et le quotidien, le travail et le loisir, l'entreprise et le citoyen.

Cela concerne effectivement tout le monde.

Les 116 000 entreprises de proximité en Bretagne, c'est 70 % du secteur marchand, plus d'un apprenti sur 2 et sur les 1252 communes de la région, toutes, sauf une dizaine, accueillent au moins une TPE artisanale ou libérale.

Ce qui veut dire qu'il convient de parler d'accessibilité sous la forme d'un réseau au maillage dense, qui permet d'irriguer l'ensemble de notre région. La vision métropolitaine si nécessaire soit - elle, n'est certainement pas suffisante. D'ailleurs, pour illustrer le propos, le département d'Ile-et-Vilaine qui compte 179 entreprises de proximité pour 10 000 habitants présente la densité la plus faible de Bretagne !

L'avis du CESER souligne parfaitement l'importance de ces différents points. L'accessibilité aérienne et maritime, l'intermodalité, notre réseau de villes et de bourgs, le numérique, tous ces éléments auxquels il conviendrait d'ajouter un volet formation devront faire l'objet d'un accompagnement volontaire de l'ETAT La traduction de ce nouveau partenariat doit se traduire par un contrat de Plan adapté à cette nouvelle situation imposée par l'abandon du projet d'aéroport international du Grand Ouest à Notre Dame des Landes.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention d'Annie COTTIER Union régionale CFTC de Bretagne

La CFTC souligne l'importance de l'accessibilité de la Bretagne tant pour le commerce, l'industrie, ou le tourisme dans toutes ses dimensions et dans le respect du développement durable. Ceci doit permettre un développement équilibré de notre territoire.

Dans un contexte de mondialisation la Bretagne doit permettre à chacun de voyager dans des délais et des conditions optimales.

Le Conseil régional doit saisir comme une opportunité la décision d'abandon de l'aéroport de Notre Dame des Landes et engager des réflexions pour un plan d'action afin développer l'offre aérienne.

Par ailleurs, il importe de continuer la modernisation du réseau routier notamment la sécurisation de la route du centre Bretagne afin de faciliter les échanges entre Brest, Rennes et le reste du monde.

Du point ferroviaire, la CFTC demande au Conseil régional la plus grande vigilance dans l'organisation de l'offre afin qu'aucun territoire Breton ne se sente exclu du dispositif.

Pour la CFTC, il est important que le Conseil régional poursuive et continue à développer le tissu économique autour des ports bretons.

La CFTC encourage le Conseil régional à poursuivre le développement du numérique par le déploiement de la fibre optique.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention d'Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

La question de l'accessibilité fait partie intégrante des enjeux du SRADDET, en tant qu'élément déterminant du développement de la Bretagne.

Sur ce point, nous devons être cohérents entre le développement des infrastructures nécessaires au développement économique de la région, et la préservation de la ressource essentielle qu'est le foncier.

L'actualité nationale et régionale récente (abandon du projet NDDL, préconisation du rapport Spinetta) redonne une forte acuité aux questions d'aménagement foncier face aux besoins d'infrastructure.

Nous souhaitons mettre en avant deux points majeurs :

- le respect de l'intégralité du Contrat de Plan 2014-2020, et notamment le respect des engagements de l'Etat sur les projets,
- la volonté de faire vivre concrètement le principe ERC, en faveur d'une utilisation sobre et efficiente du foncier, et éviter de faire perdre à l'activité agricole, des espaces de production, à l'heure où l'on demande à l'agriculture d'évoluer vers des systèmes qui par nature, ont besoin d'une assise foncière.

Comme nous l'avons évoqué dans notre avis sur « Breizh Cop », nous avons conscience que la cohabitation de ces deux ambitions se révèle souvent complexe. Mais si notre région est aujourd'hui une région agricole à haute intensité humaine, c'est aussi parce qu'elle a une tradition d'implication et d'arbitrage sur ces questions.

Une fois de plus, c'est la responsabilité collective des acteurs qui sera déterminante.

C'est ce qui doit guider ce pacte d'accessibilité.

Je vous remercie de votre attention.

ARRÊTÉS

18_DAJCP_DIMER_AO_03

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
à Anthony OLLITRAUT
Chef du service de la pêche et de l'aquaculture

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 4231-3 ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_04, en date du 22 juin 2017, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_09, en date du 22 juin 2017, relative aux délégations données au Président du Conseil régional de Bretagne ;

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Anthony OLLITRAUT, Chef du service de la pêche et de l'aquaculture, au sein de la Direction de la mer, du développement maritime et du littoral ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Anthony OLLITRAUT, Chef du service de la pêche et de l'aquaculture, à l'effet de signer dans la limite des attributions dévolues à son service :

- les accusés de réception des courriers de gestion courante ;
- les courriers de demandes d'information complémentaire pour instruction ;
- toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour tous les achats de fournitures courantes et de services d'un montant inférieur à **50 000 € HT** ;
- les conventions d'attribution de l'aide au titre du FEAMP et de sa contrepartie nationale d'un montant inférieur à **50 000 € HT** ;
- les bordereaux de transmission de pièces ou d'informations ;
- la signature des propositions de paiement ;
- l'authentification des pièces accompagnant les propositions de paiement ;
- la certification du service fait ;

- les ordres de mission des agents de son service.

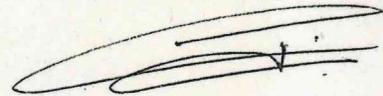
ARTICLE 2 – L'arrêté n° 17_DAJCP_DIMER_AO_02 du 23 juin 2017 portant délégation de signature du Président du Conseil régional à Monsieur Anthony OLLITRAUT est abrogé et remplacé par le présent arrêté, à compter du jour de son rendu exécutoire.

ARTICLE 3 – Le Directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le payeur régional.

Fait à RENNES, le **- 3 AVR. 2018**

Le Président du Conseil régional,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : **- 4 AVR. 2018**
- de la notification à l'intéressé le : **4/04/2018**
(date et signature du délégataire) 
- de son affichage à compter du :

- 6 AVR. 2018

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

18_DAJCP_DIMER_SP_03

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
à Stéphane PENNANGUER
Chef du service des politiques maritimes et des stratégies de la zone côtière

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 4231-3 ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_04, en date du 22 juin 2017, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_09, en date du 22 juin 2017, relative aux délégations données au Président du Conseil régional de Bretagne ;

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Stéphane PENNANGUER, Chef du service des politiques maritimes et des stratégies de la zone côtière, au sein de la Direction de la mer, du développement maritime et du littoral ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Stéphane PENNANGUER, Chef du service des politiques maritimes et des stratégies de la zone côtière, à l'effet de signer dans la limite des attributions dévolues à son service :

- les accusés de réception des courriers de gestion courante ;
- les courriers de demandes d'information complémentaire pour instruction ;
- toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour tous les achats de fournitures courantes et de services d'un montant inférieur à **50 000 € HT** ;
- les conventions d'attribution de l'aide au titre du FEAMP et de sa contrepartie nationale d'un montant inférieur à **50 000 € HT** ;
- les bordereaux de transmission de pièces ou d'informations ;
- la signature des propositions de paiement ;
- l'authentification des pièces accompagnant les propositions de paiement ;

- la certification du service fait ;
- les ordres de mission des agents de son service.

ARTICLE 2 – L'arrêté n° 17_DAJCP_DIMER_SP_02 du 23 juin 2017 portant délégation de signature du Président du Conseil régional à Monsieur Stéphane PENNANGUER est abrogé et remplacé par le présent arrêté, à compter du jour de son rendu exécutoire.

ARTICLE 3 – Le Directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le payeur régional.

Fait à RENNES, le **- 3 AVR. 2018**

Le Président du Conseil régional,


Loïc CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le :
- de la notification à l'intéressé le : 05/04/18
(date et signature du délégataire) 
- de son affichage à compter du :

= 4 AVR. 2018

- 6 AVR. 2018

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

18_DAJCP_DIRAM_CL_04

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
à Colette LAFAGE
Cheffe du service de la contractualisation territoriale

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 4231-3 ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_04, en date du 22 juin 2017, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_09, en date du 22 juin 2017, relative aux délégations données au Président du Conseil régional de Bretagne ;

Vu l'arrêté de nomination de Madame Colette LAFAGE en qualité de Cheffe du service de la contractualisation territoriale, au sein de la Direction de l'aménagement et de l'égalité ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Colette LAFAGE, Cheffe du service de la contractualisation territoriale, à l'effet de signer dans la limite des attributions dévolues à son service, comprenant les dispositifs placés sous sa responsabilité ou dont elle assume la coordination dans le cadre de la gestion des fonds européens FEDER et FEADER :

- tous actes et correspondances formalisés dans le cadre de l'instruction des dossiers déposés au titre des fonds européens FEDER et FEADER,
- les arrêtés et conventions attributifs d'aides pris en application des délibérations de la commission permanente ou des décisions de programmation, pour les programmes placés sous sa responsabilité ou dont elle assume la coordination,
- les décisions de programmation des dossiers FEADER,
- les notifications d'attribution de subvention pour les dossiers FEADER et FEDER,
- les accusés de réception des courriers de gestion courante,
- les courriers de demandes d'information complémentaire pour instruction,
- les bordereaux de transmission de pièces ou d'informations,
- la signature des propositions de paiement,

- l'authentification des pièces accompagnant les propositions de paiement,
- la certification du service fait,
- les ordres de mission des agents de son service.

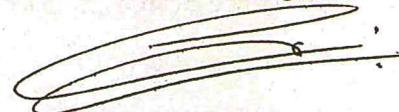
ARTICLE 2 – L'arrêté n° 17_DAJCP_DIRAM_CL_03 du 23 juin 2017 portant délégation de signature du Président du Conseil régional à Madame Colette LAFAGE est abrogé et remplacé par le présent arrêté, à compter du jour de son rendu exécutoire.

ARTICLE 3 – Le Directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le payeur régional.

Fait à RENNES, le **- 3 AVR. 2018**

Le Président du Conseil régional,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

• de la transmission en Préfecture le : **- 4 AVR. 2018**

• de la notification à l'intéressé le :
(date et signature du délégataire)

 01/04/2018

• de son affichage à compter du :

- 9 AVR. 2018

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

18_DAJCP_PRADA_DPD_01

**ARRETE PORTANT NOMINATION
d'Anne-Laure DONZEL
aux fonctions de PRADA-DPD**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu l'article 37 du Règlement UE n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre-circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données) ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu les articles L. 330-1, R. 330-2, 3 et 4 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_04, en date du 22 juin 2017, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 30 mars 2018 ;

Considérant que les administrations sont à la fois tenues de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) et un délégué à la protection des données (DPD), successeur naturel du correspondant informatique et libertés (CIL) ;

Considérant que la personne responsable de l'accès aux documents administratifs est chargée, en cette qualité :

- 1°- de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- 2°- d'assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs ;
- 3°- d'établir, le cas échéant, un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente au Président du Conseil régional et dont elle adresse copie à la commission d'accès aux documents administratifs ;

Considérant que le délégué à la protection des données est chargé :

- 1°- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés en matière de protection des données ;
- 2°- de contrôler le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données ;
- 3°- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- 4°- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci ;

Considérant que les articles 25 et suivants de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 organisent un rapprochement entre la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), lesquelles peuvent se réunir dans un collège unique, sur l'initiative conjointe de leurs présidents, lorsqu'un sujet d'intérêt commun le justifie ;

Considérant que la perméabilité des règles relatives à la protection des données personnelles et celles relatives à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques permettent de mutualiser les fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs avec celles de délégué à la protection des données au sein de la Région Bretagne ;

A R R E T E

ARTICLE 1 – Madame Anne-Laure DONZEL est nommée en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) et de déléguée à la protection des données (DPD) auprès de la Région Bretagne, à compter du 16 avril 2018.

ARTICLE 2 – Madame Anne-Laure DONZEL assurera ses missions à destination de l'ensemble des usagers du service public et des agents de la Région Bretagne et coopérera avec les instances de contrôle désignées en la matière (CADA et CNIL).

ARTICLE 3 – Madame Anne-Laure DONZEL bénéficiera des ressources nécessaires à la réalisation de ses missions, lesquelles seront définies dans le cadre d'une lettre de mission et agira de manière indépendante.

ARTICLE 4 – La présente désignation en tant que PRADA sera portée à la connaissance du public et de la commission d'accès aux documents administratifs (cf. article R. 330-4 du CRPA).

ARTICLE 5 – La présente désignation en tant que PRADA et DPD emporte délégation de signature dans les domaines précités.

ARTICLE 6 – Le Directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le payeur régional.

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

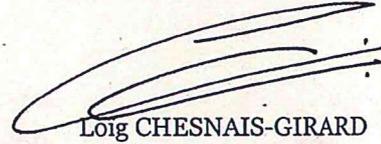
Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180416-18_PRADA_DPD_01-AI

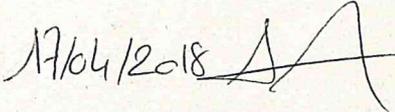
Fait à RENNES, le **16 AVR. 2018**

Le Président du Conseil régional,



Loïc CHESNAÏS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : **16 AVR. 2018**
- de la notification à l'intéressé le :
(date et signature du délégataire) *17/04/2018* 
- de son affichage à compter du : **18 AVR. 2018**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.